UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

La problématique de l'intégration des psychologues dans certains milieux professionnels burundais. (Enquête réalisée auprès de psychologues.)

Kazungu, Dénis; Sous la direction de: Dr. Paul NKUNZIMANA

2004-06

UB, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/930

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

R
159.
9
KAZ.

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L' EDUCATION

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE.

LA PROBLEMATIQUE DE L'INTEGRATION DES PSYCHOLOGUES DANS CERTAINS MILIEUX PROFESSIONNELS BURUNDAIS.

(Enquête réalisée auprès de psychologues.)

Par

Denis KAZUNGU

UNIVERSITE DU BURUNDI
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
Tél: 23 4864
B.P. 1440
Bujumbura

Sous la direction de:

Dr. Paul NKUNZIMANA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Psychologie.
Option : Clinique et Sociale.

Bujumbura, juin 2004

« La peur de l'inconnu est directement proportionnelle à la capacité de tolérance face à l'ambiguïté et face à l'incertitude. »

MAILLET , (L). , Psychologie et organisation, l'individu dans son milieu de travail, Laval, Edition Agence d'Arc1993.

DEDICACE

A mes parents,

A mes frères et sœurs,

A mes cousins et cousines,

Aux psychologues jeunes demandeurs d'emploi,

Aux psychologues chômeurs de longue durée qui, en ces pages se reconnaîtront, et qui par la confiance qu'ils m'ont accordée, ont rendu ce travail possible (puisse-t-il en retour les aider à prendre conscience de ce qu'ils sont et les orienter à la recherche de leur authenticité ?)

Je dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Tout au long de notre travail de recherche, nous avons bénéficié d'un soutien de quelques personnalités. Cet ouvrage est vraiment le couronnement de leurs efforts. Nous trouvons ici une bonne occasion de leur exprimer nos sentiments de reconnaissance.

Nous adressons principalement nos vifs remerciements à Monsieur Paul NKUNZIMANA, Professeur et Doyen de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Malgré ses multiples responsabilités et obligations, il a assumé sa charge de directeur du présent travail, tout en combinant la simplicité d'un guide et la sévérité d'un juge. Sincèrement son amour du travail, ses remarques et conseils pertinents font de lui un modèle de référence.
Mes parents et mon grand frère Gordien NIYONKURU ensemble ont bien voulu que nos horizons soient ouverts ; qu'ils trouvent entre les lignes de ce travail le fruit d'un effort partagé.
De riches informations sur lesquelles repose la réussite de la présente étude ont été obtenues grâce aux concours des psychologues en chômage auxquels nous annonçons notre estime et soutien.

Que les familles NIJIMBERE Apollinaire, NIJIMBERE Sylvestre et NIYONZIMA Félix, Pierre BITAMA veuillent accepter nos vifs sentiments de reconnaissance pour leur participation matérielle et financière en ce travail.
Pour l'élaboration finale de ce travail, nous restons également reconnaissant à la contribution de Messieurs Alexandre NSABIMANA, Silas Innocent HABIMANA, Gilbert GIRUKWISHAKA , Jean NIYONGABO et NYANDWI Rénovat..

Le pas auquel nous aboutissons aujourd'hui reste aussi le fruit de la formation morale et intellectuelle dont nous avons bénéficiée.
A travers ce travail, que nos remerciements parviennent ainsi à nos éducateurs du primaire à l'université.

Enfin, à tous mes sincères amis, qui sans doute se reconnaîtront et avec qui nous avons partagé un dialogue franc et qui nous ont aidé à vivre vraiment la tolérance et le respect d'autrui, nous disons merci.

Denis KAZUNGU.

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

C.P.P. : Code des procédures pénales.

ECO.SO. : Ecole Sociale

F.A.O. : Food and Agriculture Organization.

F.P.S.E. : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

loc.cit. : loco citato.

op.cit. : opere citato.

P.C.S. : Psychologie Clinique et Sociale.

P.U.F. : Presses Universitaires de France.

U.B. : Université du Burundi.

U.T.B. : Union des Travailleurs du Burundi.

TABLE DES MATIERES

Page

Dédicace.....ii
Remerciements.....iii
Liste des sigles et abréviations utilisés.....iv
Table des matières.....v
INTRODUCTION GENERALE1
Justification du sujet.....3
Délimitation du sujet.....4

I[ère] PARTIE : SUPPORT THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES.....6

1.1. Intégration.....6
1.2. Psychologue.....8
1.2. Profession.....9

CHAPITRE II : PROBLEMES INTERNES DE LA PSYCHOLOGIE.....11

2.1. Les ambiguïtés autour de la définition d'une méthode et du domaine de la psychologie.....11
2.2. Complexité de l'objet d'étude de la psychologie.....13
2.3. Les obstacles épistémologiques en psychologie.....14
2.4. Les consignes implicites et leurs conséquences dans une recherche en psychologie.....15
2.5. Problèmes de définition des conditions d'observation en psychologie.....17

CHAPITRE III : IMAGE DU PSYCHOLOGUE VIS-A-VIS DE SON PUBLIC.....20

3.1. Malentendus entre la psychologie du sens commun et la psychologie scientifique20
3.2. Le psychologue vu comme magicien : la crainte de se révéler.....22

3.3. Position du psychologue par rapport à son objet d' étude.....24
3.4. Résistance de la société vis-à-vis de la psychologie.....25

CHAPITRE IV : PROBLEMES D'INTEGRATION DANS LES EQUIPES DE TRAVAIL.....27

4.1. Intégration dans les équipes médicales.....27
4.1.1. Le psychologue et le médecin : la peur des mots.....27
4.1.2. Déontologie médicale et exclusivité de l'approche du malade par le seul médecin.....29
4.1.3. Problèmes posés par l'évaluation objective des méthodes d'action et de traitement psychologique.....30

4.2. Intégration dans les entreprises et chez les pénalistes.....31
4.2.1. Equivoques entre responsabilités du psychologue et le chef d'entreprise.....31
4.2.2. Le psychologue vu dans l'entreprise comme porteur d'attitudes psychologisantes.....33
4.2.3. Le psychologue vu par les magistrats comme défenseur de la société et des individus.....35
4.2.4. La nature et la complexité des problèmes traités par le psychologues en matière judiciaire.....36

4.3. Intégration dans le domaine de la psychologie scolaire.....39
4.3.1. La crainte de la nouveauté.....39
4.3.2. La crainte des pouvoirs obscurs prêtés au psychologue.....41

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....44

5.1. Problématique.....44
5.2. Objectifs de la recherche.....48
5.2.1. Objectif général.....48
5.2.2. Objectifs spécifiques.....48
5.3. Méthode de recherche.....48
5.4. Techniques de recherche.....49
5.4.1. Instrument de récolte des données et sa justification.....50
5.4.2. Univers d'enquête et technique du choix des enquêtés.....51
5.5. Déroulement de l'enquête.....53
5.5.1. Préenquête.....53
5.5.2. Enquête proprement dite.....55

5.6. Procédé d'analyse des données.....55
5.7. Difficultés rencontrées.....56

IIème PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.

0. Introduction.....58

CHAPITRE VI : IGNORANCE DU PUBLIC FACE AUX CONTRIBUTIONS DU PSYCHOLOGUE.....59

6.1. La distorsion de l'information sur le rôle éventuel du psychologue59
6.2. Le public et la croyance en l'existence d'aptitudes et compétences ne résultant pas d'une formation intellectuelle solide64
6.3. Méconnaissance de la psychologie par le public comme une science objective.....67
6.4. Le refus du changement personnel et social.....70

CHAPITRE VII : PROBLEMES DE LA FORMATION PRATIQUE.....73

7.1. L'organisation de la formation pratique.....73
7.2. Les stages et la mise à l'épreuve de soi.....76
7.3. Les difficultés de l'exploitation du stage.....79

CHAPITRE VIII : PROBLEMES LIES AUX SYSTEMES DE RECRUTEMENT DANS LES EMPLOIS AU BURUNDI...82

8.1. Absence de services d'orientation et d'informations professionnelles dans les milieux professionnels burundais.....82
8.2. Conflit d'intérêt déguisé en conflit de statut et rôle.....85

CHAPITRE IX : MANQUE DE LEGISLATION SUR LA PROFESSION DU PSYCHOLOGUE AU BURUNDI.....88

9.1. Une législation qui n'incite pas à recourir au psychologue.....88
9.2. Instrumentalisation de la connaissance du psychologue dans les milieux professionnels burundais.....91
9.3. L'intervention du psychologue et le sentiment d'inutilité flagrante.....93

Les retentissements psychosociaux chez les psychologues en chômage.....95

CONCLUSION GENERALE.....97

BIBLIOGRAPHIE.....101

ANNEXES

I^{ère} PARTIE : SUPPORT THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE SUR LA RECHERCHE

0 .INTRODUCTION GENERALE.

Scientifiquement l'homme est un tout. Or, pendant longtemps, seul son corps a paru digne d'un enseignement se voulant scientifique avec la médecine somatique. Son aspect psychologique était soit ignoré soit abandonné à d'autres instances.

Cependant, si cette attitude mutilant l'homme et la médecine elle-même avait des excuses dans le temps, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La psychologie étant une science du comportement, elle peut rendre à l'homme différents services dans des situations bien précises. Par exemple MARCHAND nous dit que dans une institution médicale,

« *Les psychologues sont avec d'autres praticiens au cœur des problèmes de la santé* (...) »[1]

Ainsi le psychologue peut jouer un rôle important dans les relations de soins à l'hôpital notamment dans les services de la médecine interne, de pédiatrie, de chirurgie, de santé mentale, etc. Dans l'équipe soignante, le psychologue peut participer au diagnostic et faire des bilans psychologiques. Malgré son rôle important dans les services hospitaliers, le psychologue reste tenu à l'écart de ses divers besoins. MARCHAND nous en dit ceci:

« *L'introduction du psychologue et le maintien de la relation tant avec le psychologue qu'avec le médecin ressortent d'une politique nécessaire, mais dont la stratégie n'est pas facile* (...) »[2]

Dans le domaine scolaire, le psychologue peut jouer un rôle dans les services d'informations et d'orientations. Il peut contribuer dans la rééducation et réadaptation psychopédagogique des déficients et handicapés ; bref, il peut adapter l'enfant à l'école et vice –versa.

Dans le domaine de la justice, le psychologue peut examiner les prévenus, les victimes, la personnalité du délinquant ou du criminel et peut réaliser des investigations nécessaires en complément de l'expertise.

Dans le domaine de l'entreprise, le psychologue peut contribuer dans l'orientation et la sélection professionnelle ; il peut jouer un rôle important dans la prévention des accidents et dans l'adaptation du contenu

[1] MARCHAND, (F). , Le psychologue et la santé, Toulouse, Privat,1987 p.7.
[2] MARCHAND , (F). , op.cit. , p.85.

psychosocial du travail en général, mais aussi dans les actions de formation et de perfectionnement.

Cependant, s'il est facile de dépister le secteur de l'entreprise relevant de l'organisation humaine du travail, il est plus difficile de convaincre de la nécessité de ce changement. Lorsque les dirigeants ou les chefs d'entreprise veulent s'esquiver, s'éloigner des conseils du psychologue et justifier ainsi pourquoi ils lui refusent une place dans leur entreprise, ils feront croire par exemple que :

« *Les migrants et les femmes sont satisfaits du travail actuel"," les impératifs techniques interdisent toute modification " oui encore " La concurrence ne le permet pas.* »[1]

Cependant, malgré le rôle important du psychologue dans différents domaines de la société, nous avons l'impression que cette dernière a tendance à opposer des résistances à presque toutes les sciences humaines et plus particulièrement la psychologie. La société évite à tout prix les velléités de l'intégration du psychologue et cela se traduit par les difficultés, voire même l'impossibilité au psychologue de pouvoir s'intégrer dans certains milieux professionnels burundais ; pourtant ces derniers ont besoin des services de la psychologie. Or, cette situation de chômage, plus que jamais inquiète. Les propos de l' « Univers de la psychologie » n'en disent pas moins :

« *Sur le plan social, le chômage inquiète, car il crée des 'légions' d'insatisfaits aux orientations politiques indécises, sur le plan économique, on peut le considérer comme absurde : fruit d'une crise, il contribuerait à l'entretenir en privant la société des capacités productives et des compétences d'un grand nombre de ses membres, voués à l'oisiveté forcée qui devront néanmoins être secourus sans contre –valeur.*»[2]

Le but de notre travail était de réfléchir sur cette problématique, et l'étude que nous avons entreprise, a conduit à détecter et faire apparaître les obstacles à l'intégration des psychologues dans certains milieux professionnels burundais, ainsi que leur signification véritable.
Pour y parvenir, nous avons tenté dans un premier temps d'élucider les concepts-clés de notre sujet à l'étude à savoir les termes 'intégration', 'psychologue,' et 'profession'.

[1] JARDILLIER,(P) . , La psychologie du travail, Paris. P.U.F. , 1978 p.19.
[2] Univers de la psychologie, v 6,Paris, Editions Lidis, 1979-1981 p.197.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté la problématique et la méthode de recherche. Les résultats du travail de terrain ont été soumis à une analyse, après quoi nous avons tenté une conclusion générale et émis quelques suggestions. Toutefois, une interrogation se présente : pourquoi au fond, avons-nous choisi d'entreprendre une telle étude ?

1. Justification du choix du sujet.

En nous limitant seulement au niveau des seules observations, nous serions très peu renseigné sur un phénomène social, surtout quand il faut l' appréhender et l'éclaircir. Le choix donc d'un tel sujet n'a pas été le résultat du hasard.

Etant étudiant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education au Département de Psychologie (option Clinique et Sociale), ce choix a résulté des entretiens et observations faits avec mes camarades étudiants de la même filière en ce qui concerne notre avenir professionnel.

En effet, depuis la création de la filière de Psychologie Clinique et Sociale au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education à l'Université du Burundi, les diplômés de ladite filière se plaignent de n'avoir pas trouvé de l'emploi qui répond à leur qualification alors que dans notre société, la carence de l'intervention du psychologue se fait sentir de manière cruelle dans différents domaines. De surcroît, face aux multiples défis de l'avenir, l'éducation apparaît d'une manière générale comme un atout indispensable pour permettre à l'humanité de progresser, et est par conséquent une voie parmi d'autres au service d'un développement humain harmonieux, afin de faire reculer la pauvreté, voire s'assurer la vie surtout dans les pays dépendants en Afrique comme le souligne ELA :

« *Pour beaucoup de jeunes en effet, l'école ouvre toutes les portes de l'avenir et conditionne l'insertion de l'homme dans les sociétés africaines en cours de transformations rapides. Dès maintenant, dans beaucoup de pays africains où le niveau de vie dépend de l'indice de salaire auquel donne droit tel Diplôme, les études posent un problème de vie et de mort.* »[1]

Bien que l'école ouvre les portes de l'avenir en permettant l'insertion de l'homme dans sa société, l'intégration du psychologue dans tous les domaines professionnels au Burundi, est presque inexistante alors que sa fonction semble répondre à des besoins que les autres spécialistes ne sont pas

[1] ELA, (J.M.). , La Plume et la Pioche, Yaoundé, Editions clés, 1971

forcément à mesure de satisfaire. Nous sommes donc motivé par le souci d'ouvrir à la fois au public et aux étudiants de la filière de Psychologie à une vue objective et critique des difficultés, des obstacles auxquels se heurtent les psychologues dans leur intégration dans certains milieux professionnels burundais.

En effet, il nous paraît regrettable d'ignorer le rôle du psychologue dans l'approche ou dans les domaines de la santé, de la justice, de la vie scolaire etc. Par ailleurs, la majorité des personnes voient dans la lutte pour l'intégration de toute nature en général et plus particulièrement dans celle de l'intégration professionnelle, une tâche essentielle de la société. Alors, étant étudiant de cette filière et bientôt confronté à ces difficultés, nous ne saurions rester indifférent face à ces préoccupations auxquelles nous avons tenté de répondre par cette recherche. Les propos de l'« Univers de la Psychologie » nous éclairent beaucoup à ce sujet :

« Etre attentif à tout ce qui concerne notre vie d'homme , ne rien laisser se perdre de ce qui a un sens pour nous –mêmes et pour les autres , ne pas subir passivement le choc du monde , mais le percevoir, l'assimiler, l'accommoder, tel est le programme que nous ne pouvons qu'imparfaitement remplir, mais qui doit devenir notre objectif. »[1]

Il est clair qu'étant étudiant dans cette filière, il nous appartient comme à nos collègues d'apporter notre contribution à ce combat, mais aussi de faire apparaître la signification véritable des obstacles qui s'érigent à l'endroit de l'intégration du psychologue en milieux professionnels burundais.

2. Délimitation du Sujet.

Comme notre sujet s'intitule « *La problématique de l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais* », de tout ce que nous avons déjà dit, il ressort que notre recherche a porté sur les diplômés du Département de Psychologie (option Clinique et Sociale), qui passent un certain nombre d'années ayant terminé et présenté leurs travaux de fin d'études et qui sont soit sans emploi ou exercent une profession ne correspondant pas à leur qualification.

[1] Univers de la Psychologie, op.cit.,p.467.

Cependant, notre étude ayant l'intention de procéder à la recherche des problèmes identifiés par les psychologues dans leur intégration dans certains milieux professionnels burundais, nous éprouvons encore une nécessité de préciser non seulement ces milieux professionnels, mais aussi le pourquoi de ce choix.
Nous voulons que les psychologues, eux qui rencontrent ces obstacles, les identifient dans les domaines de l'entreprise, de la justice, de l'école et la santé etc. Nous voulons que les psychologues nous révèlent ces obstacles à leur intégration dans lesdits milieux professionnels pour deux raisons essentielles.

Premièrement, par rapport aux interventions du psychologue, ces quatre milieux professionnels par exemple peuvent être appelés 'pilotes' ou de 'pointe' en considérant d'une part les actions sur lesquelles peuvent porter les efforts des psychologues, et d'autre part compte tenu des tâches assignées à ces institutions, leurs compétences et surtout la nécessité absolue que ces institutions devraient disposer d'un tel spécialiste.

Deuxièmement, ces quatre milieux professionnels abritent de grandes institutions ayant des services souvent confrontés à des graves problèmes qui intéressent directement et de façon évidente l'intervention du psychologue et qui sont par ailleurs capables de le recevoir.

En passant au crible les deux raisons expliquées ci-dessus, nous disons donc que notre sujet a été délimité en tenant compte des milieux professionnels burundais que nous pouvons appeler 'pilotes', les actions pour lesquelles les psychologues sont compétents d'une part, et les problèmes auxquels sont souvent confrontées les institutions de ces milieux professionnels d'autre part.

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS

Pour épargner au lecteur, de tâtonner sur le sens des termes -clés contenus dans ce travail, et dans le but d'éviter que cela ne le conduise à la confusion surtout des termes, il nous semble important de préciser le sens de certains concepts auxquels nous avons fait recours tout au long de cette recherche. VOLTAIRE s'adressant à ses contemporains disait :

« *Si vous voulez converser avec moi, définissez d'abord vos termes et accordez vos lexiques.* »[1]

Cet auteur le souligne bien ; il faut être clair avec le sens des termes à utiliser car la signification d'un terme peut varier suivant le contexte où l'intéressé l'utilise. DURKHEIM nous conseille en disant que :

« *Les concepts qu'ils(les gens) expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu'il les reçoit de l'usage et sans faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions.* »[2]

Cela veut dire que toute 'notion' pourrait signifier tant de choses aussi bien pour une personne que pour différentes personnes et que les confusions n'en manqueraient pas. Il nous a donc semblé important et capital de ne pas passer outre ces conseils.

I.1 Intégration.

Le terme 'intégration' est complexe et prend un sens suivant les contextes.

En effet, nous le rencontrons en pédagogie, en mathématiques, en physiologie, en économie politique, en sociologie, etc.
Dans chaque domaine, ce terme a une signification particulière.

[1] VOLTAIRE, cité par JEUNE HOMME (L). in Pédagogie en Cours , Tome 3, Liège, 1967 p.24
[2] DURKHEIM, (E) .,cité par Henri DESROCHE, in Apprentissage en sciences sociales et éducation permanente,Paris, Editions ouvrières, 1971 p.24

Par exemple BIROU définit 'intégration' de la manière suivante :

« *L'intégration sociologiquement comme mathématiquement, ce sera l'action de ramener à l'unité des facteurs différenciés et différentiels.* »[1]

MARTINEZ quant à lui, la définit de la façon suivante :

« *L'intégration, c'est la marche vers la fusion, c'est la courroie de transmission vers les rouages collectifs.* »[2]

La première définition laisse entendre que c'est la société en général qui agit sur l'individu ou sur un groupe d'individus. Vu sous le deuxième sens, ' l'intégration' apparaît comme un processus mettant en jeu des mécanismes comme l'adaptation, assimilation, ou encore l'accommodation .
Pour BIROU :

« *Intégration, dans le domaine des sciences sociales, sera conçue comme adaptation des parties au tout, les parties, les membres ou les micro-groupes, le tout étant le groupe de la société.* »[3]

BUDIGIYE , quant à lui définit ' l'intégration' comme :« *(...) le rétablissement ou le palliatif à une entrave, à un manque déjà existant , pour que la personne ou la chose, soit plus compétitive* »[4].

La troisième et la quatrième définitions semblent d'abord se compléter et ensuite appropriées pour le contexte de notre recherche. Par exemple, pour notre préoccupation, le manque dont il est question est le refus aux psychologues par la société des emplois pour lesquels ils sont normalement compétents. Notre travail se situe dans ce cadre dans la mesure où nous assimilons l'expression ou le terme ' intégration' des psychologues à l'action par la quelle, ces derniers cherchent à s'insérer en milieux professionnels.

[1] BIROU, (A). , Vocabulaire pratique des sciences sociales, Paris, Editions ouvrières, 1969 p.175.
[2] MARTINEZ, (M)., 'Histoire de l' Enseignement' in Les cahiers de L'Enfance Inadaptée, n° 274, nov.1984,pp.10-11
[3] BIROU.(A). , op.cit.,p.175
[4] BUDIGIYE, (L). , Attitudes et Représentations de la personne Handicapée à l'égard des canaux de son insertion sociale, Mémoire inédit, Bujumbura, Université du Burundi, F.P.S.E. , 1983, p.41

I.2. Psychologue.

En cherchant à définir le mot ' psychologue', ceux qui possèdent certaines notions en rapport avec la science psychologique le prennent pour un scientifique somme-toute négligé, alors que les profanes quant à eux peuvent lui refuser ce titre puisque d'ailleurs ils ne savent presque rien à propos du psychologue.

En effet, dans la société européenne, si nous reprenons les expressions de SILLAMY, être 'psychologue' signifiait pour beaucoup de personnes, posséder un talent particulier de pénétration des pensées et des sentiments, le don de connaissance et de compréhension de l'âme humaine.

Dans ce sens, on pourrait être porté à croire qu'un médecin, un professeur, un éducateur etc, qui ont acquis de l'expérience de leurs professions et des hommes sont des 'fins psychologues' sans être réellement des praticiens de la psychologie.

Pour ce qui nous concerne, nous nous intéresserons au terme 'psychologue' comme profession.
Ainsi, SILLAMY définit le 'psychologue' comme étant :

« (...) *Personne ayant effectué des études supérieures de psychologie et exerçant l'un des métiers de cette discipline.* »[1]

SILLAMY nous montre que le psychologue est donc une personne formée scientifiquement à la psychologie et qui pratique dans ce secteur.
Le même auteur affirme que la formation d'un psychologue commence par un apprentissage des disciplines constituant des instruments formateurs de cet esprit, des instruments opératoires ou des bases théoriques nécessaires. Ces instruments sont comme la logique, la méthodologie scientifique, les statistiques, la sociologie etc. A cette formation première s'ajoute l'apprentissage des disciplines spécialisées. Comme instrument de travail, le plus important pour un psychologue est sa propre personnalité qui doit être engagée dans l'action, et sa formation académique doit donc s'accompagner d'une formation rigoureuse de la personnalité, car pour exercer la profession du psychologue, de grandes qualités personnelles sont requises, dont la principale est l'équilibre psychologique. En plus de sa personnalité, le psychologue utilise les principes, les méthodes et les connaissances de la science psychologique dans ses recherches et dans ses interventions pratiques.

[1] SILLAMY,(N). , Dictionnaire Encyclopédique de Psychologie, L-Z , Paris , Bordas, 1980, p.963

Pour montrer combien le domaine du psychologue est immense, MATISSON explique :

« *Le psychologue est quelqu'un qui permet à l'individu de vivre en harmonie avec son milieu physique et humain.* »[1]

A travers cette définition, le psychologue a quelque chose de singulier : la vie impliquant plusieurs aspects, le psychologue aide l'individu à les comprendre et à mieux s'adapter. Le bénéfice principal est donc la satisfaction de l'intelligence. Le même auteur précise encore :

« *Le psychologue est un spécialiste dans le domaine des sciences humaines qui fournit au public des services professionnels, sous forme salariée ou libérale. Il utilise les principes, les méthodes et les connaissances de la science psychologique, dans la recherche fondamentale, la recherche appliquée et l'intervention pratique. Il contribue, par ses activités, à l'étude et à la résolution des problèmes concernant les conduites humaines, notamment dans les domaines de l'éducation, du travail, de la vie familiale et sociale, de l'hygiène mentale individuelle et sociale.* »[2]

Cette définition, semble convenir au contexte de notre étude dans la mesure où le psychologue est envisagé d'abord comme un spécialiste qui opère avec méthode sur la base des connaissances. On décrit également les domaines privilégiés pour les activités du psychologue. Nous précisons que le mot ' Psychologue' dans notre étude sera donc employé comme vient de nous le définir MATISSON. Qu'en est-il alors pour le mot 'profession' ?

I.3 Profession.

Lorsqu'on cherche à déceler le sens du terme 'profession', il est difficile de savoir quant il désigne 'l'art' , 'le métier' ou une 'activité'.

En effet, lorsque Paul FOULQUIE explique la profession comme :

« (...) *Une occupation habituelle qui procure normalement les moyens de subsistance* »[3] cette définition laisse entendre que la 'profession' est une occupation déterminée dont on peut tirer les moyens d'existence.

[1] MATISSON, (M .D). , Images des Psychologues Cliniciens, Paris, Editions Universitaires, 1971. p.111.
[2] MATISSON, (M .D .) . , op.cit. , p.211.
[3] FOULQUIE, (P). , Dictionnaire de la langue Pédagogique, Paris , P.U.F.. , 1971. p.383.

Pour FLEXNER,

« *Profession désigne une activité ayant nécessité une formation intellectuelle ou l'acquisition d'une technique ou d'un art.* »[1]

Ici, le terme 'profession' a un rapport avec 'métier' ; néanmoins, les connotations du mot 'profession' sont plus valorisantes que celles du métier puisqu'ici la 'profession' , bien qu'elle soit prise comme 'métier', elle semble avoir un certain prestige par son caractère intellectuel et par la position sociale de ceux qui l'exercent.

Au point de vue sociologique, un métier peut passer pour une profession s'il répond à certains critères : le caractère de service, contrôle à l'entrée, formation de longue durée, autonomie, code éthique, système de connaissances, reconnaissance par le public, organisation de la profession etc. Bref, nous constatons que le terme 'profession' pris dans le sens courant, désigne toute activité capable de procurer à celui qui l'exerce les moyens d'existence. Quand ce terme fait référence à l'acquisition d'une technique ou d'un art, il désignera un métier.
En ce qui concerne notre recherche, la 'profession' du psychologue dont notre étude s'est proposée d'identifier les difficultés précisément en ce qui concerne l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais, est comprise dans le sens d'une activité qui dépasse le cadre de l'acquisition d'une simple technique, dans la mesure où les critères de la nature des services rendus au public, la reconnaissance par le même public sont les plus déterminants.

Si les concepts-clés utilisés au cours de notre recherche viennent d'être précisés, qu'en est-il d'abord pour les problèmes de la science psychologique elle-même.

[1] FLEXNER, cité par Univers de La Psychologie, op.cit., p.147.

CHAPITRE II : PROBLEMES INTERNES DE LA PSYCHOLOGIE.

Toutes les sciences se diversifient en une quantité de disciplines. Cela est naturel. Mais, toutes les disciplines se prêtent un mutuel appui, et à travers les variétés d'objets et méthodes. Il y a donc communauté de point de vue général. La psychologie science jeune, dont les origines ne remontent guère à plus d'un siècle, ne s'est pas encore parfaitement dégagée du poids de la philosophie, de la morale et se trouvant engagée dans des applications trop nombreuses et trop compliquées au regard du progrès encore mince de la recherche fondamentale surtout dans notre pays où cette science ne bénéficie pas d'appui. Vue de l'intérieur, elle ne présente pas le spectacle de l'unité. Si pour les autres sciences les applications sont en continuité avec les disciplines expérimentales de base, une telle intégration semble être loin d'être réalisée au sein de la psychologie. Pour faire comprendre la portée de ce défaut, il n'est pas de meilleure illustration que de discuter sur certaines ambiguïtés de la psychologie autour de sa 'méthode' et de son 'domaine', la complexité de son objet d'étude, les obstacles épistémologiques sans oublier les difficultés que pose une recherche psychologique.

2.1. Les ambiguïtés autour de la définition d'une 'méthode' et du 'domaine' de la Psychologie.

En examinant les adjectifs par lesquels on a coutume de spécifier des psychologies, on constate que plusieurs de ces domaines peuvent paraître désigner à la fois une méthode et un domaine.

En effet, si par exemple la psychologie est dite expérimentale, c'est 'en raison de sa méthode' selon Paul FRAISSE. Selon ce même auteur, la 'psychologie mathématique' désigne à l'évidence une méthode, mais aussi un domaine dans lequel elle peut s'appliquer (qui se confond pour l'essentiel avec la partie la plus cultivée du domaine de la psychologie expérimentale) et le genre de résultats qu'elle a permis d'obtenir. Faire de la 'psychologie différentielle', ce peut être adopté comme méthode, l'observation des structures qui s'aperçoivent dans les différences constatées entre individus comparés à différents points de vue ; mais cela peut être aussi décrit comme objet, comme éléments de connaissance pouvant s'intégrer dans certaines théories ou pratiques comme différence entre garçon et fille par exemple.

Daniel LAGACHE dit par exemple que :

« *La 'psychologie clinique' est spécifiée par la méthode clinique qui s'applique à tous les secteurs de la conduite humaine, adaptée ou inadaptée ; l'expression n'en désigne pas moins souvent une psychologie dont le domaine est celui des inadaptations, de troubles du comportement, à tel point que les frontières qui séparent ce domaine du domaine médical sont parfois contestées.* »[1]

Les psychologies génétique, différentielle, mathématique etc, considérées comme des méthodes de la psychologie s'insèrent donc dans la méthode expérimentale en un moment précis : celui où l'expérimentateur (qui peut n'être qu'un observateur) doit faire varier certaines conditions du phénomène qu'il étudie. Il serait donc difficile d'établir des relations aussi étroites entre la psychologie clinique et le groupe des méthodes centrées sur la méthode expérimentale dont il vient d'être question. La psychologie clinique constitue donc moins une méthode qu'une attitude méthodologique.
D. LAGACHE définit l'orientation par ce programme :

« (...) *envisager la conduite dans sa perspective propre, relever aussi fidèlement que possible les manière d'être de réagir d'un être humain concret et complet aux prises avec une situation, chercher à en établir le sens, la structure et la genèse, déceler les conflits qui la motivent et les démarches qui tendent à résoudre ces conflits* »[2].

Le problème de 'méthode' se pose aussi car en considérant par exemple la méthode expérimentale et la méthode clinique, bien que paraissent s'appliquer à des conduites de niveaux différents, elles paraissent aussi constituer deux états successifs dans le développement méthodologique de la psychologie.
Si l'on admet avec W. BRIDGMAN, que :

« *La vraie définition d'un concept ne se fait en termes de propriétés, mais en termes d'opérations effectives.* »[3], on comprend que le contenu d'un 'domaine' ne soit définissable que par cet ensemble d'opérations ordonnées que constitue toute 'méthode' et que D. LAGACHE puisse dire que :

« *Ce qui spécifie la psychologie clinique, c'est la méthode clinique, c'est-à-dire la nature des opérations avec lesquelles le psychologue clinicien approche la conduite humaine.* »[4]

[1] LAGACHE (D), cité par REUCHLIN (M), in Les méthodes en psychologie, Paris, P.U.F. , 1976. p.6.
[2] LAGACHE (D) . , cité par REUCHLIN (M).,op.cit. , p.12.
[3] BRIDGMAN (W)., cité par REUCHLIN (M)., op-cit. , p.6.
[4] LAGACHE (D)., cité par REUCHLIN (M), loc. cit.

Sans ouvrir une discussion sur l'opérationnisme, on voit bien que cette ambiguïté de la terminologie quant à la définition du 'domaine' et de la 'méthode' en psychologie pourrait constituer un obstacle quant à la compréhension d'une manière générale de la science et en particulier de son domaine d'intervention ainsi que les procédés mis en jeu. Que pouvons–nous dire de l'objet d'étude de la psychologie ?

2.2.Compléxité de l'objet d'étude de la psychologie.

L'homme n'est pas psychiquement un être ' unicellulaire' ; à tout moment donné, il ne subit pas une stimulation unique, il n'est pas appelé à développer une réponse unique. D'une autre étonnante complexité, il est engagé à tout instant de son existence, dans une foule de situations simultanées et enchevêtrées. La richesse de son champ psychologique éveille simultanément différents besoins et suscite des exigences diverses. Ces besoins et exigences entrent fréquemment en conflits et la nature de la situation est telle que la satisfaction d'un besoin ou le relâchement d'une contrainte a pour résultat de frustrer les autres.

Ainsi, une telle situation psychologique peut ne pas permettre à l'individu de réduire ses tensions par l'un des moyens d'adaptation dont nous venons de parler. Les obstacles qui se dressent contre la satisfaction du désir peuvent être infranchissables même au prix des efforts les plus intenses ; le problème d'un nouvel accès au but peut être insoluble et il peut se faire qu'aucun substitut ne soit à la portée du sujet. Dans ce cas, la frustration persiste et s'intensifie. Même dans le cas de ces comportements mal adaptés, les effets de la tension tendent à modifier le champ psychologique pour lui faire recouvrer une structure stable. A ce sujet, KRECH et R.SCRUTCHFIEL nous disent ceci :

« *Les instabilités qui se produisent dans le champ psychologique déterminent des 'tensions'dont les effets sur la perception, la connaissance et l'action se traduisent par une tendance à modifier le champ afin qu'il retrouve une structure plus stable.* »[1]

L'organisation du champ psychologique à un moment donné ne manque guère de comporter des déséquilibres, des instabilités ou d'autres imperfections de structures qui donnent naissance à des tensions. Ainsi par exemple, dans le cas des réactions inadaptées à la frustration, la forme de la restructuration du

[1] KRECH,(D). , SCRUTCHFIEL , (R) . ,Théorie et problèmes de psychologie sociale, Paris, P.U.F., 1952. p.24.

champ psychologique risque d'altérer le fonctionnement normal de la personnalité totale et de compromettre l'adaptation de l'individu.

Dans le cas du psychologue qui doit étudier ou aider une personne placée dans de telles conditions, il éprouvera énormément de difficultés, car toutes ces instabilités agissant simultanément ou successivement sur la même personne, peuvent si elles persistent provoquer un comportement propre à résoudre, une situation conflictuelle. Ce comportement peut être une action orientée vers un autre but et la difficulté du psychologue est qu'il sera amené à penser à un remaniement des connaissances ou restructurations encore plus générales du champ psychologique. Si l'objet d'étude de la psychologie pose de tels problèmes, que dire des obstacles épistémologiques en psychologie ?

2.3.Les obstacles épistémologiques en psychologie.

D'une manière générale, en analysant l'autonomie des méthodes et des techniques par rapport aux aspects théoriques des problèmes qu'on peut soumettre au psychologue, nous pouvons nous demander si le chercheur ou le praticien ont besoin de prendre du recul et d'assumer l'attitude critique qu'implique toute réflexion de nature épistémologique. Encore, est-il nécessaire d'évoquer des questions d'épistémologie dans un exposé consacré aux méthodes de la psychologie et à ses difficultés internes? Ne suffit-il pas de penser à des techniques adaptées que les problèmes peuvent ne pas se poser ?

En effet, quand ce n'est pas l'existence des techniques qui conduit à se résigner à un certain point de vue, il est difficile de répondre aux exigences souvent opposées de la compréhension ou de l'action totalisante qu'en fait on opte pour un point de vue particulier et que l'on fait usage des méthodes particulières. La constitution et l'usage exclusifs ou préférentiels de certaines méthodes et techniques, les phénomènes de mode méthodologique où l'on discerne les oppositions et les tensions qui se font jour dans le champ de la science et de la pratique ont en partie leur origine dans les difficultés épistémologiques. La situation que soulève l'important problème de l'articulation des méthodes, soulève des difficultés épistémologiques liées aux objets de la psychologie car c'est bien autour des problèmes de méthodes que se cristallisent les difficultés épistémologiques propres aux sciences de l'homme.

Pour J. PIAGET,

« *La tendance de l'esprit est d'expliquer le complexe par le simple et de considérer sans plus comme simple, ce qui paraît tel par dissociation du complexe et que l'opération la plus élémentaire de l'esprit est l'opération d'addition qui porte à croire que tout système est le produit d'une pure réunion additive d'éléments simples.* »[1]

K. LEWIN quant à lui dit que :

« *Les exigences de l'épistémologie scientifique sont en l'occurrence en rapport avec isomorphisme avec la structure même des processus qu'elle vise.*»[2]

Nous constatons donc qu'à cette première difficulté liée à la constitution des objets psychosociaux comme des totalités sont en fait des totalisations toujours en cours, jamais achevées. En considérant que la psychologie est le lieu d'élection d'étude ou de la provocation du changement, ce dernier introduit des difficultés épistémologiques et, partant des difficultés méthodologiques supplémentaires.

Si les problèmes d'ordre épistémologique peuvent exister en psychologie, que dire des consignes implicites ?

2.4. Les consignes implicites et leurs conséquences dans une recherche en psychologie

Dans une recherche en psychologie, quelle que soit sa nature, il est tout à fait possible de rencontrer une situation dont les consignes implicites se présentent nettement ou non à des sujets. Les consignes implicites étant des indices révélateurs d'une hypothèse, elles peuvent avoir une influence significative sur la conduite du sujet.

Et, si le but d'une recherche n'apparaît pas clairement, ou s'il est trop ambigu, les différents sujets risquent souvent d'imaginer différentes hypothèses et ces consignes implicites feront que les résultats ne soient pas totalement nets. Si d'un autre côté, les consignes implicites sont si apparentes que le sujet en arrive à prendre conscience de ce qu'attend le chercheur, celui-ci aura tendance à réagir en sens inverse afin de rester honnête.

[1] PIAGE (J) , cité par GRISEZ (J) in Méthodes de psychologie sociale, Paris, P.U.F. ,1975 p. 28.
[2] LEWIN (K). cité par DUBOST, (J) in l'intervention psychosociologique, Paris, P.U.F. , 1987 p.54.

C'est là que se manifeste un autre aspect de l'attitude du sujet envers la recherche : tout en désirant que les recherches aboutissent, le psychologue se sent moralement obliger d'être honnête. Sinon, sa performance donnerait lieu à des conclusions fausses. Par conséquent, si le sujet devient trop conscient des attentes du chercheur, il risque de se porter dans la direction opposée. A un certain niveau, le sujet se donnera pour tâche de découvrir le but véritable de la recherche, puisqu'en fait souvent, le sujet ne croit pas en ce que le psychologue lui dit, et il dit « *tous les psychologues sont menteurs* »[1], il réagira de manière à vérifier les hypothèses de départ.

Par ailleurs, selon LEMAINE (J.M) et GERARD (L),

« *On ne demande pas simplement au sujet de réagir à la situation témoin, mais plutôt de résoudre activement un problème.* »[2]

Face à ces difficultés causées par les consignes implicites, une tendance analogue est souvent observée chez le chercheur-psychologue. Elle consiste en effet à favoriser ce que l'on 'n'aime' pas dans un effort d'être impartial. Donc aussi bien chez les sujets que chez le chercheur, étant donné cette part que peuvent prendre les consignes implicites, l'on pourrait concevoir leurs comportements dans une recherche comme un comportement de résolution des problèmes et les difficultés s'abattront beaucoup plus chez le psychologue comme LEMAINE et GERARD le montrent :

« *Il est facile de s'alarmer devant cette situation mais plus difficile de prendre position sans ambiguïté.* »[3]

Comme viennent de nous le montrer ces deux auteurs, non seulement les consignes implicites produisent des conséquences pour les sujets de recherche, elles envahissent aussi le champ du psychologue.

Pouvons-nous aussi admettre que les conditions d'observations en psychologie créent d'autres problèmes ?

[1] LEMAINE, (J.M.) et GERARD, (L). Psychologie sociale et expérimentale, Paris, Mouton/ Bordas, 1969 p.285.
[2] LEMAINE, (J.M.) et GERARD, (L).,op. cit., p.289.
[3] LEMAINE, (J.M.) et GERARD, (L) .,op. cit.,p.311.

2.5. Problèmes de définition des conditions d'observation en psychologie.

D'une manière générale, l'observation psychologique lorsqu'elle tend vers un statut scientifique et vers l'expérimentation devient plus systématique. Mais qu'en est-il alors pour l'observation systématique en psychologie ?

Selon REUCHLIN,

« L'observation psychologique devient plus systématique lorsqu'elle accorde plus d'importance à la cohérence des procédures qu'elle utilise et des résultats qu'elle obtient, ce qui l'entraîne à mettre en œuvre ses techniques dans des conditions suffisamment bien définies pour être répétables. »[1]

Ces conditions de l 'observation pouvant être modifiées délibérément pour couvrir l'ensemble des conditions possibles, cet objectif de systématisation de l'observation peut être entendu de façon péjorative pour évoquer une attitude qui conduit à faire prévaloir sur les données empiriques, un système construit à l'avance, à sélectionner ou à gauchir les faits d'observation pour qu'ils entrent bon gré malgré, dans un cadre théorique général a priori. Pour étayer les difficultés que comporte la définition des conditions de l'observation, la psychologie de l'enfant pourrait offrir toute une gamme de travaux dans lesquels, les conditions d'observation sont définies avec une rigueur croissante, sans manquer cependant de conséquences.
Par exemple, les auteurs comme PIAGET et A.BINET utilisant leurs propres enfants comme matériels d'étude, en procédant à des observations dans des conditions contrôlées et donc répétables au même moment de la journée, dans les mêmes circonstances, en utilisant les mêmes questions, etc., déplorent cependant que souvent, le choix des faits relevés est dicté seulement par leur caractère apparemment exceptionnel ou par la valeur affective qui s'y attache. Les conditions dans lesquelles ces faits se sont produits ne sont rapportées elles-mêmes que dans la mesure où elles paraissent ajouter quelque chose à ce caractère, à cette valeur. Or, ces conditions ne sont jamais recrées de façon délibérée en vue de mettre en évidence le sens d'une éventuelle évolution. On comprend bien que le milieu familial 'naturel' ne peut se prêter à une définition stricte des conditions de l'observation. Le cadre matériel et organisationnel de la vie familiale, ne peut guère être modifié en fonction des exigences de l'observation. Plus encore, le psychologue doit y ajouter son rôle de parent qui implique une autre attitude que celle de l'observateur. Le nombre des enfants observés étant nécessairement limités, il n'est pas possible de définir et de

[1] REUCHLIN, (M). , op. cit. , p.24.

contrôler les fonctions de l' observation qui sont propres à ces enfants particuliers et qui limitent la portée des conclusions que le psychologue peut formuler. Certains psychologues craignent d'ailleurs que des procédures d'observation trop rigides ne déforment le contenu même de l'information recueillie. D'autres affirment que trop de rigidité dans l'observation détourne l'observateur des faits importants et significatifs dont l'apparition n'était prévue par le dispositif utilisé.

A. VEXLIARD, quant à ce danger a écrit à propos des méthodes d'observation:

« La méthode d'investigation, telle qu'elle est décrite, prête le flanc à des nombreuses critiques. Les examens ne sont pas homogènes, les sujets n'ont pas été tous soumis exactement aux mêmes épreuves et dans des conditions identiques. »[1]

Toutes ces critiques s'inspirent en de sens différents. L'observation se donnant pour objet '*la totalité des réactions d'un être humain concret et complet aux prises avec une situation*', ne s'accommode que difficilement d'une définition préalable et rigoureuse de cette situation, qui doit à peu près nécessairement varier d'un sujet à l'autre et d'un moment à un autre.

Pour comprendre ce que nous venons d'exposer ci-haut, lisons J. PIAGET qui montre les inconvénients qu'il aperçoit à propos de l'observation utilisée comme méthode en psychologie, rigoureusement définie et systématisée.

L'auteur dit qu'en employant cette méthode, dans certains cas, il risquait de passer à coté des questions essentielles, d'intérêts spontanés et des démarches primitives, ce qui conduisait au risque de fausser les résultats auxquels il s'attendait.

K.LORENZ, lui aussi, étudiant la psychologie animale, s'étonne de l'ignorance qu'il découvre chez des chercheurs utilisant le rat comme matériel d'expériences rigoureusement organisées sur l'apprentissage au sujet des mœurs de cet animal dans ses conditions naturelles de vie.[2]

L'observation prise comme méthode de recherche en psychologie, l'usage des procédures normalisées et systématisées est rejeté par certains psychologues et sociologues. Ces réserves ou critiques, qui se formulent surtout à l'égard du caractère plus systématique d'une méthode d'observation évoluant vers l'expérimentation concernent les rapports entre le groupe de méthodes

[1] REUCHLIN, (M). , op. cit. , Paris, P.U.F. , 1976, pp.30-31.
[2] LORENZ (K)., cité par REUCHLIN, (M) .,op.cit.,p.52.

expérimentales et celui de méthodes cliniques. L'usage donc de la méthode d'observation en psychologie ouvre des possibilités, mais pose des problèmes qui ne sont pas spécifiques à l'observation.

De même, les problèmes que nous avons déjà évoqués précédemment ne concernent donc pas uniquement la question du manque de l'unité de la science psychologique ; les interventions, l'image que le public se fait de la science psychologique et surtout de la personne du psychologue sont autant d'autres facteurs qui freinent le développement et l'application de la psychologie. Tel est le cas de notre société qui, malgré les besoins qui se sentent et s'expriment cruellement parmi les contributions du psychologue refusent à ce dernier la place que pourtant il mérite.

Si nous évoquons le refus observé face aux contributions du psychologue, qu'en est-il pour son image vis-à-vis de son public ?

CHAPITRE III : IMAGE DU PSYCHOLOGUE VIS-A-VIS DE SON PUBLIC

D'une manière générale, les sciences humaines et en particulier la psychologie se sont peu à peu acheminées vers la préoccupation centrale de l'individu jadis ignoré dans le réseau de la société traditionnelle. Dans ce sens même, une science de l'individu ne pouvait manquer de se fonder. Il y a là une part de vérité. Les psychologues sont donc apparus par une nécessité historique, et le développement de leur profession correspond à un besoin. Cela veut dire que le psychologue apporte d'utiles contributions à la société.

Cependant, dans notre pays comme ailleurs, l'image que le public se fait de la personne du psychologue et de ses interventions ne coïncident pas avec ce que l'utilisateur attend. Cela débouche donc sur un certain nombre de problèmes comme le malentendu entre la psychologie du sens commun et la psychologie scientifique, la compétence du psychologue qui ne lui est pas attribuée et non plus reconnue, les résistances de la société vis-à-vis de la science psychologique etc.

3 .1 Malentendus entre psychologie du sens commun et la psychologie scientifique

Bien que la psychologie ait atteint une étape scientifique comme les autres sciences et qu'elle ait ses méthodes et ses techniques, elle continue à cohabiter avec ce que l'on pourrait appeler 'la psychologie populaire ou implicite'. C'est cette coexistence qui crée un flou de cette discipline.

En effet, lorsqu'il s'agit de procéder progressivement à l'exploration de l'inconnu, la 'psychologie populaire' n'y prête pas attention. Elle part d'un certain nombre de postulats indiscutables pour elle comme la conscience, la valeur, le jugement logique, l'universalité d'une certaine nature humaine etc. Mais, bien que notre jugement logique requière une explication, il ne peut pas être pris pour une donnée première.
RICHELLE note que la 'psychologie populaire'

« (...) *s'arroge le droit de parler de n'importe quoi suppléant aux carences de son information, partant des jugements sur tous les problèmes que se posent à elle, sans s'inquiéter des moyens dont elle dispose pour les examiner valablement.* ».[1]

[1] RICHELLE, (M) . , Pourquoi les psychologues ? Bruxelles, Galérie des Princes, 1978 p.16.

Dans la réalité du monde moderne, les théories éducatives, l'art de la guerre, la diplomatie, cultivés à divers degrés par tous les peuples du monde, transparaît l'existence d'une psychologie diffuse ; dans le langage courant, les gens utilisent des expressions telles que : la qualité de la vie, le respect des valeurs individuelles, le savoir-faire, le savoir-être, le savoir-vivre ; cela témoigne fort agréablement d'une attention portée sur l'homme, à ses besoins, à ses aspirations et ses tendances. Tout cela montre que tout en chacun sait quelque chose sur la psychologie et sur l'homme et aura à dire à ce sujet et va le défendre. Cela fait que la plupart des gens diraient et sauraient dans une certaine mesure justifier qu'après tout, étant humain et ayant vécu dans la société des humains, ils ont déjà beaucoup appris sur la psychologie.
Pour KRECH et al :

« *Les romanciers n'ont jamais lésiné sur les interprétations psychologiques, pas plus que les politiciens, les théologiens, les philosophes, les journalistes, les médecins et même les hommes d'affaires, surtout les hommes d'affaires qui ont réussi.* »[1]

RICHELLE lui aussi note que le flou et la confusion entretenus autour de la psychologie se trouvent bien du côté des non-psychologues que du côté du spécialiste et ajoute :

« *Sur les atomes, on laisse parler le physicien, et on l'écoute. Mais, que l'on parle de l'homme, chacun a son mot à dire et ne s'en fait pas faute. Ce qu'en peut dire le spécialiste semble connu d'avance ou, s'il advient que cela choque nos conceptions, nous paraît erroné. Alors que nul ne songe à se substituer à l'ingénieur ou au chirurgien, on se réserve couramment le droit de discuter, de mettre en question, voire de réfuter les propositions du psychologue qu'elles soient d'ordre théorique ou d'ordre pratique.* »[2]

Les non-psychologues reprochent également à la psychologie de répéter dans un jargon sans beauté, des vérités déjà dites avant elle avec beaucoup d'art et par ailleurs, au psychologue lui aussi, il est reproché de porter le patrimoine de la psychologie du sens commun.

En effet, l'expérience de la vie, la familiarisation avec les faits psychologiques ou sociaux font que le psychologue fait passer lui aussi des affirmations ou des idées qui lui semblent évidentes, sans preuve ni vérification à l'appui d'où des conclusions d'une grande recherche rencontrent un assentiment des non-psychologues.

[1] KRECH (D) et al , Psychologie , Montréal, Editions du renouveau pédagogique, 1979 p .9 .
[2] RICHELLE, (M) . , op. cit. , p. 9 .

RICHELLE le souligne ainsi :

« (...) *il lui arrive souvent de faire passer des lieux communs, qu'il partage avec tous pour le fruit d'une savante recherche. Il s'auréole par-là d'un grand prestige, puisque mille croyances répandues viennent à peu de frais gonfler sa science. Et du même coup, il fournit à l'homme de la rue une immense satisfaction, en le confirmant dans sa conviction d'être en ces matières presque aussi savant que lui.* »[1]

D'après ce que vient de nous dire RICHELLE, il est tellement reproché au psychologue de partager à un degré important le sens commun ou populaire de la psychologie. Autrement dit, on ne lui reconnaît pas les connaissances scientifiques des faits. Cela rend encore plus difficile sa tâche et renforce le flou autour de la science psychologique. Plus encore, de tels reproches dirigés contre le psychologue font que celui-ci perd l'estime de soi dans son domaine. Ceci a comme conséquence la diminution des ambitions.

La psychologie restant donc objet de confusion entre ce sens commun et le sens scientifique ; elle se manifeste aussi bien chez le non-psychologue que chez certains spécialistes et cela fait que la psychologie ne bénéficie pas d'une position confortable.

Qu'en est-il encore de l'image du psychologue dans la société ?

3 .2 Le psychologue vu comme magicien : la crainte de se révéler.

Dès l'enfance, on nous a appris à cacher nos sentiments, nos émottions mais cette démarche peut provoquer angoisse et timidité. Si le corps s'est déjà aujourd'hui débarrassé du corset, l'esprit n'est pas encore libéré et tout ce que l'on doit cacher est plus ou moins considéré comme suspect. Donc, ce que l'on peut découvrir de nous-mêmes, ne peut être que laid, secret, honteux, désirs inavouables, etc. que ce soit au moment de l'orientation scolaire ou professionnelle, à l'occasion d'une demande d'emploi ou de promotion, sans parler des cas où l'on requiert une aide extérieure pour résoudre des difficultés personnelles, familiales, conjugales etc.
Avoir peur du psychologue c'est d'abord et généralement craindre d'être démasqué.

En effet, lorsqu'une personne (le patient par exemple) arrive chez un psychologue, ce dernier l'accueille, s'informe de son état de santé, de sa 'forme'

[1] REUCHLIN, (m)., op.cit., pp.10-11.

physique et mentale. Pour que l'examen psychologique se passe dans de bonnes conditions, il est nécessaire que le sujet (le patient ou une autre personne qui a besoin d'une aide psychologique) soit détendu, frais et dispos et qu'il n'ait pas trop de soucis. Si elle se sent nerveuse, le psychologue s'efforce de le rassurer en lui expliquant la manière dont les épreuves se dérouleront. Il lui demande de lui rappeler dans quel objectif il se prête à un examen, ce qu'il en attend. Tous cela concourt à une appréciation de ' l'homme candidat', de ses qualités ou ses difficultés dans sa situation.

Le psychologue sera alors auréolé d'une sorte de halo angoissant qui rend très désagréable l'obligation de rencontrer les gens à aider. Par exemple beaucoup de familles hésitent à ' montrer' au psychologue un enfant dont le comportement les inquiète : « il n'est pas fou » tout de même. Le psychologue analyse ainsi cette crainte :

« *Je crois qu'elle se rattache à quantité d'autres peurs : peur d'une invasion de la 'bulle' ou de l'espace personnel vécu comme une violation de la personnalité, peur d'être 'mis à nu' ou jugé par tous ceux censés détenir un savoir et un pouvoir.* »[1]

Les difficultés psychologiques sont considérées comme des tares, particulièrement pour des ' maladies'. De plus, cette peur se renforce dès que lorsqu'on s'aperçoit que malgré toutes les protestations accumulées, on est transparent. Le psychologue n'a pas de ' boule de cristal', simplement, les moyens de défense dont les individus disposent pour cacher ce qui, en eux, les angoissent ou leur déplaisent et étant en nombre relativement limité que le psychologue peut facilement appréhender et comprendre, il sera vu comme quelqu'un 'qui connaît le dessous caché des choses' .

Si alors ces moyens de 'défense' des individus mis en jeu leur déplaisent et les angoissent, que dire encore du psychologue par rapport à son objet d'étude dans ses diverses activités ?

[1] Encyclopédie pratique de la psychologie moderne, Paris/ Bordas, Editions Retz , 1979 , p.180 .

3 .3 Position du psychologue par rapport à son objet d'étude.

Parmi les difficultés particulières qui rendent plus difficile la tâche du psychologue figurent celles qui résultent de la position que ce dernier occupe par rapport à son objet d'étude.

En effet, au plan de la recherche dans certaines sciences comme la physique, la physiologie, l'expérience vaut ce que vaut l'expérimentateur. Qu'il soit beau ou laid, qu'il ait une voix grave ou criarde, timide ou autoritaire, cela n'a aucune importance s'il mène son expérimentation proprement, manipule ses appareils avec compétence et soin, s'il sait observer les phénomènes avec l'acuité et l'honnêteté voulues. En faisant une pesée de précision ou en prenant une mesure électrique, quels que soient la personnalité et le caractère de l'expérimentateur, la balance et le voltamètre réagiront de la même façon. Mais le psychologue lui s'adresse souvent aux hommes, joue inévitablement, par la nature même de son objet d'étude, le rôle de variable indépendante malheureusement difficilement contrôlable.
A ce propos, RICHELLE parlant du psychologue affirme :

« *Travaillant à titre d'expérimentateur, enquêteur, praticien, il est membre de la même espèce que ses sujets, il est pour eux partenaire social plus ou moins proche, familier, accepté, craint ou respecté, pris au sérieux ou importun ou ridicule, en abordant le comportement des autres ne met pas entre parenthèses sa propre manière d'être, ne se débarrasse pas de son sexe, ni de son ange, ni de sa voix, ni de ses attributs les plus subtils de sa classe sociale, de sa position professionnelle.* »[1]

Les choses étant ainsi, le sujet une fois approché par le psychologue s'interrogera, comparera et interprétera beaucoup plus sur les impressions que lui fera le personnage du psychologue que sur les intentions objectives. Ceci se remarque même dans des situations expérimentales les plus épurées. Cela montre alors combien le psychologue en tant qu'enquêteur, intervenant social, expérimentateur et particulièrement en tant que praticien, suscite des difficultés quant à l'acceptation aussi bien en sa personne qu'en sa tâche et aux résultats de son travail. Que dire finalement de telles attitudes de la société vis-à-vis de la psychologie ?

[1] RICHELLE , (M) . , op.cit . , pp.83-84.

3.4.Résistance de la société vis-à-vis de la psychologie

Beaucoup de gens persistent en leurs attitudes d'indifférence à l'égard d'une étude de la psychologie parce que disent-ils, elle manque d'exactitude quant aux solutions qu'elle offre. Or, comme l'affirme RICHELLE :

« *La psychologie ne nous situe pas par de là le bien et le mal. Elle demeure en deçà. En expliquant à l'homme ses propres rouages, elle rend ses choix plus difficiles, car la connaissance ne simplifie pas les responsabilités, elle les étend et les complique.* »[1]

Cela veut dire en fait que différente en cela des sciences physiques, par exemple, la psychologie n'a pas souvent affaire à des problèmes dont la solution a pour tout le monde, une importance vitale, directe et pressante. On sait généralement les questions à poser au psychologue, alors que l'on ignore celles qui se posent au physicien. Combien de profanes par exemple, s'étonnent que la physique ait si peu à nous apprendre sur le comportement de cristaux apériodiques ? C'est que d'une manière générale et plus particulièrement en psychologie la plupart des gens ne soupçonnent pas l'importance du problème et ne s'en soucient guère si on le proposait à leur attention. Beaucoup de gens constatent très vite que la psychologie n'est pas à mesure de leur apprendre tout ce qu'ils voudraient savoir sur les problèmes qui les tiennent à cœur, par exemple sur les causes et la guérison de la schizophrénie, sur les conflits de races, d'ethnies, sur la guerre et la paix, sur les crimes etc. Il y a là une sorte d'impatience que les gens éprouvent à l'égard de la psychologie devant ce que cette dernière paraît leur apprendre sur ces questions brûlantes.

C'est cette même impatience qui les amène à refuser à la psychologie, l'appui dont elle a besoin pour chercher à en savoir davantage. Il y a en particulier par exemple chez l'homme d'affaires, une tendance à prendre cette attitude comme KRECH et SCRUTCHFIELD, nous le montrent :

« *Montrez-moi d'abord, en quoi vous pouvez m'aider à résoudre mes principaux problèmes, je vous soutiendrai alors, et j'aurai recours à vos conseils.* »[2]

Le psychologue se trouve ainsi en face d'un dilemme, car la nature même des choses l'oblige à faire des recherches, dès les premiers stades, dans ses laboratoires vivants qui sont les quartiers de la ville, l'école, l'usine, la cité et

[1] RICHELLE, (M) . , op.cit. , p.54.
[2] KRECH, (D)., SCRUTCHFIELD, (R) ., op.cit., p.4.

U. B.

l'Etat et il ne peut commencer son travail sans avoir l'accord et le soutien de l'homme d'action que ne lui fait confiance que s'il lui apporte des résultats.

Ainsi, les gens manifestent de l'impatience parce que la psychologie ne leur apprend pas assez ; il y a peut-être autant de personnes qui sont hostiles à la psychologie parce qu'elles ne sont pas satisfaites de ses résultats, de ses solutions ou même de la manière dont elle opère.

En effet, dans son effort pour comprendre la pensée, le comportement, la psychologie doit forcément creuser jusqu'à découvrir les desseins secrets qui guident parfois l'activité des individus ; elle est ainsi appelée à découvrir des faits que certains n'accueilleront qu'avec répugnance : elle est amenée à dénoncer des préjugés, des croyances profondément enracinées, des intérêts dissimulés, car le psychologue a pour objet aussi les croyances religieuses ou les croyances relatives au monde physique etc.

Ainsi, d'un côté, il y a déception du public devant ce que la psychologie peut lui apprendre surtout sur des questions brûlantes, et cela montre assez combien la fonction du psychologue est auréolée chez beaucoup de gens, d'un certain mysticisme. De l'autre côté, le psychologue est souvent amené à découvrir et à étudier la problématique existentielle des individus qu'ils n'acceptent pas et qu'ils fuient. Cela donne lieu à un refus complet de sa personne et de sa fonction et justifie en partie les résistances que la société oppose à la promotion et à l'utilisation de la psychologie scientifique.

Eu égard à tout ce qui précède, nous constatons que le manque de l'unité de la science psychologique, l'image quelque peu faussée de ce que sont la psychologie, le psychologue et ses interventions etc, constituent de véritables obstacles à la compréhension et à l'application de cette science. Ainsi, il se produit des résistances de la part de notre société par exemple vis-à-vis de l'application de la psychologie. Cela a des répercutions évidentes dans l'integration des psychologues dans les équipes de travail dans différents secteurs.

CHAPITRE IV : PROBLEMES D'INTEGRATION DANS LES EQUIPES DE TRAVAIL

Comme nous l'avons déjà vu dans les pages précédentes, la psychologie en tant que science des conduites et des états mentaux de l'homme contribue énormément aussi bien à la vie de l'individu qu'à celle de la société, cela sous diverses manières et dans plusieurs domaines : l'industriel qui veut embaucher des employés, les parents qui perdent le contrôle éducatif de leurs enfants, les maîtres d'école qui doivent décider les méthodes pédagogiques à utiliser, le psychiatre qui doit proposer une thérapeutique, le magistrat qui doit statuer sur une responsabilité ou sur une invalidité d'ordre psychologique etc, ne peuvent naturellement attendre que les moyens scientifiques des psychologues. Cependant, notre société en reste éloignée, et un tel état de choses est assez courant dans les affaires humaines. Notre société met les psychologues à contribution pour des choses qui n'en valent pas la peine ; elle leur assigne un rôle très étranger à leur véritable mission. Un si mauvais usage de leurs services, gaspille leurs forces et les tient à l'écart des problèmes majeurs où leurs avis devraient inspirer l'action. Les difficultés ou même l'impossibilité éprouvées par les psychologues à s'intégrer dans les équipes de travail (équipes médicales, dans les entreprises, chez les pénalistes et dans le domaine scolaire) nous offre une remarquable illustration

4.1 INTEGRATION DANS LES EQUIPES MEDICALES.

4.1.1 Le psychologue et le médecin : la peur des mots.

Il suffit plus de parler de fantasmes quand on compare le psychologue tel qu'il se voit ou se veut et tel que le voit le médecin. On bute là sur une incompréhension notoire.

En effet, comme dans le grand public, l'action du psychologue dans l'institution médicale est saisie d'une façon vague et lointaine. Beaucoup de membres de ce corps ne peuvent pas dire exactement ce que le psychologue représente ; ils n'entendent aucun service du psychologue. N'étant pas suffisamment informés des demandes qui peuvent lui être adressées et de ses fonctions, ils ne peuvent non plus articuler sur son intervention et à leurs propres interventions.

MATISSON montrant que le personnel médical ne se sent pas concerné par le rôle d'un psychologue répète ce qu'en dit ce même personnel :

« *Les besoins auxquels il répond dans la société actuelle ne sont pas de ma compétence et ne dépendent pas de mon travail.* »[1]

Certes, le psychologue est pour le médecin une personne qui aide, mais en aucun cas à travers la psychothérapie. Son rôle reste donc l'étude de la personnalité, non pathologique si possible, à l'aide des seuls tests dont le psychologue justement ne veut pas. Son client est l'individu qui peut en attendre une meilleure compréhension de soi, une meilleure adaptation au groupe, des conseils, très rarement une meilleure adaptation à lui-même. Ecrasé par la netteté de cette position, le psychologue se borne à utiliser l'entretien et la relation d'aide et refuse de se définir comme 'testeur' aux fins d'une étude de la personnalité. Il fuit le verbe 'soigner' parle de psychothérapie. Sa pratique de la relation n'est pas entendue comme ayant une visée thérapeutique. Le domaine du psychologue est avant tout la psychologie, abordée, certes, au moyen des tests mais surtout à travers la pratique psychothérapeutique. Pour le médecin, le psychologue est vécu d'abord et surtout comme un technicien, un collaborateur ou un auxiliaire du médecin. Il est essentiellement ' l'homme aux tests' à l'exploration de la vie mentale. Or, ce médecin qui refuse au psychologue un rôle de ' soigner' lorsqu'il prétend justifier ou prouver ses compétences pour les tâches qui devraient être accomplies par le psychologue, n'ose pas trop l'avouer.
MATISSON nous en dit un mot :

« *L'insécurité du médecin démuni d'instruments pour mesurer le psychisme lui fait rechercher cet auxiliaire métreur qui lui se veut soignant mais n'ose pas trop l'avouer.* »[2]

Le psychologue lui entend bien 'soigner', mais ne le dit pas. D'ailleurs le médecin ne veut pas que le psychologue soigne, mais il est le premier à lui ouvrir le domaine de l'aide individuelle. La fonction d'aide que tous reconnaissent au psychologue, même lui, le médecin hésite à la situer à travers l'entretien qui est le domaine du psychologue. Finalement, ce sont les mots qui font peur.

Que dire alors de la déontologie médicale vis-à-vis de la contribution du psychologue ?

[1] MATISSON, (M. D) . , op.cit. , p.116.
[2] MATISSON, (M. D) . , op.cit. , p. 140.

4.1.2.Déontologie médicale et exclusivité de l'approche du malade par le seul médecin.

Comme tous les autres problèmes, celui des relations entre psychologie et médecine reste tenace. Il apparaît insoluble, car s'alimentant de toutes sortes d'éléments parasites, et ici dans notre pays le problème des relations entre ces deux sciences n'a nulle part reçue de solutions générales satisfaisantes.

Lorsqu'il s'agit de la recherche scientifique sans aucun aspect appliqué, médecin et psychologue peuvent être amenés à collaborer, et cette collaboration ne pose aucun problème. Généralement dans nombre de cas, il s'agit des travaux de laboratoire pouvant réunir par exemple les psychologues et les pharmacologues pour l'étude des effets des substances médicamenteuses sur le comportement de l'individu. En ce moment, les sujets sont des cobayes.

Dans le cas concerné par notre étude, la recherche psychologique où médecins et psychologues peuvent se réunir, porte sur des sujets humains, et plus spécifiquement sur des maladies. Par exemple on se demande les caractères qui distinguent le langage du schizophrène, du langage du normal. Le médecin y apporte son concours. Au contact du psychologue, ce médecin reconnaît rapidement chez ce psychologue une compétence qui lui fait défaut, en moins qu'il ait ajouté à sa formation médicale une formation psychologique poussée dans le maniement des techniques d'étude du comportement et des états mentaux de l'homme.

Néanmoins, nous constatons ici chez nous une réticence du médecin à accorder au psychologue l'accès à des malades. Pour étayer cette réalité, parlons de la réticence et du refus même que les médecins des institutions médicales de notre pays affichent face aux demandes d'autorisation par les étudiants du Département de Psychologie d'effectuer leurs stages dans les milieux hospitaliers. Pourtant, les besoins qui nécessitent l'intervention du psychologue se sentent cruellement.

Le médecin peut s'appuyer sur le souci de protéger ses malades contre une manipulation qui, pour être scientifique, ne le met pas pour autant à l'abri de certains dangers : excès de fatigue, anxiété, etc préjudiciables à la guérison. De telles objections ne sont pas fondées si l'on est en présence d'un psychologue sérieux car il les aura prévenues en évitant de proposer toute recherche susceptible de leur prêter flanc. Elles ne sont souvent invoquées que comme prétexte car le même médecin ne s'opposera pas à ce que d'autres types de recherches scientifiques soient entreprises sur ses malades y compris des explorations des médicaments nouveaux infiniment plus hasardeuses que des

études du comportement. La réticence du médecin ne trouve d'autres explications que le souci de conserver l'exclusivité absolue de l'approche du malade comme si la présence du psychologue constituait une violation de territorialité car les méthodes d'action et le traitement mené par le psychologue constituent une spécificité.

4.1.3. Problèmes posés par l'évaluation objective des méthodes de traitement psychologique.

Lorsqu'on observe les interactions entre psychologue et son sujet (pendant l'examen psychologique, à travers la passation du test par le client ou encore à travers l'entretien du psychologue avec son client), il est impossible de détecter et de définir les indices dans le comportement du premier qui ont orienté le second. Face à son sujet, le psychologue introduit de multiples distorsions pouvant influencer son sujet par sa personnalité et la nature du traitement et cela peut jouer un rôle important chez le sujet quant à l'acceptation et l'évaluation de la méthode utilisée et du traitement lui-même.

En effet, le psychologue en tant que praticien, lorsqu'il décrit le déroulement du traitement, il livre rarement les choses comme elles se sont réellement passées ; il les résume et les consigne telles qu'il les interprète avec les présupposés qu'impliquent sa méthode et sa théorie. S'il fournissait de ses entretiens avec le sujet une relation intégrale, parfaitement fidèle des paroles, des gestes, des mimiques et des attitudes, on verrait que l'interprétation qu'il donne de la marche du traitement n'a rien de convaincant, et est par conséquent mal évaluée comme nous le montre JARDILLIER :

« *Le bilan psychologique (...) est assez généralement négatif parce que cette action est trop directive ou perçue comme telle.* »[1]

De même, lorsqu'il s'agit d'une intervention du psychologue, soit pour aider les individus à surmonter leurs difficultés, soit encore pour soulager leurs peines ou soit encore pour les assister, les bénéficiaires de cette action n'en connaissant pas souvent les limites, cette action n'est pas objectivement évaluée surtout chez les assistés en difficultés. Lorsque par exemple le psychologue se penche sur les problèmes de son patient, à travers une rencontre empathique, souvent par exemple pour aider l'individu à surmonter les difficultés

[1] JARDILLIER, (P). , op.cit. , p.34.

personnelles ou soit encore pour les assister psychologiquement, les bénéficiaires de cette action n'en connaissent pas les limites. Les propos de l'ouvrage « Univers de la Psychologie » le témoignent :

« Le service social (...)remplit une tâche indispensable, mais risque de créer chez les assistés une dépendance et une mise en tutelle, surtout quand il s'agit de les aider à franchir des difficultés ou crises existentielles . »[1]

On voit bien que de telles attitudes nées de ces circonstances rendent quasiment impossible toute évaluation objective des diverses méthodes d'action et de traitement psychologique et constituent donc un véritable obstacle quant à la compréhension du travail du psychologue et en particulier son résultat, et empêche ainsi son acceptation dans ses interventions.

Si nous admettons que de tels cas sont fréquents dans le domaine médical, la même intensité se double-t-elle ? Se réduit-elle pour le cas des entreprises et des pénalistes ?

4.2.Intégration dans les entreprises et chez les pénalistes

4.2.1. Equivoques entre responsabilités du psychologue et le chef d'entreprise

Fondamentalement, l'entreprise moderne est trop complexe pour se prêter à l'appréciation individuelle et l'insertion par la Direction des dispositifs de travail, la prise en considération des aspects psychologique du travail etc, sont autant des facteurs pouvant aider à accroître le rendement,
Elton MAYO qui s'est intéressé à l'étude des relations humaines dans l'industrie a tiré des conclusions que l'accroissement du rendement du travail ne procède pas à proprement parler de l'amélioration des conditions de travail et que ses recherches lui ont permis de découvrir l'importance du facteur de l'organisation non formelle au sein d'un groupe dans l'amélioration du rendement de travail par le biais de la constitution spontanée des groupes de travail.[2]

ANZIEU (D) et MARTIN (J.M) affirment eux aussi que :

« Le résultat majeur de l'enquête, pour la psychologie sociale, est la démonstration que l'individu réagit aux conditions pratique du milieu non pas

[1] Univers de la Psychologie v6 ,Paris ,Editions Lidis ,1981,p.130.
[2] NKUNZIMANA (P)., Psychologie sociale, Syllabus du cours, 2ème candidature, Bujumbura, U.B. F.P.S.E., 1997

telles qu'elles sont mais telles qu'il les ressent et que la manière dont il les ressent dépend en grande partie des normes et du climat du groupe dans lequel il travaille ou vit, du degré d'appartenance à ce groupe. »[1]

Bien que le rôle du psychologue dans l'entreprise ait jadis à se borner à la sélection des ouvriers, des employés ou des cadres d'entreprise, peu à peu, le psychologue a attiré l'attention de ses employeurs sur l'importance des relations entre membres du personnel, bien au-delà de l'embauche, dans la politique de formation, de promotion, de communication etc. On se servait alors du psychologue avec l'espoir légitime d'accroître la rentabilité.

Néanmoins, comme le montre NSENGIYUMVA (R) dans son mémoire 'La place du psychologue dans le secteur industriel burundais, telle que perçue par les cadres d'entreprises' lorsque les chefs ou les dirigeants d'entreprise évaluent l'action du psychologue dans l'entreprise, dans leur appréciation-jugement, apparaît une ignorance de la distinction entre l'homme et le titulaire de la fonction.
C'est ainsi que certains chefs d'entreprise voient dans le rôle du psychologue une sorte de substitution de l'autorité normalement dévolue au chef d'entreprise ; ou encore, face à son rôle de conseiller, certains utilisateurs de la psychologie dans l'entreprise, trouvent que le psychologue vient leur fabriquer des décisions qui seraient d'ailleurs étrangères à leurs véritables missions[2].

L'autonomie dans l'emploi étant un des critères socio-économiques pour classer les professions, elle risque d'apparaître du moins chez les propriétaires et dirigeants de l'entreprise comme supérieure à la subordination. Or, si cette autonomie même est mise en avant, c'est pour pallier à certaines difficultés de la profession. Ainsi, diront les propriétaires et les dirigeants de l'entreprise :

« *J'organise mon travail comme je l'entends, je suis mon propre maître.* »[3]

La présence du psychologue ne sera pas le signe d'une prise en considération encourageante des aspects humains du problème et on le laissera tenu à l'écart même pour des problèmes majeurs où son avis devrait inspirer l'action.
C'est le cas de notre pays où certaines entreprises restent seulement plus attentives, à tout ce qui accroît leur productivité, à la résolution seulement des problèmes purement techniques etc. en ignorant complètement la prise en

[1] ANZIEU (D)., et MARTIN (J.M)., La Dynamique des groupes restreints, Paris, P.U.F. , 1968,p.60.
[2] NSENGIYUMVA, (R)., La place du psychologue dans le secteur industriel burundais, telle que percue par les cadres d'entreprises, mémoire inédit, Bujumbura, U.B. F.P.S.E. 2000. p.108.
[3] Univers de la Psychologie v6 ,Paris, Editions Lidis, 1981,p.39.

considération des aspects psychologiques du travail dont leur importance reste déterminante, car l'intervention du psychologue permet d'accroître le rendement.

Voyons par exemple les attitudes du psychologue selon certains cadres d'entreprises.

4.2.2 Le psychologue vue dans l'entreprise comme porteur d'attitudes psychologisantes .

Dans l'entreprise, la psychologie définit son approche. Celle-ci va de la théorie des organisations à la théorie des relations interpersonnelles dans les petits groupes. Le psychologue par les méthodes d'analyse à but économique peut mieux appréhender le rapport de l'homme à son travail.

En effet, la psychologie des aptitudes et les méthodes de sélection a une façon d'aborder les problèmes humains du travail. L'idée de base est que tout le monde ne peut pas faire n'importe quoi. Certains sujets seraient non seulement plus efficaces à certains postes, mais plus épanouis. Il s'agit là de deux critères (d'objectifs et d'adaptation) ; l'un est un critère objectif, l'autre tient compte des désirs du travailleur.
Le psychotechnicien est rattaché au service du personnel ; il peut intervenir et il intervient de plus en plus, pour le recrutement, l'affectation, la mutation et la promotion, donc à tous les moments d'une vie professionnelle. Une gestion harmonieuse n'est aussi possible que si le chef du personnel connaît les caractéristiques de chacun.

Le psychologue a pour tâche d'estimer les'talents' en fonction de chaque structure : ouvriers spécialisés, ouvriers professionnels, employés et cadres subalternes et cadres supérieurs. Cet inventaire a porté sur les styles d'activités propres aux individus, les goûts, les tendances et les habiletés. A titre d'exemple citons MILLS (1946) dont nous parle RICHELLE qui était chef du personnel d'une importante firme ; il demandait aux travailleurs de classer par ordre d'implication personnelle leurs domaines d'intérêt. Mais le fait d'affecter les personnalités d'un certain type à un même service ne va pas sans inconvénient puisqu'on peut aboutir à une trop grande homogénéité des intérêts ou des styles d'activités, ce qui crée un manque de diversité et peut devenir un facteur de résistance aux changements.[1]

[1] RICHELLE, (M) ., op.cit., p.32.

Dans notre société, particulièrement dans l'entreprise, le psychologue peut contribuer à l'aménagement d'un système formé par l'homme et le monde du travail. Il peut aussi contribuer dans l'orientation, dans l'étude du temps et des moments et peut montrer par exemple comment le système se modifie lui-même, son mode de fonctionnement, etc. Pourtant, les petites entreprises dans notre pays ont beaucoup besoin du psychologue qui peut contribuer dans le relevé des fautes professionnelles et des accidents, surtout en définissant les activités essentielles dans le cas des postes importants pour les conséquences matérielles qu'entraînent ces fautes. Comme l'a montré NSENGIYUMVA, dans les entreprises ONAPHA, ONATEL et COTEBU ces dernières ont besoin d'un psychologue qui peut aider à trouver les aptitudes psychologiques qui peuvent être en jeu dans certaines fautes, car certaines erreurs ont une signification particulière puisqu'elles font partie de l'exécution du travail.

Malgré ces besoins intenses qui s'expriment avec acuité dans notre pays, le psychologue n'est pas reconnu dans ses contributions ; sa façon de travailler, de 'voir les choses' allant souvent à l'encontre d'une 'attitude naturelle de l'homme' car consistant souvent à définir en termes psychologiques, ce que fait le travailleur, ne va pas sans problèmes. Les propos de l'ouvrage 'Univers de la psychologie' nous montrent comment le psychologue devient objet de suspicions :

« *Le psychologue est souvent suspect à tous. Il demande trop aux uns et aux autres. Il veut savoir comment ils travaillent, pourquoi ils travaillent, pourquoi on les fait travailler et, au bout du compte, comprendre le rapport de l'homo faber au monde.* »[1]

Nous voyons donc que puisque ' l'examen psychologique' ne se fait pas dans l'absolu, se situant dans le cadre d'un questionnement, dans une ligne de recherche comportant une certaine intentionnalité en utilisant évidemment des concepts où prédominent les notions psychologiques, le psychologue sera taxé de porteur d'attitudes psychologisantes

Bref, nous constatons qu'on n'a pas besoin des moyens sophistiqués pour comprendre que dans notre pays, le domaine de l'entreprise a besoin des contributions du psychologue. L'avis de ce dernier est important au bon fonctionnement de l'entreprise, pour son organisation, dans l'appréhension des causes éventuelles de sa prospérité, de son déclin ou sur les éventuelles catastrophes.

[1] Univers de la psychologie , op.cit., 1981 p. 197.

Cependant, les dirigeants ou les chefs d'entreprises n'accordent pas au psychologue la place que pourtant il mérite : d'un côté, ils ne comprennent pas la grande nécessité de penser à un remaniement de la politique humaine avant les 'catastrophes' ; de l'autre côté, ils confondent souvent le responsable de l'entreprise et le titulaire d'une fonction dans une entreprise.

Si dans les entreprises les choses sont ainsi, trouvons-nous le pire ou le meilleur dans le domaine de la justice ?

4.2.3. Le psychologue vu par les magistrats comme défenseur de la société et des individus

Si l'on s'interroge sur le rôle du psychologue dans la collaboration avec les pénalistes, sa contribution peut être riche d'interventions.

En effet, dans le cadre étroit, très limité dans le temps de l'expertise, il ne peut être question de prise en charge psychothérapeutique ; ce n'est ni le lieu, ni le but de l'opération et les rôles mis en avant entre expert-psychologue et prévenu ou plaignant, ne s'y prêtent pas. Le psychologue est un collaborateur de la justice sans être pour autant un 'auxiliaire' de celle-ci. En matière civile et pénale, l'expertise propose une information précieuse et une harmonieuse synthèse de toutes les questions relatives à l'expertise en général. A travers l'entretien clinique pratiqué par le psychologue, celui-ci peut par exemple mettre en évidence chez le sujet un comportement général de bonne foi ou au contraire, une aptitude à tirer partie du tout et à déguiser la vérité dans ce but.

En matière judiciaire, le psychologue qui collabore avec les pénalistes reconnaît la loi et accepte les lois car celles-ci étant élaborées par ailleurs à la fois pour la défense des individus et de la société. Le psychologue reconnaît que la société doit être défendue. Pourtant, un vocabulaire un peu moralisateur dans son apport, laisse voir très vite que le psychologue est aux yeux des magistrats un défenseur de l'ordre établi, de la morale traditionnelle.
Dans notre pays, ce problème se pose avec une forte intensité dans tout le système pénitentiaire burundais : les magistratures, les corps de police, les prisons, les cabinets d'avocats, etc. Ces services ne font jamais recours au psychologue qui pourtant devrait les éclairer. Ces mêmes services refusent aux étudiants du Département de Psychologie l'autorisation d'y effectuer leurs stages. Pourtant lorsque par exemple, le magistrat doit statuer sur la responsabilité ou l'invalidité d'ordre psychologique du prévenu, il devrait

demander l'avis du psychologue qui doit préciser les éléments à prendre en compte. Mais plutôt que de croire en ces résultats de l'analyse psychologique, le psychologue est fréquemment perçu comme venant 'défendre' les individus. Cette phrase d'un procureur lors des assises nous le confirme :

« Aux assises, le rapport psychologique, c'est une plaidoirie de la défense de plus. »[1]

Dans la collaboration avec les pénalistes, la mission du psychologue étant globalement de 'faire comprendre', le pas qui est vite franchi est de 'comprendre' pour 'pardonner' : le psychologue devient alors le champion de l'indulgence, voire du laxisme ; pourtant son rôle est d'informer et il n'a à prendre aucun parti.

4.2.4 La nature et la complexité des problèmes traités par le psychologue en matière judiciaire.

Selon DUFLOT FAVORI,bien qu' 'expertise' et 'psychothérapie' soient deux modes relationnels distincts, sinon antinomiques, le psychologue dans l'exercice de ses fonctions ' d'expert' en justice, y trouve pas mal de problèmes. Dire qu'une relation peut être 'thérapeutique' ou 'antithérapeutique', signifie bien que l'on est dans le champ de la relation interpersonnelle et qu'une modification peut être provoquée par cette interaction. Selon toujours DUFLOT FAVORI, il apparaît ainsi chez le psychologue une tentation de la 'psychothérapie', le désir de ' soigner ', ' d'aider'.[2]

En effet, parmi les membres des corps multidisciplinaires qui apportent leurs concours à la justice, comme les médecins par exemple, sur cette liste, le psychologue tout comme dans le champ professionnel en général est relativement nouveau venu. Son apparition est contemporaine d'une certaine évolution des idées en matières judiciaires, en même temps que de l'essor de ce qu'il est convenu d'appeler les 'sciences humaines'. Le travail du psychologue a donc évolué d'un simple rôle ' d'expert' établissant le bilan des diagnostics individuels ou situationnels à celui du collaborateur plus ou moins indifférencié par rapport à un objectif commun. Et la tâche du psychologue dans une institution judiciaire est très importante. Lorsque par exemple, le juge doit traiter une affaire où sont impliqués les jeunes délinquants, les mineurs, etc.... dont l'acte délictueux renvoie à un trouble de la personnalité, à des difficultés internes, à une pathologie des relations familiales ou par exemple à d'autres 'infractions aux mœurs', chaque fois qu'un juge pour enfants s'aperçoit par

[1] DUFLOT-FAVORI , (C) . , Le psychologue expert en justice , Paris, P.U.F. , 1988 p.46.
[2] DUFLOT-FAVORI., (C)., op.cit., p.47.

exemple qu'un mineur, présente un problème psychologique, il peut faire appel au psychologue qui peut faire un bilan, une analyse, une étude de la personnalité. Mais il peut se produire que différents services sociaux aient eu, à des moments divers, à intervenir au sujet de cette même affaire, ou dans une même famille. Le psychologue une fois appelé, viendra gérer des désaccords, des divergences de vues, des prises de positions différentes ou antagonistes. Dans ces circonstances, l'arbitrage du psychologue 'expert' sera souvent une tâche difficile. Il aura non seulement à examiner l'enfant, mais aussi à prendre connaissance des différents dossiers le concernant, des multiples démarches dont il a été le centre. Ce que le juge attend alors du psychologue n'est pas d'apporter ' la vérité' face à d'éventuelles erreurs, mais une analyse approfondie et suffisamment intelligible pour que, nanti de ces données nouvelles, il puisse se faire sa propre idée au sujet d'un cas particulier et élaborer lui-même le type de réponse qui lui paraît le plus adapté.

Or, dans le rapport du psychologue, du fait que ce rapport n'est pas communiqué aux parents de l'enfant doit l'être aux avocats et aux juges donc représentant les parties en présence, la possibilité de voir exploiter telle ou telle formulation dans le sens de l'accusation ou de la défense du mineur est probable. Par exemple, le psychologue en mettant en évidence certains moments clefs de l'histoire d'un prévenu, il apporte une compréhension de son acte délictueux, peut en formuler une hypothèse explicative. Mais les juges plagiant l'adage populaire disent :

« Explication n'est pas raison. »[1]

On voit donc que le rapport du psychologue amène ce dernier à fournir une sorte d'instantané dont il sait bien qu'il est toujours révisable. Cet instantané sera parfois décisif au tournant d'une vie. Le psychologue lui aussi sait que son 'observation' sera aussi une sorte 'd'intervention', que celle-ci peut contribuer à faire émerger une demande d'aide ou faire présager un changement, une restructuration d'un champ existentiel. Un des concepts-clés de la psychologie clinique étant la primauté du 'relationnel', 'implication' ou 'transfert', DUFLOT-FAVORI nous dit que :

« L'autre n'est pas objet de savoir offert aux regards qui l'effleurent. L'observer, c'est enclencher un processus de changement. De part et d'autre, il va de soi. Pas de transfert sans contre-transfert. »[2]

C'est vrai que rien d'humain ne soit étranger au psychologue. Même la demande éclose, elle pourra parfois être portée ailleurs ; le psychologue dans sa

[1] DUFLOT-FAVORI, (C) . , op.cit. , p.168.
[2] DUFLOT-FAVORI, (C). , op.cit., p.47.

tâche d'expert doit orienter le sujet vers un lieu psychothérapique. Le psychologue quelle que soit par ailleurs sa pratique professionnelle n'est pas là entant que thérapeute, mais en tant que 'technicien' susceptible de formuler un savoir sur l'autre.

En jetant un regard critique à ce qui se passe dans notre société, le problème existe car cette dernière ne voit dans le rôle du psychologue que la seule possibilité qu'a ce dernier d'aborder les malades mentaux.

Pourtant, notre système pénitentiaire et la justice en général ont besoin des contributions du psychologue. Les prisons, les corps de polices, etc.... étudient souvent les faits, sanctionnent des actes, etc. Cela veut dire qu'en fait ces services sont souvent confrontés à l'humain en difficulté dans ses rapports à l'autre et à la loi. Le psychologue peut contribuer dans ces services car son approche des actes et des relations humaines peut aider à harmoniser l'action de justice. DUFLOT-FAVORI nous montre que la pratique de l'expertise telle qu'elle devrait se dérouler reste ambiguë face à ces services de la justice qui pourtant devraient accueillir à bras ouverts les psychologues :

« *La pratique de l'expertise avec son extériorité par rapport à l'institution judiciaire met alors le psychologue dans une position à la fois féconde et ambiguë (...) parce qu'il cerne parfois mal les limites du rôle qu'il vient jouer là.* »[1]

Le travail du psychologue 'expert' en justice, va évoluer entre un sentiment d'inutilité flagrante (dans le cadre par exemple de certaines procédures pénales) et la crainte d'une prise de pouvoir très radicale sur l'autre par sa participation au civil ou à l'élaboration du jugement.
C'est le cas par exemple des avocats dans notre pays, des corps de polices ou même des magistrats qui désirent parfois adjoindre à leur dossier un rapport psychologique sans qu'il s'agisse d'une expertise.

Bref, nous constatons que les contributions du psychologue dans le domaine de la justice ne sont pas appréciées à leur juste valeur par ce dernier.
Sa tâche dans cette institution semble être beaucoup plus celle du thérapeute que celle d'un 'expert'. Il s'agit d'une image un peu faussée car le psychologue en tant que thérapeute, est effectivement à l'écoute de la souffrance. En tant qu'expert, même s'il a à rendre compte à la justice des moyens dont dispose un sujet pour se soutenir dans sa problématique existentielle et pour se défendre ou composer entre son monde fantasmatique et la loi, le psychologue n'entend pas

[1] DUFLOT-FAVORI, (C) . , op.cit. , p.168.

autre chose. Il s'agit pour lui de dessiner comment entre un individu donné et la réalité sociale pourrait s'instaurer une dialectique.

Qu'en est-il alors du psychologue qui doit intervenir dans le domaine scolaire ? Est-il au moins saisi ou y-a-t-il également des distorsions ?

4.3. Intégration dans le domaine de la psychologie scolaire.

4.3.1.La crainte de la nouveauté.

D'une manière générale, l'attitude d'une société à l'égard d'une modification importante d'un de ses éléments constitutifs (institutions, lois, habitudes, etc.) est variable. Il semble toutefois que les sociétés les plus avancées au plan économique et technologique, acceptent plus facilement que les sociétés arriérées, les innovations.
Quant à l'attitude des individus vis-à-vis de l'innovation, elle est aussi variable : les uns cherchent à faire un ajustement tandis que les autres peuvent même nier la valeur de cette innovation.
Une théorie psychologique de la dissonance cognitive de L.FESTINGER nous en dit long :

« *L'existence simultanée d'éléments de connaissance qui, d'une manière ou d'une autre, ne s'accordent pas (dissonance), entraîne de la part de l'individu un effort pour les faire d'une façon ou d'une autre mieux s'accorder réduction de la dissonance.* »[1]

Cela veut dire donc qu'un moyen fréquemment utilisé pour réduire la dissonance qui est due à l'apparition d'un élément que l'on accepte mal, consiste à nier, purement et simplement l'existence de cet élément ou plus souvent à minimiser sa valeur ou son importance, à défaut d'un ajustement possible.

Dans notre pays, beaucoup de gens ne savent pas que la psychologie scolaire peut aider à harmoniser et à humaniser l'action éducative à tous les niveaux : par exemple la rééducation des déficients physiques, mentaux, visuels et auditifs, intellectuels, dans la rééducation des élèves et adolescents qui présentent des troubles du comportement et de la conduite. Certaines institutions (orphelinats, certains foyers, etc.) aussi bien que les écoles ayant des élèves qui

[1] FESTINGER , (L) cité par MARC, (P). , in Les psychologues dans l'institution scolaire, Paris, P.U.F., centurion, 1977, p.137

présentent de problèmes particuliers ont besoin de connaître les problèmes psychologiques de leurs enfants, leurs relations avec leurs familles, avec leurs camarades mais aussi avec leurs maîtres. Le psychologue dans ses efforts peut contribuer au bon fonctionnement de ces établissements ; il peut aider l'instituteur à comprendre le pourquoi de tel ou tel comportement scolaire dans sa genèse, il peut diriger éventuellement les enfants présentant un trouble particulier vers les rééducateurs adéquats.

Pourtant dans notre pays, la majorité des instituteurs ou enseignants restent à l'abri de cette réalité. Certains croient d'ailleurs qu'ils sont en même temps enseignant et psychologue scolaire.

Néanmoins, Andrey.B. conseille en disant que :

« *Le maître ne peut pas être à la fois psychologue scolaire et pédagogue.* »[1]

MARC (P) lui aussi fait remarquer que :

« *Aux yeux de l'instituteur chargé d'une classe, le psychologue scolaire ne pouvait ainsi apparaître comme un intrus.* »[2]

En considérant alors le rôle des instituteurs par rapport à celui du psychologue dans le domaine scolaire, les instituteurs craignent la présence du psychologue et lui assignent d'ailleurs un rôle étranger à sa véritable mission. A ce propos, A. BINET et N.VASCHIDE, déplorent l'attitude de l'instituteur vis-à-vis du psychologue :

« *D'ordinaire, l'instituteur commence par se méfier du psychologue qui semble avoir l'intention d'inspecter l'école et de faire des rapports sur ce qu'il aura vu.* »[3]

Ici nous voyons d'abord que pour les enseignants, le psychologue est un spécialiste venu de l'extérieur ; il n'est pas donc attaché à l'école, par conséquent son rôle est étranger à l'institution. L'enseignant craint dans le psychologue une sorte de superviseur qui pourrait faire état de ses observations. Dans notre pays, le même problème se pose. Certains enseignants qui confondent souvent leur rôle de pédagogue et celui du psychologue scolaire le voient ainsi. Ils craignent de vivre l'activité de ce dernier comme une intrusion dont les résultats pourraient être suivis d'effets désavantageux. En d'autres

[1] Andrey (B) cité par MARC (P)., op.cit. , p.55.
[2] MARC (P) . , loc.cit.
[3] BINET (A) et VASCHIDE , cité par MARC (P) op.cit. ,p.45.

termes, les enseignants peuvent se méfier de la psychologie parce qu'ils craignent d'être confrontés à une réalité d'eux-mêmes dont ils se seraient volontiers abstenus de prendre connaissance surtout quand elle concerne les faits qui les montreraient insuffisants.

Bref, l'ensemble des résistances que l'on constate donc peuvent renvoyer soit à la manière dont l'individu vit sa subjectivité, soit à la crainte plus ou moins objective que la psychologie ne modifie leur avenir. Le psychologue apparaît comme un 'surmoi' incarné de l'interrogation, le garant d'une certaine lucidité, l'ennemi d'une complicité subjective vis-à-vis de soi. Le maître fuit donc trop souvent comme la majorité des individus sa véritable problématique, tant dans ce qu'elle a de proprement individuel que ce qu'elle comporte d'éléments communs aux enseignants. Au fond, pourquoi les éducateurs, les enseignants en particulier prêtent-ils au psychologue des pouvoirs obscurs ?

4.3.2. La crainte des pouvoirs obscurs prêtés au psychologue.

La question des rapports de la psychologie et la pédagogie a été traitée et se traite encore actuellement. Une opinion très répandue est celle-ci : la psychologie est enfin devenue une véritable science, qui emploie avec succès la méthode expérimentale. Pour montrer d'abord combien la science psychologique avait réalisé des progrès considérables, citons d'abord des laboratoires qui ont été organisés, des revues spéciales qui ont été fondées et des sociétés qui se sont formées pour l'étude de l'enfant, laboratoire de WUNDT dans la psychologie expérimentale à LEIPZIG, la mesure de l'intelligence par BINET etc. Toutes ces réalisations de la psychologie ont incontestablement un grand intérêt pour la pédagogie. Un exemple qui illustre cela est celui de l'étude de tout ce qui pourrait être une motivation de l'enfant dans les apprentissages.

Toutefois, une question que tout psychologue doit évidemment se poser et à laquelle, il ne peut guère se dispenser de chercher à se faire une opinion motivée est la suivante: que valent toutes ces réalisations de la psychologie en faveur de la pédagogie dont d'ailleurs les maîtres d'écoles, les enseignants à tous les niveaux, et même les administrateurs de l'éducation acceptent souvent avec conviction ?

En effet, comme nous venons de le voir plus haut, la pédagogie doit beaucoup son action harmonisée et nuancée au développement de la psychologie. Les contributions de cette dernière en faveur de la pédagogie présentent un grand avantage.

Dans notre pays aussi, les enseignants qui sont toujours confrontés à l'éducation des enfants rencontrent énormément des difficultés pour lesquelles le psychologue peut leur être utile. Les enseignants pour tenir et conduire correctement leurs places, transmettre le message à leurs élèves, doivent se faire une idée de ce que pourraient être leurs motivations, les exigences de l'acte éducatif. Ils ont donc besoin de connaître les principes psychologiques pour conduire l'acte éducatif.

Notre pays où le système éducatif est paralysé par plusieurs difficultés, où les conditions d'apprentissage sont précaires, a besoin de conseils pratiques du psychologue, tels sont par exemple la recherche des meilleures méthodes adaptées aux besoins psychoaffectifs de l'enfant, son âge et ses capacités. Alors que, la grande majorité d'instituteurs dans l'activité de faire apprendre, se contentent d'un auditoire purement réceptif et d'une attention apparente de la classe, le psychologue peut aider à donner des conseils relatifs à la manière d'apprendre, aux avantages de la méthode active, à l'acquisition ou à la perte de certaines habitudes.

Cependant, la méconnaissance totale ou partielle du vrai rôle du psychologue par les enseignants amène souvent ces derniers à entretenir une certaine confusion qui amène des membres du corps enseignant à sous-estimer le travail du psychologue. Les enseignants voient en la morale les principes nécessaires pour conduire l'acte éducatif et n'hésitent pas à condamner le psychologue qui leur propose des enquêtes, des expériences et de recherches psychologiques. L'enseignant alors attribue au psychologue un rôle pédagogique somme toute modeste. Il réclame de lui la qualité de technicien qui cerne la personnalité des individus, comme MATISSON nous le montre :

« Le psychologue est un technicien qui, à l'aide des tests et d'entretiens, aide à cerner la personnalité d'une personne. »[1]

Les enseignants insistant sur cette idée que les connaissances psychologiques vraiment utiles dans le domaine scolaire sont en très petit nombre. Pour eux, le psychologue a uniquement les qualités professionnelles, mais pas du tout personnelles. MARC (P) montre que pour les enseignants, il suffit qu'ils possèdent 'certaines conceptions fondamentales', une vue générale mais exacte, laquelle 'tiendra en si peu de mots qu'ils pourraient inscrire sur la paume de la main', que les instituteurs pourraient écarter sans hésiter les questions qui leur paraissent avoir un intérêt purement théorique.[2]

[1] MATISSON, (M.D) ., op.cit., p.138
[2] MARC (P)., op.cit. , p.141.

Cette phrase prononcée par un instituteur n'en dit pas moins :

« *Ces questions examinées dans les livres de psychologie, je veux étant donné notre but, les ignorer complètement (...) cela n'est pas seulement tout à fait inutile à l'instituteur, mais aussi nuisible et dangereux car on augmenterait le fardeau d'un homme déjà surmené et peut troubler et inquiéter sa conscience.* »[1]

Quant à l'utilité de la connaissance des principes psychologiques, les enseignants prétendent que leur usage 'est plus négatif que positif '. A ce sujet, JAMES explique :

« *Le meilleur éducateur peut être un piètre collaborateur dans l'étude de l'enfant, et le plus habile psychologue, un très pauvre éducateur.* »[2]

Ce même problème de confondre le rôle de l'enseignant et celui du psychologue existe dans notre pays. Cela d'ailleurs apparaît quand certains enseignants du fait qu'ils sont 'éducateurs', pédagogues, administrateurs de l'éducation, etc... pensent que du même coup ils sont capables d'assumer les fonctions du psychologue. Les conséquences d'une telle situation sont désastreuses. MILLOT le montre en disant :

« *Un maître médiocre réussira beaucoup moins bien que tel autre à obtenir et à conserver l'attention en suscitant un intérêt négatif, en reliant sa leçon par d'ingénieuses associations aux connaissances et aux sentiments dominants de ses élèves(...)s'il ignore les conseils du psychologue, il se contentera peut-être de réclamer l'attention sur un ton impératif, et il aura trop volontiers recours aux procédés artificiels et inférieurs de la menace et de punition.* »[3]

Nous voyons que c'est une évidence que la psychologie a été d'un grand secours à la pédagogie. Les principes psychologiques contribuent énormément en faveur de la pédagogie. Les enseignants reconnaissent vite les méthodes, les exigences des apprentissages grâce à la psychologie. Si les enseignants n'admettent pas jusqu'aujourd'hui le psychologue avec ses contributions dans le domaine scolaire, ce n'est pas parce que la profession du psychologue dans notre pays est sans nécessité. Mais ils restent égarés par une fausse conception de ce que peuvent être l'apport de la science psychologique.

[1] MILLOT, (A) . , Psychologie et Education, Paris, J-Vrin, 1931. p.149.
[2] JAMES, cité par MILLOT, (A) ., op.cit. , p.149.
[3] MILLOT, (A) . , op.cit. pp. 152-153.

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.

En considérant les différentes activités que peut mener un psychologue, elles embrassent toute l'activité humaine. Pourtant, nombreuses personnes, sous diverses formes, refusent catégoriquement de reconnaître son rôle et ne songent pas à recourir auprès de ce spécialiste même pour des problèmes dont ils savent pertinemment les conséquences.
Par exemple dans notre pays, des parents ne consultent pas le psychologue ou face à ses conseils pour des difficultés de leurs enfants, ils refusent de s'émouvoir. Des entreprises ne croient pas en de risques qu'elles peuvent en courir par un défaut de communication à l'intérieur ; les dirigeants et les chefs préfèrent les investissements matériels qui augmentent la productivité à une réforme aux effets lointains. Les médecins n'admettent pas la présence du psychologue dans les milieux hospitaliers, refusent même aux étudiants du Département de Psychologie l'autorisation d'y effectuer des stages. Cette attitude si générale dans notre pays, ne constitue pas seulement un handicap au développement de la science psychologique, mais aussi un obstacle réel à l'intégration des psychologues en milieux professionnels.

5.1.Problématique.

Dans un monde en constante évolution techno-scientifique, de multiples changements et transformations s'opèrent et des mutations sociales s'observent. Ainsi, des besoins dans divers domaines d'activités exigeant parfois des connaissances spécifiques approfondies voient le jour et requièrent des réponses individuelles et collectives complexes qui doivent être mises en œuvre. Dans ce cadre, l'éducation doit préparer à ces divers rôles, et le milieu doit être suffisamment préparé pour accueillir ces compétences sortant du système scolaire et pour une insertion harmonieuse dans le secteur productif.

Cependant, il y a une certaine dysharmonie entre l'éducation et le monde du travail. A ce sujet, NZOBONIMPA dans son travail de mémoire nous dit :

« *Riches ou pauvres, les sociétés de la fin du vingtième siècle sont marquées par une dysharmonie accrue entre l'évolution des besoins et des techniques entre les aspirations des hommes et le monde qui se construit pour eux.* »[1]

[1] NZOBONIMPA, (B). , Aspirations professionnelles des élèves finalistes du cycle inférieur des humanités au au Burundi. Mémoire inédit, Bujumbura U.B . , F.P.S.E., 1981 p.1

Cela reste vrai dans notre société où les produits du cursus scolaire ne rencontrent pas de débouchés. Par exemple les diplômés du Département de Psychologie de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université du Burundi sont soit en chômage pendant que d'autres se 'réfugient' dans l'enseignement alors que les domaines d'interventions sont multiples dans notre société.

La psychologie en tant que science du comportement et des états mentaux de l'homme dans son interprétation systématique, peut directement et utilement être applicable à des fins pratiques au Burundi. L'activité du psychologue durant longtemps, a eu pour résultat d'accumuler de nouvelles données, techniques de mesure et de recherche dans plusieurs domaines. Certaines questions, certains faits sociologiques, historiques et psychologiques liés à la guerre, à la paix, aux relations sociales, aux conflits, etc montrent la nécessité d'intégrer le psychologue car ce dernier grâce à ses connaissances scientifiques peut contribuer à la résolution de ces problèmes. Dans le choix même de la filière de psychologie, dans certains cas, les étudiants sont attirés par une profession que l'on idéalise en lui prêtant un devenir radieux : on espère accroître le bien-être de ses semblables, les malades (déficients de la parole, arriérés et handicapés mentaux), les enfants, etc. De l'autre côté, les psychologues dans divers contextes peuvent exercer leur activité professionnelle au titre de conseiller. A travers les méthodes de la psychologie sociale et de l'anthropologie, ils peuvent se joindre aux équipes de développement communautaire. Dans certaines couches de la société, le moindre tiraillement entre conjoints, la moindre tension au sein d'une communauté de travail sont soumis aussitôt au psychologue. Dans les entreprises, le psychologue peut aider à résoudre certains problèmes humains bien au-delà de l'embauche, dans les relations entre membres du personnels, dans la politique de formation et de promotion, etc. Dans ce cadre même, dans le domaine de la justice, lorsqu'il s'agit de la délinquance, par exemple, le psychologue à la demande du juge, peut procéder à une analyse de la personnalité du mineur, peut aborder de façon ponctuelle, sa problématique existentielle et mettre en évidence les éléments importants à prendre en compte dans l'énoncé de la mesure à prendre. La justice sanctionnant des actes, régulant les conflits, jugeant des faits, s'adresse aux comportements dans leur face 'objective'. L'examen médical et l'enquête sociale peuvent apparaître comme un recueil de constats concernant au plus la réalité de l'individu. Le psychologue peut apporter des nuances, dévoiler que tout discours peut être entendu à plusieurs niveaux, que le comportement puise ses racines profondes dans ce que l'on appelle 'l'inconscient'. L'on constate donc que la psychologie envahit notre existence : de l'école à l'armée, de la famille à l'usine, du cabinet médical à la rue, etc. Partout, là où il y a des hommes ou même des animaux dont le comportement mérite d'être étudié, contrôlé, modifié à des fins de pures

connaissances, d'intérêt économique ou d'idéal moral, les psychologues ont leur place.

Cependant, nombreux sont les dirigeants politiques, législateurs, hommes d'affaires, etc qui éprouvent une certaine répugnance à fournir à la psychologie le soutien dont elle a besoin pour se développer et conquérir son terrain d'application ; ils s'opposent ainsi à l'application de la psychologie aux problèmes actuels et vitaux de la vie sociale. Il est incontestable que les hommes, comme la plupart de ceux qui ont vécu assez longtemps dans une société complexe ont acquis par la pratique nombre de connaissances de bon aloi sur le comportement humain et sur les capacités à résoudre des problèmes que posent leurs activités quotidiennes. Mais, il est aussi sûr qu'ils n'en savent pas assez pour aborder les problèmes les plus importants de leur temps. Il y a une absence de compréhension qui se traduit par les échecs dans l'action, les erreurs dans la prévision, les préjugés (raciaux, ethniques et sur les comportements des délinquances, de criminalité), etc. Un exemple le plus frappant est celui de l'action éducative dans les orphelinats au Burundi, où le recrutement du personnel semble tenir beaucoup plus sur la vocation que sur les qualités scientifiques. Cela continue à poser de graves problèmes dans notre société et chacun d'eux a son cortège de conséquences désastreuses.

Dans notre pays, on légitime l'impératif de prestige politique : on favorise des recherches qui flattent l'orgueil national ou la réputation internationale. Plusieurs enquêtes payées qui sont déjà réalisées et qui continuent à être réalisées sur l'institution d'UBUSHINGANTAHE peuvent en être un exemple le plus évident. Par contre, la psychologie dont l'incidence sur la productivité et qui de surcroît rehausse peu le prestige politique et manque de ce côté spectaculaire sans lequel on impressionne pas les gens, semble ne pas retenir beaucoup d'attention.

Face à cette situation-problématique sur laquelle devraient porter les efforts des psychologues, ces derniers n'arrivent pas néanmoins à remplir leur rôle et beaucoup de questions restent à se poser :

Puisqu'elle n'apporte que très lentement ses résultats, est-il une raison que la législation la laisse dans son indigence ? Pour Philip WYLIE :

« *On s'efforce aujourd'hui d'entraver la psychologie parce que, si on l'accepte, des centaines d'institutions orgueilleuses s'évanouiront, une multitude de dogmes sacrés, même scientifiques se dissiperont.* »[1]

[1] WYLIE , cité par KRECH, (D) , op.cit.p.5.

L'envahissement de cette science est-il justifié ?

S'agit-il alors d'un manque accru de compréhension de la nature de la science chez les profanes et / ou chez les spécialistes ?

Les psychologues sont-ils disposés ou pas à répondre aux problèmes sociaux sur lesquels devraient porter leurs efforts ?

Y-a-il une répugnance chez les psychologues à aborder les problèmes actuels de la vie sociale ?

Y-a-t-il d'autres niveaux d'analyses sociales exploités et plus riches que la psychologie ?

Les 'planistes' sociaux, les groupes d'action sociale sont-ils favorables ou non à l'intégration et à la collaboration de tels spécialistes que sont les psychologues ?

Pourquoi les psychologues ne sont-ils pas nettement à la place des spécialistes ?

Comment expliquer qu'ils se maintiennent en formation alors qu'ils ne remplissent presque pas de fonctions de leur spécialité ?

Les interrogations que nous nous posons ici convergent sur notre sujet : **« La problématique de l'intégration des psychologues dans certains milieux professionnels burundais. »** Cette situation ambivalente nous a poussé à vouloir entreprendre une recherche systématique pour tenter de répondre à ces interrogations.

5.2.Objectifs de la recherche.

Pour les objectifs de notre recherche, il s'agit de préciser certains aspects à conquérir ou bien des buts que nous avons à atteindre. Ainsi, avons-nous formulé notre objectif général comme suit :

5.2.1.Objectif général.

Découvrir les difficultés qui entravent l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais.

5.2.2.Objectifs spécifiques.

L'analyse progressive que nous avions à faire afin d'aboutir à des considérations générales en partant des faits particuliers, nous a obligé à scinder notre objectif général en objectifs spécifiques qui sont les suivants :

1.Montrer la nécessité de la présence du psychologue en milieux professionnels burundais.

2.Montrer l'origine des carences motivationnelles du public face aux contributions du psychologue relevées chez ce dernier.

5.3. La méthode de recherche.

L'univers scientifique dispose aujourd'hui de deux méthodes auxquelles le chercheur peut faire appel. Toutefois, toutes ces deux méthodes ne s'appliquent pas dans tous les domaines avec la même efficacité : chaque méthode a ses limites, que le chercheur doit combler soit en utilisant une seule méthode avec précautions ou soit en combinant les deux à la fois.

En effet, les recherches en sciences sociales exigent des précautions préalables de la part du chercheur. Et lorsqu'on parle de méthode à utiliser pour effectuer un travail de recherche, la nature ou l'objet du sujet à l'étude déterminent les instruments à utiliser. Notre analyse n'ayant pas pour but de vérifier les hypothèses, la méthode qualitative semble être la plus appropriée pour notre étude. L'important pour nous implique beaucoup plus la nouveauté, l'intérêt de l'apparition du thème, c'est-à-dire sa présence ou son absence.

Par ailleurs,

« *L'analyse qualitative se fonde davantage sur la subjectivité de l'analyste. Cette façon de procéder est adaptée pour des études d'exploration qui ne sont pas fondées sur des hypothèses restreignant le champ d'observation et dans lesquels, la souplesse et l'intuition sont des qualités nécessaires pour faire ressortir les éléments nouveaux (...) elle est utilisée sur des petits échantillons qui sont une représentation intéressante de la réalité, elle ne vise pas la généralisation.* »[1]

Les recherches qualitatives travaillent donc sur des échantillons plus petits de personnes, en milieux plus petits que les recherches quantitatives.

Pour NOVELLI (N.P) :

«*La recherche 'qualitative' est réalisée avec de petits groupes de personnes interrogées, qui généralement ne sont pas choisis sur une base de probabilité. On ne cherche pas à arriver à des conclusions définitives ou à généraliser ses résultats à la population dans son ensemble.* »[2]

En somme, les résultats ou les conclusions qui ressortent d'une étude qualitative sont à appliquer à l'échantillon en question, mais permettent tout de même de renseigner sur la nature du problème à l'étude. Concernant notre sujet à l'étude, nous avons donc l'objectif de découvrir les difficultés qui entravent l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais. Nous avons donc fait appel à la méthode qualitative, car elle est appropriée pour nous renseigner sur la nature de ces problèmes.

5.4. Techniques de recherche.

Il existe plusieurs techniques de recueil de données, mais toutes ne peuvent s'employer ni à la fois, ni de la même manière. Le choix des outils est souvent dicté par la nature et l'objet du sujet à l'étude, pour ainsi dire, « *Le choix des techniques de collecte des données est étroitement solidaire à la nature du problème à l'étude, aux caractéristiques du sujet constituant les groupes et du plan des expériences choisies.* »[3]

[1]MAYER, (R) et QUELLET, (F). , Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Québec, Gaétan Morin, 1991 p.479

[2] NOVELLI,(N.P). , Un séminaire sur la recherche qualitative, Washington, 1986, p.16.

[3] LEON,(A). ,Manuel de psychologie expérimentale, Paris, P.U.F , 1973 p.380.

5.4.1 Instrument de récolte des données et justification

Ici il s'agit de préciser les voies et moyens de recherche. A ce propos, les spécialistes en matière de recherche disent qu'il n'y a pas de formule toute faite. Tout dépend de la nature du sujet à l'étude et du chercheur. Par exemple pour YANG(H.P) :

« *(...) il faut bien le dire, il n'y a pas de méthode bonne ou mauvaise en soi, la valeur de chaque méthode dépend du but d e l'enquête, du genre de données à recueillir.* »[1]

Concernant donc notre recherche visant à découvrir les obstacles à l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais, nous avons opté pour l'enquête par l'entretien semi–directif.
A propos de ce genre d'enquête, MAYER et QUELLET disent que : « (...) *décider de recourir à l'entretien c'est primordialement choisir d'entrer en contact direct et personnel avec les sujets pour obtenir des données de recherche, c'est considérer qu'il est pertinent d'interpeller les individus eux-mêmes que d'observer leurs conduites*(...). »[2].

En effet, vu notre sujet à l'étude : « ***La problématique de l'intégration des psychologues dans certains milieux professionnels burundais***. », nous avons choisi d'utiliser l'entretien semi-directif car dans notre enquête, l'interview ayant pour objet l'interviewé lui-même, se déroulant d'ailleurs face à face, nous avons eu la possibilité de reformuler au besoin les thèmes pour inciter notre interlocuteur à creuser ses pensées davantage.

Les propos de FESTINGER et KATZ en donnent des précisions :

« (...) *la science sociale fait de plus en plus appel à des faits que seuls peuvent rapporter les individus qui en fait l'expérience personnelle. Ce n'est que grâce à des contacts directs avec les intéressés que l'économiste, le sociologue, l'anthropologue, le psychologue peuvent atteindre leurs attitudes, leurs perceptions, leurs expériences ou leurs projets.* »[3].

[1] YANG,(H.P). , Enquêtes Rurales, Rome, F.A.O., 1957, p.10.
[2] MAYER, (R). et QUELLET, (F). , op.cit. , p.306.
[3] FESTINGER, (L). , KATZ, (D). , Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, V2, Paris, P.U.F. , 1974, p .388.

Ces mêmes auteurs poursuivent en disant :

« *Même quand les objectifs de la recherche demandent une information qui dépasse les moyens du sujet, l'interview est souvent un moyen efficace d'obtenir les renseignements désirés.*»[1]

Dans notre travail, nous avions à nous enquêter auprès de psychologues pour connaître leurs difficultés dans leur intégration en milieux professionnels burundais. Nous avions donc besoin d'entrer en contact direct avec eux puisqu'ils rencontrent plus que n'importe qui ces difficultés spécifiques, les vivent au quotidien et en subissent les retentissements psychosociaux, raison pour laquelle, notre recherche a fait appel à l'entretien semi-directif.

5.4.2 Univers d'enquête et technique du choix des enquêtés.

Nous rappelons que notre étude s'intéresse aux psychologues diplômés qui sont au chômage ou exerçant une profession ne correspondant pas à leur qualification.

Cependant, prendre les choses ainsi, reviendrait à dire que l'univers d'enquête est constitué par tous les psychologues diplômés se trouvant sur tout le territoire burundais sans travail ou exerçant une profession ou emploi ne correspondant pas à leur qualification. Ce qui allait être impossible à réaliser pour un tel travail de mémoire.

Selon R.MUCCHIELLI,

« (...) *on appelle univers de l'enquête, l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête.* »[2]

REUCHLIN, (M), lui dit que :

« *La meilleure méthode d'extraction d'un échantillon représentatif consiste à extraire des éléments 'au hasard' de la population. Au hasard ne signifie pas n'importe comment sans choix délibéré. Cette expression signifie ici que tous les éléments de la population ont les mêmes chances, les mêmes probabilités d'être extraits.* »[3]

[1] FESTINGER, (L). , KATZ, (D). , op. cit. , p.388.

[2] MUCCHIELLI, (R). , Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, E.S.F. , 1973, p.16.
[3] REUCHLIN, (M) . , Précis de statistiques, Paris, P.U.F . , 1976, p.164.

Dans notre travail, il s'agissait d'enquêter auprès des psychologues diplômés sans emploi ou exerçant un emploi ne correspondant pas à leur qualification et résidant en milieu urbain de Bujumbura et cela pour une raison principale : c'est le milieu urbain de Bujumbura qui est censé abriter beaucoup d'emplois, où presque tous les chômeurs en quête d'emplois se réfugient.

Cependant, pour certaines recherches, il est pratiquement impossible aux chercheurs de faire l'analyse sur toute une population. Il peut même être impossible d'interroger toutes les personnes qui composent la population, surtout lorsqu'elles sont nombreuses afin d'en connaître l'opinion générale. Beaucoup de facteurs tels que les moyens matériels, les limites temporo-spaciales, la taille de la population tantôt grande, tantôt inconnue, etc en constituent des raisons. Le chercheur est dans ces conditions obligé de choisir un échantillon sur lequel va porter l'analyse.

Selon MAYER et OUELLET :

« *Echantillonner signifie prélever à l'intérieur d'une population généralement appelée base de sondage, un certain nombre de personnes afin de les observer systématiquement à l'aide d'instruments liés soit à des méthodes quantitatives, soit à des méthodes qualitatives de recherche.* »[1]

Construire un échantillon revient donc à choisir des unités (individus ou groupes d'individus) qui le composent et déterminer sa taille : ainsi, on pourra faire appel à la technique non probabiliste qui est utilisée en sciences sociales lorsque la démarche de la recherche est de type qualitatif.

Les techniques particulières d'échantillonnage non probabilistes quant à elles sont : échantillon par quota, échantillon accidentel, échantillon typique, échantillon volontaire, échantillon systématique non probabiliste et échantillon boule de neige.

En ce qui nous concerne, nous avons construit notre échantillon par la technique de l'échantillon boule de neige.

En effet, bien que soit précis le terrain d'enquête (milieu urbain de Bujumbura) les psychologues auprès de qui nous nous sommes enquêté se répartissent effectivement dans cet univers, mais ni leur nom, ni l'endroit précis où nous pouvions les trouver (lieu de travail ou leur résidence) ne nous étaient connus.

[1] MAYER, (R). QUELLET, (F) ., op. cit. , p.378.

Néanmoins, nous avons trouvé que les psychologues visés par notre étude avaient des possibilités de se connaître ; ils ont fréquenté la même Faculté et filière (ils peuvent se connaître donc à la Faculté), ils peuvent être aussi de la même promotion ou encore ils peuvent se rencontrer et se connaître tous à la quête de l'emploi. En faisant appel à cette technique 'boule de neige', nous avons récolté le maximum d'informations sur nos enquêtés, car vu les possibilités pour ces psychologues de se connaître, il nous a paru faisable et facile de demander aux premiers enquêtés que nous avions croisés de nous renseigner sur l'existence de leurs collègues.

5.5. Déroulement de l'enquête.

5.5.1. La préenquête.

Tout instrument d'investigation comporte des imperfections. Ainsi dans le but d'écarter tout obstacle pouvant relever de ces imperfections et de prévoir les modalités appropriées d'analyse de traitement des données, nous avons pré-testé notre outil de travail sur un groupe de quatre psychologues choisis de la manière dont nous avons expliqué la démarche dans les pages précédentes lors de la clarification de la technique du choix de nos enquêtés. Nous précisons d'ores et déjà que la technique du choix des enquêtés (échantillon boule de neige) que nous avons déjà expliquée précédemment nous a permis de trouver des psychologues concernés par notre étude en nombre relativement acceptable sur lequel nous nous sommes fixé. Nous en avions dénombré seize. Nous avions donc pensé que quatre sujets suffisaient pour réaliser la phase de la préenquete que PINTO et GRAWITZ appellent 'travail préparatoire' en montrant son importance en ces termes :

« *Il convient d'insister sur la nécessité d'une préenquete sur un petit nombre de sujets, permettant de roder le questionnaire et de se rendre compte des difficultés.* »[1]

Si cette phase de la préenquete avertit sur les difficultés éventuelles concernant les outils de travail, qu'en est-il au juste pour le nôtre ?

En effet, ayant déjà élaboré notre guide d'entretien, nous nous sommes retrouvé dans le même besoin. Il nous fallait donc roder notre guide d'entretien et l'ensemble de notre protocole d'enquête. La préenquête que nous avons réalisée a permis de tester notre guide d'entretien sous plusieurs aspects.

[1] PINTO ,(R) et GRAWITZ , (M) . , Méthode des sciences sociales T2, Paris, Dalloz, 1964. p.819.

Dans un premier temps, il s'agissait de vérifier si les questions qui doivent être compréhensibles et précises le sont effectivement. Comme résultats, deux questions ont été légèrement modifiées tandis que la dernière question a été sensiblement modifiée.

En effet, ayant énoncé la question concernant les difficultés des psychologues dans leurs propres initiatives comme suit :

« Comment se présentent les difficultés que vous rencontrez dans vos différentes initiatives ? »

Tous ces quatre préenquêtés on déclaré qu'ils n'ont jamais entrepris des actions dans ce sens comme un de nos répondants nous l'a déclaré en ces termes :

« (...) *nous n'avons pas encore entrepris des initiatives privées (...) cela à la fois pour des raisons financières et d'incompréhensions presque totale de nos actions par le public.* »

Les réponses récoltées à cette question étant toutes de ce genre, nous avons vite compris qu'il nous fallait dès lors nous intéresser aux véritables obstacles qui les empêchent de promouvoir ou d'entreprendre leurs propres initiatives plutôt qu'aux difficultés qu'ils rencontrent dans ces actions étant donné donc que ces dernières n'existent pas.

Dans un deuxième temps, le pré-test de notre guide d'entretien nous a permis de découvrir que bien qu'ils soient en situation de chômage ces psychologues ne disposaient pas d'assez de temps pour nous permettre de réaliser notre enquête aussi facilement, rapidement que nous le croyions.

En effet, ces psychologues tout le temps en quête d'emplois, semblaient ne pas être disponibles la journée et changeaient temporairement de résidence. Ceux qui exerçaient des emplois, étaient essentiellement des enseignants dans des écoles secondaires de l'intérieur du pays, qui ont cependant préféré garder contact avec le milieu urbain de Bujumbura censé abriter beaucoup d'emplois et où résident la majorité des chômeurs.

Enfin, après analyse plus approfondie de ces mêmes résultats, ces derniers laissent comprendre que les psychologues en situation de chômage éprouvent des retentissements psychosociaux.

5.5.2.L'enquête proprement dite

Après avoir épuisé la phase de la préenquete, dont le résultat nous a permis de prévoir les modalités de surmonter les difficultés éventuelles, nous avons ensuite débuté l'importante phase de l'enquête proprement dite.

En effet, nous rappelons que notre échantillon total était de seize psychologues parmi lesquels quatre ont été sujets à la préenquête.

Cependant, douze qui restaient n'ont pas été tous sujets à l'enquête proprement dite car trois d'eux nous ont manqués au moment où nous réalisions notre enquête. C'est dire donc que la phase de l'enquête proprement dite a porté sur neufs psychologues.

Notre instrument de récolte des données étant l'interview (semi-directif), nous étions donc obligé de nous munir d'un appareil enregistreur qui nous a permis de minimiser les omissions qui seraient dues soit à l'oubli, soit à une quelconque inattention. L'entretien avec notre interlocuteur (trice) commençait par une brève présentation de nous-même ainsi que l'objet à la fois de la visite et de l'objet même de l'étude.

Pendant le déroulement de l'entretien, nous trouvions que les réponses produites par certains répondants imposaient la variation de l'ordre des questions. C'est ainsi par exemple qu'à ceux qui nous déclaraient avoir fréquenté certaines entreprises pour y solliciter de l'emploi, nous demandions d'en donner l'exemple, de dire comment ils ont été accueillis et d'anticiper pour nous mettre au courant des raisons avancées par les responsables des services pour leur expliquer qu'ils ne sont pas ceux ou celles dont ils avaient le plus besoin et même de préciser les substituts aux rôles du psychologue au sein de ces entreprises.

5.6.Procédé d'analyse des données.

Concernant notre travail, nous nous sommes intéressé au contenu des entretiens que nous avions récoltés auprès de nos sujets enquêtés. L'analyse du contenu des entretiens constitue donc le procédé d'analyse de données que nous avons récoltées.

MAYER et OUELLET affirment que :

« *D'une façon générale, on peut définir l'analyse du contenu comme étant l'analyse systématique des idées exprimées dans un texte. L'analyse de contenu*

peut s'expliquer à des documents écrits comme à des communications verbales. »[1]

Bien qu'il existe plusieurs types d'analyses de contenu (analyse historique, analyse juridique, analyse linguistique, analyse psychologique ou psychosociologique etc.), l'analyse de contenu que nous avons réalisée a été de nature qualitative puisque ce sont les thèmes qui nous ont intéressé plutôt que leur fréquence.

Cependant, il existe plusieurs façons de classifier l'analyse de contenu. Celle-ci peut varier selon le type de recherche ou de contenu, la méthode utilisée est donc le traitement du contenu. Notre analyse a été alors celle de l'exploration du contenu qui nous a permis de mettre en évidence les différents aspects des difficultés d'intégration des psychologues en milieux professionnels. Pour avoir des informations aussi complètes que possible, nous avons aussi utilisé des travaux qui ont été déjà réalisés à l'endroit du rôle du psychologue dans les milieux professionnels en général et au Burundi en particulier. Nous nous sommes donc intéressé aussi aux travaux qui ont été réalisés sur le rôle du psychologue dans les milieux professionnels que nous avons pris comme 'pilotes' ou de 'pointe' à savoir les domaines de l 'entreprise, le domaine médical, le domaine de l'école et celui de la justice.

En effet, ces travaux dégagent certains aspects des difficultés que rencontre le psychologue dans son integration professionnelle et nous avons estimé qu'en confrontant les difficultés de cette source avec celles provenant de l'enquête auprès de psychologues, nous aboutirions à une sorte de condensé de ces difficultés et émettre ainsi des propositions qui tiendraient compte de cette masse d'informations.

5.7.Difficultés rencontrées.

Dans tout travail de recherche, le chercheur est toujours confronté à des divers problèmes qu'il doit surmonter. D'ailleurs, nos pas de novice en matière de recherche, n'y peuvent échapper et faire exception. Ainsi, lors de notre recherche, nous avons eu à affronter pas mal de problèmes.

En effet, notre population d'enquête est constituée en général par des psychologues en situation de chômage. Comme d'ailleurs pour tous les chômeurs et même actuellement ceux qui ne le sont pas, éprouvent d'énormes

[1] MAYER (R) et QUELLET (F) . , op. cit. p.378.

difficultés pour assurer leur survie. Les psychologues enquêtés semblaient alors ne pas être disponibles la journée. Souvent, leurs rendez-vous étaient fixés le soir et rarement à leur domicile. On comprend dès lors que nous devrions nous rendre à l'endroit convenu et souvent en vain. C'est ainsi que pendant la phase de l'enquête proprement dite, certains (nes) ont effectivement participé à notre enquête au troisième, voire même au quatrième rendez-vous.

Le côté financier n'est pas à oublier non plus. Sous celui-ci, du fait que nous ne disposions pas notre propre enregistreur, nous devrions le louer.
Toutes les perturbations qui nous obligeaient à prolonger le temps d'utilisation de cet appareil, correspondait une certaine somme d'argent à ajouter. C'est ainsi qu'à chaque fois que nous étions incapable de payer ce manque à gagner nous remettions cet appareil pour le récupérer en temps opportun mais avec souvent un rendez-vous incertain.

II^{ème} PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.

0.Introduction.

La deuxième partie de notre travail constitue le condensé de la discussion et de l'interprétation des données de notre enquête dans son ensemble. Mais, de quoi s'agit-il dans cette action d'analyse et d'interprétation ?

Selon FOULQUIE,

« *L'interprétation est le travail de pensée qui consiste à déchiffrer le sens caché dans le sens apparent, à déployer les niveaux de signification impliqués dans la signification littérale.* »[1]

Notre étude ayant porté sur les difficultés rencontrées par les psychologues dans leur integration dans certains milieux professionnels burundais que nous avons pris comme 'pilotes', il s'agissait donc d'une certaine exploration dans la mesure où la pénétration éventuelle du psychologue dans lesdits milieux professionnels reste du domaine de l'inhabituel et même de l'impossible.

Ainsi, notre analyse et notre interprétation ont été réalisées en identifiant les thèmes et concepts significatifs dans les discours des sujets. Au-delà des entretiens, nous avons jeté un regard critique sur les discussions des résultats des travaux déjà réalisés en endroit du rôle du psychologue dans la société burundaise en général et dans les milieux professionnels pris comme 'pilotes' ou de 'pointe' en particulier. Cela nous a permis d'avoir d'autres informations complémentaires qui nous ont amené à tirer des conclusions tenant compte de cette diversité de sources.
Cette deuxième partie comporte quatre thèmes qui constituent donc des chapitres qui sont :

-Ignorance du public face aux contributions du psychologue.

-Problèmes de la formation pratique.

-Problèmes liés aux systèmes de recrutement dans l'emploi au Burundi.

-Manque de législation sur la profession du psychologue au Burundi.

[1] FOULQUIE, (P) . , op. cit. , p.267.

La méthode que nous avons utilisée étant qualitative, cette deuxième partie a eu pour objet de présenter les éléments les plus saillants de notre enquête et d'en commenter le contenu.

CHAPITRE VI : IGNORANCE DU PUBLIC FACE AUX CONTRIBUTIONS DU PSYCHOLOGUE.

Parmi les difficultés rencontrées par les psychologues relevées chez ces derniers, nous avons enregistré les problèmes liés à l'ignorance du public vis-à-vis des contributions du psychologue ; mais cela, est-il lié à une simple distorsion de l'information sur le rôle de ce spécialiste ? S'agit-il d'une simple méconnaissance de la science psychologique?
C'est ce chapitre qui nous en donne les explications.

6.1.La distorsion de l'information sur le rôle éventuel du psychologue.

Comme nous l'avons vu, le psychologue peut assumer plusieurs fonctions dans les milieux professionnels comme la santé, la justice, l'entreprise et dans le domaine de l'école etc. Paradoxalement, ses contributions ne sont pas appréciées à leur juste valeur et ces services ne reçoivent pas le psychologue. Néanmoins, il nous paraît plus qu'important d'en montrer la nécessité.

En effet, dans notre société, en famille, à l'école, il existe des 'enfants-problèmes' qui, dans leurs échecs scolaires, par leurs comportements d'inattention, ne semblent pas vouloir grandir, gênent le groupe, manifestent une opposition violente, et ainsi déroutent, déconcertent et inquiètent maîtres et parents. Pourtant, le psychologue inséré dans le processus éducatif peut procéder à l'observation de ces enfants et faire des psychothérapies.
Notre pays a des services de santé qui ont besoin des diverses contributions du psychologue. C'est notamment les hôpitaux du jour, les centres médico-psychopédagogiques, etc.
Dans ces institutions, le psychologue peut au moyen d'entretien, d'observation, à l'aide des tests (tests projectifs surtout), au moyen d'examens psychologiques complets, établir le bilan de la personnalité du sujet, ses caractéristiques affectives, intellectuelles et psychomotrices. Il peut remplir d'autres fonctions : animation, participation à la formation du personnel médical et paramédical et à la recherche expérimentale.
Dans le domaine judiciaire, on ne peut trouver de la peine à comprendre que les problèmes des enfants en danger et des délinquants arrivent à leur paroxysme ;

les actes de viol commis par ces enfants délinquants ainsi que d'autres actes connexes le mettent en évidence.

Tous ces problèmes se posent avec acuité et la loi reconnaît les limites dans le champ du savoir des magistrats et juges comme le montre DUFLOT-FAVORI :

« *Investi d'une compétence couvrant tous les aspects de l'activité humaine, le juge ne peut, si étendues que soient ses connaissances, puiser dans son seul savoir la solution de tous les litiges que cette activité engendre ; et de nos jours, plus que dans le passé, la technicité, la complexité et la multiplicité des problèmes l'obligent à rechercher un concours extérieur toutes les fois qu'une question de 'fait' requiert les lumières d'un technicien.* »[1]

Certaines entreprises de notre pays, connaissent des difficultés que le psychologue peut aider à résoudre, en instaurant les meilleures conditions de travail. Il peut résoudre certaines difficultés relationnelles entre employés et employeurs. En adoptant le contenu psychosocial du travail aux exigences de ce dernier, il peut prévenir certains accidents.
Néanmoins, bien que soit évidente la nécessité d'y intégrer le psychologue, ce dernier reste tenu à l'écart alors que ce besoin ne cesse de se faire sentir.
Afin d'en connaître les raisons, nous nous sommes adressé aux psychologues en situation de chômage qui n'ont pas manqué de nous signaler que l'image un peu faussée, arbitraire de ce qu'est la personne du psychologue ne permet pas une idée bien fixée sur son rôle.

Ainsi, à la question de savoir comment les psychologues sont vus et accueillis en milieux professionnels comme la santé, la justice, le domaine de l'entreprise et celui de l'école, les psychologues qui estiment que leur présence dans ces services signifie un concurrent et l'un d'entre eux s'explique en ces termes :

«*L'image du psychologue dans ces milieux n'est pas du tout bonne. D'abord parce que d'une part, leur rôle n'est pas du tout apparent, et le psychologue est vu comme venant chercher une place déjà occupée et de ce fait il est souvent considéré comme un surplus du personnel existant.* »

Cela veut dire que dans ces services, les tâches du psychologue ne se révèlent pas d'un coup, puisque d'ailleurs même en son absence, ces institutions fonctionnent tant bien que mal peut-être. Ses tâches ne se remarquent pas donc comme celles d'un secrétaire, d'un directeur technique, etc.

[1] DUFLOT-FAVORI, (C) . , op. cit. , p.12.

Recruter un psychologue nécessiterait donc de dégager, de créer une autre place qui signifierait ainsi un ajout de personnel.
Par son rôle qui 'n'est pas du tout apparent', peut-être en comparaison avec les tâches habituellement accomplies dans ces institutions (secrétaire, directeur technique d'une entreprise, laborantin dans un hôpital, etc.), le psychologue y est considéré comme un élément de trop car son absence ne se remarquera pas aussi vite que celle d'un laborantin, par exemple. Les gestionnaires de ces services négligent certains faits, certains problèmes et privilégient peut-être la résolution technique des problèmes évidents relevant souvent de leur propre compétence. Ils n'ont pas donc un regard tourné vers l'avenir pour comprendre les aspects psychologiques du travail. C'est aussi ce que remarque LEVY-LEBOYER :

« *Toute décision de l'entreprise, même en apparence purement technique, financière ou commerciale, est source de conséquences sur le problème humain.* »[1]

Certains cadres de ces services, ignorent les aspects psychologiques du travail qui en réalité intéressent beaucoup le psychologue. Ils oublient qu'un conflit peut éclater à 'la base' et concerner le système des opérations techniques de 'production' ou frapper 'à la tête' et affecter des zones vitales de l'organisation.

Dans le but de tenter encore d'épuiser les sources de cette distorsion à propos du rôle des psychologues, nous avons demandé à ces derniers de nous mettre au courant de ce que pense le public de leurs moyens d'intervention (méthodes et techniques) et partant d'évoquer les tâches pour lesquelles ils sont reconnus plus compétents et celles pour lesquelles ils sont reconnus moins compétents. Ici les avis semblaient être les mêmes.
En effet, nos enquêtés ont affirmé que lorsqu'il est question de sensibiliser, mobiliser la population et d'encadrer les jeunes surtout en difficultés, le psychologue est compétent. Lorsque le psychologue doit intervenir dans le domaine médical, nos enquêtés ont déclaré que le psychologue y apparaît moins compétent. Ecoutons ce que nous explique cet enquêté :

« *La majorité des gens et même les intellectuels ne savent pas qu'il y a des méthodes et techniques dans l'intervention du psychologue (...) Et pour la plupart, elles se confondent avec la pratique 'naturelle' habituelle d'une conversation simple. Ils (les gens) croient que la psychologie n'est pas fondée sur des faits expérimentations, alors que pour lui ça constitue une technique validée scientifiquement.* »

[1] LEVY-LEBOYER, (C). , Le psychologue et l'entreprise, Paris Masson, 1980.p.43.

Dans un but bien défini et à partir d'une situation psychologique complexe, le psychologue peut se servir d'une observation systématique et se faire un jugement au moyen de l'information et de l'observation. Il peut également utiliser la méthode clinique (tests, entretiens). Ces techniques d'observation et d'entretien individuel ou groupal étant d'ailleurs pratiquées souvent par tout le monde aussi bien dans une situation 'normale' que 'particulière', restent objet de confusion entre leur caractère scientifique et leur contenu populaire.

Les gens se parlent, observent des phénomènes, et réalisent des entretiens entre eux etc. Cela reste 'naturel' et habituel. Le maître d'école, le chef d'une entreprise, le médecin, etc qui n'admettent pas le caractère scientifique de ces méthodes et techniques en psychologie ne voient pas clairement en quoi leur profession, les accule à un choix qui montre pourtant que leur science ne se suffit pas.
C'est à ce niveau que peut rentrer en scène la 'philosophie' qui jargonne sur la science psychologique et sur des responsabilités que peut assumer le psychologue.
C'est d'ailleurs ce que nous avons vu dans notre cadre conceptuel de référence où le psychologue est entouré par 'l'aura de la folie' , où le psychologue est un 'voyeur' qui ne nécessiterait donc pas des méthodes et techniques pour 'voir'.

Un de nos enquêtés qui déplore déjà l'attitude des médecins à l'égard des méthodes et techniques de la psychologie nous l'explique en ces termes :

« *Les médecins sont habitués à soigner avec de la biomédecine. Quand il s'agit de guérir un malade, on va dire que le psychologue est incompétent car il n'administre pas des médicaments. S'il faut s'asseoir sur une chaise et faire un entretien de quelques minutes ou d'une heure et que l'individu part, ils vous diront que cet individu n'a pas eu des soins. On parlera du charlatanisme.* »

C'est vrai, le psychologue ne prescrit pas de médicament. Dans ses formules d'approche de l'humain, il utilise souvent les techniques d'entretien, l'observation et les tests, qui ne sont donc pas souvent pratiqués par les médecins. Il en découle alors une autre image du psychologue : celle qui fait penser aux médecins que le psychologue est seulement 'l'homme aux tests' (testeur), 'observateur', etc. Cela contribue ainsi à l'écarter de leur domaine. C'est ce que MATISSON essaie de nous expliquer :

« *Ces psychologues sont des gens qui veulent trouver un biais quelconque pour exercer la médecine, il faut à tout prix leur interdire cela (...) La psychothérapie est un acte d'une importance extrême et ne relève pas des*

psychologues, elle va jusqu'à la psychanalyse laquelle peut être offensante que les médicaments. »[1]

Nous voyons que pour les médecins, le terme 'psychothérapie' semble suffire pour écarter les non-médecins. Même la psychanalyse (méthode thérapeutique en même temps qu'elle se présente comme une technique de l'exploration de la personnalité), les médecins voient en elle un acte médical.

Si l'on peut bien considérer que certains malentendus existent sur les méthodes et techniques de la psychologie, il apparaît que le conflit peut venir aussi d'une mauvaise compréhension des objectifs de l'intervention du psychologue.
Nous pouvons donc dire que pour le cas concerné par notre étude, il y a une incapacité chez les médecins à rassembler les informations nécessaires qui expliquent que le recours à des dispositifs destinés à stimuler les processus de compréhension, d'analyse des problèmes et des difficultés souvent rencontrés par ces services favoriseraient du même coup leur prévention ou traitement.

Nous ne voulons pas apporter la preuve que l'intervention du psychologue est le seul outil unique et immédiatement parfait au fonctionnement quotidien de ces services ; mais après tout, le manque d'insertion professionnel du psychologue dans ces milieux, prenant parfois la forme d'une véritable 'extraterritorialité' rend ces services peu aptes à remplir leurs obligations.
Par-là même, ces services cessent d'être le lieu où sont le plus à même d'être exprimés les besoins d'intervention des psychologues.
Ces derniers en éprouvent alors des difficultés à se définir dans un rôle précis et à s'engager dans une voie qui les amènerait à un statut précis et clair. Cela freine et empêche la mise en concurrence du psychologue sur le marché du travail.

Si la distorsion de l'information sur le rôle du psychologue est déjà un obstacle à son integration professionnelle, qu'en est-il pour la croyance du public en l'existence d'aptitudes et compétences ne résultant pas d'une formation intellectuelle solide ?

[1] MATISSON, (M . D). , op. cit. , p.54.

6.2. Le public et la croyance en l'existence d'aptitudes et des compétences ne résultant pas d'une formation intellectuelle solide.

Lorsque nous parlons des compétences du psychologue, certains savent bien qu'il s'agit des connaissances scientifiques sur le comportement de l'être humain et sur l'environnement de celui-ci.
D'autres les réduisent cependant à de simples aptitudes ou des dons que les gens acquièrent peut-être à travers une simple socialisation. De telles croyances sont fortement enracinées aussi chez les non instruits que chez certains hommes de science.
Cela est à l'origine des résistances à intégrer le psychologue dans les milieux professionnels burundais en général et dans ceux que nous avons pris comme 'pilotes' en particulier.

En effet, dans leur action, les psychologues sont doublement liés par la morale. Pour une part, comme tous les autres hommes de science passant aux applications, il leur appartient de choisir l'usage à faire de leur savoir. Pour une autre part, et ceci leur est propre, l'objet de leur science et leur action (comportement humain) se situent toujours dans le contexte d'une société et de ce fait engagent une certaine morale et une idée de l'homme. Ce dernier, dans un secteur de comportement quelconque disposant d'un vaste éventail de modes de réactions possibles, différentes cultures et époques, différents groupes sociaux, etc valorisent tel ou tel de ces modes. Ceci peut avoir comme conséquence la tendance à nier l'originalité et l'efficacité des connaissances et des interventions du psychologue. C'est ainsi qu'il est souvent reproché à ce dernier de partager lui aussi des lieux communs avec les non-psychologues.

A la question de savoir comment les résultats, les progrès de la science psychologique ainsi que ses interventions sont appréciés dans notre société, un psychologue enquêté nous dit :

«*Les progrès déjà réalisés par la psychologie sont nombreux tant dans le domaine médical, de l'éducation que de la justice, etc. Mais cela ne coule pas dans le sang de beaucoup de gens, car ils ne font pas effectivement recours au psychologue. Les gens pensent qu'il s'agit d'une histoire d'une science mais qui n'entre pas dans la réalité du vécu quotidien. Par ailleurs, les problèmes souvent rencontrés leur semblent pouvoir être ' résolvables' localement.* »

Ici se dégage d'abord une certaine idée que les réalisations variées de la psychologie se trouvent un peu partout. Néanmoins, les psychologues enquêtés déplorent que notre société considère les contributions du psychologue sur un autre plan : par exemple des difficultés qu'ils ne rencontrent pas quotidiennement. Il s'y glisse donc une idée que le recours au psychologue relèverait d'un 'problème particulier' dont la solution ne sera pas peut-être l'apanage de tout le monde puisque les difficultés souvent rencontrées peuvent trouver solution localement (cercle familial ou institutionnel pour le cas de certains services).
Trouver solubles plusieurs problèmes, même ceux exigeant les compétences du psychologue signifieraient donc que ce dernier n'en dispose ni d'aptitudes, ni de compétence résultant d'une formation intellectuelle solide qui prouveraient ainsi sa propre tâche et ses propres interventions.
Cette idée transparaît aussi dans ce que nous dit encore ce répondant :

« (...) *par exemple dans le domaine de l'éducation, les maîtres voient que le psychologue est nécessaire, mais ils trouvent qu'il n'a pas une tâche propre à lui ; ils veulent qu'il soit par exemple un psychopédagogue ; d'ailleurs pour eux, il suffit d'être toujours en contact avec les enfants pour les connaître et les suivre.* »

Nous trouvons d'abord qu'à l'école, une incompréhension, une certaine confusion entre la tâche du psychologue et celle du psychopédagogue règne. Selon ce que disent les psychologue enquêtés, les éducateurs, les maîtres d'écoles surtout du fait qu'ils sont toujours en contact avec leurs élèves, pensent que du même coup, ils sont à mesure d'appréhender et comprendre toutes les difficultés de leurs élèves. Cela laisse comprendre que le psychologue n'est pas quelqu'un formé pour diagnostiquer, comprendre et résoudre de façon originale, scientifique et efficace les problèmes des enfants ; les éducateurs ignorent encore que la tâche du psychologue à l'école ne se limite pas aux difficultés des enfants, mais de l'institution entière dans son environnement. Cet amoindrissement de la tâche du psychologue s'observe également dans d'autres services.
NYANDWI Consolate semble avoir fait le même constat chez les médecins qui s'exprimaient au sujet de ' l'observation en psychologie' :

« *Oui, tout le monde peut observer et dire quelque chose sur le comportement d'autrui.* »[1]

Selon cette étude réalisée par NYANDWI Consolate, les médecins réduisent d'abord la tâche du psychologue à celle d'un simple observateur. C'est

[1] NYANDWI , (C) . , La place du psychologue dans les services hospitaliers, Mémoire inédit, U.B. , F.P.S.E. , Bujumbura, 1996. p. 97.

vrai, parmi les méthodes et techniques utilisées par le psychologue figure celle de l'observation. Les médecins ne reconnaissent pas cependant que le psychologue observe avec méthode, qu'il s'agit d'une observation systématique des faits. Les médecins ne croient donc ni en une rigueur scientifique de la psychologie, ni en l'existence de ses méthodes scientifiques.
RICHELLE indique qu'au plan général,

« *Un coup d'œil sur certaines littératures périodiques (...) montre à quel point l'image de la psychologie telle que la savoure le public, n'est pas celle d'une discipline rigoureuse l'aidant éventuellement à se découvrir, mais d'une aventure utile à alimenter ses fantasmes.* »[1]

Dans les domaines de l'éducation, de la santé, etc comme nous l'ont montré les psychologues enquêtés, les compétences de ces derniers n'y apparaissent pas comme résultant d'une longue formation scientifique. On réduit les interventions du psychologue, leur efficacité surtout aux simples habitudes dans l'action. De telles croyances fortement enracinées dans les milieux professionnels, entretiennent le flou sur l 'originalité des contributions du psychologue et font obstacle à son intégration professionnelle.

Voyons dans la suite si au moins à la psychologie une certaine objectivité lui est reconnue.

[1] RICHELLE , (M) . , Op.cit. , p. 79.

6.3. Méconnaissance de la psychologie par le public comme une science objective.

Les pages précédentes nous ont montré que certaines distorsions sur le rôle du psychologue existent dans les milieux professionnels. Dans ceux-ci, l'intervention, du psychologue ne bénéficie pas de soutien. Certains d'ailleurs le taxent de nuisible.

Mais, nuit-il ou non celui qui propose une réforme des méthodes d'instruction scolaire dont les résultats ne seront jugés que dans une génération ?

Nuit-il ou non celui qui se fiant à une psychométrie des performances actuelles sans égard pour les possibilités d'acquisition et de changement de la personnalité, conseille à un adolescent que tels chemins professionnels ne lui sont pas adaptés ?

Nuit-il celui qui, soucieux d'assurer la productivité immédiate d'un village en voie de développement encourage et installe des comportements qui rendront ensuite possible pour ces mêmes individus la responsabilité de leur propre communauté ?

Lorsque par exemple nous avons demandé aux psychologues en situation de chômage de nous mettre au courant des critiques formulées par le public quant à la compréhension de la science psychologique, les uns déclarent que le public accuse les psychologues d'une certaine ' psychologisation des faits'. D'autres révèlent une immense satisfaction éprouvée par les chefs de service d'avoir appris la déontologie qui explique pourquoi ils n'ont pas besoin du psychologue.

Un sujet enquêté l'exprime ainsi :

« La science psychologique du moins au Burundi est méconnue du public, même chez beaucoup d'intellectuels. Par exemple, les dirigeants de certaines entreprises nous disent qu'il n'y a pas des problèmes psychologiques chez eux.. Ils nous accusent de toujours psychologiser, donc que les psychologues ont tendance à tout expliquer par la psychologie. »

Ici les psychologues déclarent que leur science est méconnue, du moins son caractère scientifique. Les services du domaine de l'entreprise n'admettent pas l'existence des difficultés nécessitant l'intervention du psychologue. Cela traduit en fait que la psychologie dans son objectivité n'est pas reconnue , que le psychologue viendrait 'psychologiser' pour dire que le psychologue donnerait ainsi à des faits, à des problèmes, etc. une explication psychologique qui ne correspond pas à la nécessité et qui n'en vaut pas la peine.

Un autre enquêté lui trouve que certains chefs de services n'admettent pas la scientificité de la psychologie parce qu'elle ne donne pas des résultats quantifiés et que certains problèmes sont résolus à travers la déontologie professionnelle :

« (...) *le public ne comprend pas exactement la science psychologique. Ils n'admettent pas son caractère scientifique parce qu'elle ne donne pas des résultats mathématisés et c'est le point de l'incompréhension de la psychologie dans le grand public. Par exemple certains chefs de services disent qu'ils n'ont pas besoin du psychologue parce qu'ils ont été formés à la déontologie professionnelle.* »

Cela est dû peut-être au fait que dans les services comme la santé et l'entreprise, les chefs de services sont habitués à manipuler des choses quantifiables (prescrire une telle dose de médicaments, tel nombre de comprimés, tel nombre de litres d'un produit chimique, etc). Ils oublient donc que la psychologie peut procéder elle aussi à l'expérimentation et résoudre de tels problèmes par les comparaisons.
Par ailleurs, comme nous le dit RICHELLE :

« *On n'approchera pas le problème d'agressivité avec la même exactitude que le lancement d'un satellite ou le greffage du cœur.* »[1]

D'autre part, certains chefs d'entreprises trouvent dans la déontologie toutes les possibilités de résoudre certains problèmes et réduisent ainsi la psychologie à de simples connaissances déontologiques. Cela ne manque pas de conséquences car c'est réduire enfin de compte les compétences et les interventions du psychologue à ce seul aspect, alors que les problèmes de déontologie professionnelle peuvent faire objet d'intervention du psychologue.

Si de telles attitudes de méconnaissance et de mépris sont trouvées chez ces cadres de services supposés détenir quelques notions en rapport avec la psychologie, il n'est pas difficile d'imaginer qu'à plus forte raison cette méconnaissance est élevée chez le grand public. Cela explique encore les obstacles à l'intégration professionnelle du psychologue.

[1] RICHELLE, (M) . , op.cit. , p. 85.

Pour LERUST-AREPI :

« *Il n'est pas facile d'appartenir à une société en transition car l'hétérogénéité entre ce que dit la famille, ce que dit la rue et ce que dit l'école est à l'origine des contradictions difficiles. Il faut donc s'efforcer de corriger les images différentes et de les amener à une certaine convergence. C'est une tâche complexe, ce qui explique bien des incompréhensions.* »[1]

La famille, l'entreprise, l'école, etc. chaque institution se représente de sa façon ce qu'est la psychologie. Ces différentes conceptions de la psychologie exposent ainsi le psychologue à de multiples et difficiles contradictions qui rendent ainsi plus incompréhensible et plus insaisissable, sa tâche. Quand par exemple on fait appel à un psychologue pour des enfants qui sont malades chroniques, des handicapés physiques, sensoriels ou moteurs, ou des déficients de l'intelligence, etc, ce n'est pas pour soigner la maladie chronique ou le handicap physique, etc. C'est pour en comprendre les effets sur la manière dont la personnalité se forme et pour aider l'enfant à s'accommoder à cette situation, voire pour rendre cette situation plus facile à assumer. Le psychologue peut s'appuyer sur certaines actions rééducatives particulières, voire les pratiquer lui-même, ceci n'est pas l'essentiel de sa mission. Le psychologue n'agit pas donc sur les membres, ni sur les organes, mais seulement sur le caractère. Néanmoins, les médecins réclament du psychologue un rôle d'un technicien qui doit poser un diagnostic sûr, un traitement ou une réparation infaillible.

Si cette méconnaissance et ces incompréhensions de la psychologie comme science objective expliquent certaines méfiances envers le psychologue, justifient-elles le refus du changement personnel et social constaté dans certains services ?

[1] LERUST-AREPI, Univers de la psychologie V5, Paris, Editions Lidis, 1979-1981,p.379.

6.4. Le refus du changement personnel et social.

Comme nous l'ont déjà indiqué les psychologues enquêtés, dans certains milieux professionnels burundais, le psychologue n'est pas complètement ignoré. Ses interventions ne sont peut-être pas appréciés à leur juste valeur puisqu'en fait elles sont peu ou mal connues. Nous ne pouvons donc pas conclure sur une méconnaissance totale. Il y a une certaine résistance passive et déguisée. Traduit-elle alors un simple refus du changement personnel et social ?
Selon les psychologues enquêtés, dans certains secteurs, le rôle et la nécessité de disposer d'un psychologue sont reconnus.
Mais les psychologues estiment qu'ils y sont perçus comme des gens qui adoptent une attitude foncièrement critique qui les pousse ainsi à vouloir changer les choses.
Ecoutons cet enquêté s'expliquer sur la manière dont il est vu, accueilli, dans les services de santé, de la justice et de l'entreprise :

« *Les gestionnaires de ces services sont des gens qui restent attachés à leur tradition, qui ne veulent pas le changement. Le psychologue y est reconnu comme personne qui critique et qui veut changer les choses ; et dans ce cas, ces gestionnaires ne voient pas le psychologue comme une personne qui devrait être retenue dans ces services parce qu'ils ne veulent pas le changement.* »

Le psychologue dans ces services est d'abord accusé de porteur d'attitudes foncièrement critiques. De ce point de vue, il est évident que ce reproche n'est pas envisagé dans le sens positif puisqu'en fait cette critique est accompagnée par la tendance à changer les choses. Cela laisse comprendre que le psychologue y est perçu comme une personne censée savoir et avoir le 'corrigé' pour toutes les situations. Si les chefs de ces services résistent à ces changements éventuels, il est sans doute évident qu'il ne s'agit pas de n'importe quels changements ; mais des changements incompréhensibles et souvent inquiétants surtout qu'ils peuvent concerner directement ou indirectement l'institution et les personnes.

Cela peut ainsi justifier en partie les résistances évoquées chez certains responsables de services à intégrer le psychologue.

Pour MAILLET,

« *Si noble soit la cause, tout changement rencontre une certaine résistance venant de tous les gens concernés, tant des employés que des gestionnaires.* »[1]

S'il apparaît normal et non surprenant que les gens doivent opposer des résistances face aux changements même nobles, ceux qui viseraient les personne, doivent être a fortiori refusés. Pour le cas d'espèce, au cas où dans ces services, le personnel en général et les responsables en particulier se sentiraient concernés, l'intégration de cet éventuel agent de changements
(psychologue) est combattu.
Cela expliquerait donc pourquoi le psychologue perçu toujours comme ' l'homme aux changements' reste tenu à l'écart des activités pour lesquelles il était pourtant compétent.

MAILLET, poursuivant, nous dit encore :

« *Du point de vue humain, les gens ont de bonnes raisons d'être résistants. Personne n'aime avoir un sentiment d'impuissance ou d'incompétence.* »[2]

Comme vient de nous le signaler MAILLET, si la présence du psychologue est vécue dans ces milieux professionnels comme visant opérer des changements mettant en évidence une certaine impuissance ou incompétence du personnel, il sera sans doute évident que ces milieux les combattront énergiquement.

Un autre répondant trouve que les années de pratique professionnelle qu'ont certains responsables de services est un autre obstacle à l'intégration professionnelle du psychologue. Il l'explique en ces termes :

« (...) *dans certains milieux professionnels, le psychologue est perçu comme n'ayant pas un rôle propre, puisque les responsables sont habitués à gérer et résoudre certaines difficultés à leur manière. Ils acquièrent un certain orgueil sur l'efficacité dans leurs fonctions et cela exclut toujours l'idée du changement.* »

[1] MAILLET, (L) . , La psychologie et organisation, l'individu dans son milieu de travail, Laval, Edition Agence d'Arc, 1993, p. 610.

[2] MAILLET, (L) . , op.cit. , p.598.

Ici, il est révelé une certaine force de l'habitude qui semble ne pas seulement permettre à la pratique professionnelle de s'améliorer, mais aussi et surtout conférerait des 'compétences nouvelles'.
Nous pensons qu'il s'agit plutôt de simples actions élémentaires (réflexes professionnels) qui ne peuvent cependant rendre apte l'individu qui n'en avait pas les compétences.
Pour CARRARD par exemple :

« *L'analyse du savoir professionnel montre qu'il existe à la base de chaque métier, qu'il soit de nature manuelle ou intellectuelle une série d'habitudes que le professionnel s'est assimilées avec le temps et que l'on appelle des automatismes (réflexes professionnels). Des relations de ce type permettent à l'individu de vaquer à son travail sans avoir à réfléchir à tout ordre d'action élémentaire parce que c'est automatiquement qu'il réagit de façon adéquate dans chaque situation donnée. Ainsi, peut-il consacrer entièrement aux côtés difficiles de sa tâche, sans courir le danger d'oublier un processus élémentaire, car c'est précisément cet élémentaire-là qui est devenu automatique chez lui ?* »[1]

Ces chefs de services, détenteurs respectés d'un certain savoir de leur spécialité par exemple spécialiste d'un certain champ scientifique (médecin, ingénieur, etc.) pensent que du même coup ils sont aptes à résoudre toutes les difficultés sans l'aide du psychologue. Concernant le cas des services qui ne veulent pas accueillir le psychologue, le sentiment vif de la puissance absolue de certains responsables sur leurs tâches croît géométriquement par rapport à leurs années de pratique professionnelle. De ce fait, plus le responsable ou le cadre est ancien dans sa profession, moins il acceptera l'idée du changement, non plus de perfectionnement. La force des habitudes acquises joue comme renforçatrice de l'orgueil attaché à leurs fonctions et une tentative de la remise en question de leurs méthodes sera proprement insupportable.

Nous allons revenir plus loin sur des actions concrètes à mener pour déjouer ou neutraliser cette résistance due à cette pratique. Toutefois, que dire alors de la formation pratique des psychologues ?

[1] CARRARD , cité par MUCCHIELLI in Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes, Paris, E.S.F. 1971 p.48.

CHAPITRE VII : PROBLEMES DE LA FORMATION PRATIQUE.

Dans notre travail, nous avons voulu réfléchir sur les problèmes principaux qui handicapent l'intégration professionnelle des psychologues au Burundi. Au stade où nous en sommes, pour nos enquêtés, c'est essentiellement l'ignorance du public vis-à-vis des contributions du psychologue qui semble avoir déjà pris place. Si nous affirmons que les psychologues peuvent pourtant contribuer à rendre service dans ces milieux professionnels, est-il une réalité cependant que ces psychologues éprouvent aussi certaines difficultés liées à l'organisation de la formation pratique ? Ceux-ci justifient-ils ainsi l'absence de leurs initiatives privées ? C'est à ces questions que le présent chapitre s'est proposé de répondre.

7.1. L'organisation de la formation pratique.

Dans beaucoup de disciplines scientifiques y compris celles de la psychologie, la formation se déroule sur deux plans : celui de la théorie et de la pratique. Si sous le premier plan, nos enquêtés affirment n'avoir pas éprouvé de difficultés, ils déplorent cependant que les exercices pratiques surtout le côté clinique ne sont pas suffisants.
Ecoutons un de nos enquêtés s'exprimer sur la question de savoir comment les psychologues apprécient la formation reçue en général et en particulier celle des deux dernières années :

« La formation reçue était plus qu'intéressante même si la science psychologique n'est pas considérée au Burundi (...) mais disons que les exercices pratiques sont insuffisants surtout dans les cours cliniques comme la psychopharmacologie, la psychologie et éducation des jeunes délinquants etc. »

Un autre déplorant encore cette insuffisance dans les exercices pratiques s'exprime :

« Le temps réservé aux travaux pratiques nous manque alors qu'on devrait se familiariser avec les situations concrètes. Par exemple, dans le cours des problèmes médico-psychopédagogiques des handicapés, nous manquons le temps de visiter tous les centres nécessaires. »

En effet, dans la formation des étudiants du Département de psychologie (psychologie clinique et sociale) certaines disciplines sont dispensés au plan théorique tandis que d'autres exigent que l'étudiant apprenne de la théorie en même temps que les exercices pratiques ou tout au moins passer à la pratique après la formation théorique ce sont les cours comme la psychopharmacologie (

première licence) la psychologie et éducation des jeunes délinquants (deuxième licence), le cours de problèmes médico- psychopédagogiques des enfants handicapés (première licence), etc. C'est dire donc que la nécessité des exercices pratiques peut être dictée par la nature des activités et des responsabilités professionnelles que le diplômé de cette filière est appelé à assumer.

Néanmoins, les psychologues enquêtés signalent que les exercices pratiques sont insuffisants alors que la psychologie est une science que l'on ne domine qu'en la faveur d'une certaine matérialisation dans les situations réelles concrètes.

Ainsi, lorsque nous avons voulu savoir si la formation reçue en général et celle des deux dernières années en particulier concorde avec la nature, le niveau et la technicité des tâches qui les attendent à la fin de leurs études, un de nos répondants dit ceci :

« Dans le domaine social, nous avons tous les atouts pour réaliser nos tâches, ce qui nous fait défaut c'est la pratique ; elle est tellement faible de façon que nous ne pouvons pas faire grand chose dans la pratique professionnelle.
Par exemple, dans le domaine médical, côté clinique, les exercices pratiques sont insuffisants. Il nous fallait nous habituer, nous familiariser avec les quelques situations auxquelles nous sommes appelés à rencontrer dans la vie pratique professionnelle. »

Comme on le voit, les psychologues enquêtés déplorent une certaine insuffisance des exercices pratiques particulièrement dans les services de santé où leurs interventions semblent être signalées.
De plus, ces psychologues affirment que les difficultés trouveront encore leurs prolongements lorsque les étudiants ou les psychologues diplômés, sur le lieu du travail, abordent par exemple le problème des malades (la pathologie mentale, les troubles comportementaux associés à divers déficits organiques (surdité, cécité, atteintes psychomotrices diverses, etc.) c'est ce que cette enquêtée nous a encore déclaré lorsque nous avons voulu savoir s' il y avait des connaissances que les psychologues ne reçoivent à la faculté mais qui les aideraient le plus :

« Dans le domaine social, là on peut ne pas avoir de problèmes ; mais quand par exemple nous sommes avec des malades mentaux, psychomoteurs, etc., nous n'avons pas d'initiation pratique pour tous ces cas. »

Les psychologues trouvent que dans le domaine médical, ils n'accompliraient pas grand chose parce que peut-être ils n'ont pas fait

suffisamment d'exercices pratiques pour se familiariser avec les quelques situations réelles à rencontrer dans la vie professionnelle.
C'est vrai que beaucoup d'exercices pratiques en se mettant en contact avec les patients et le matériel (test divers, la multiplication et approfondissement des circonstances et des moyens d'investigation psychologique dans son milieu naturel) peuvent aider à appliquer correctement ses instruments de travail et d'interpréter facilement et rapidement les énoncés théoriques.
Ces psychologues déplorent cette insuffisance des exercices pratiques pour prétendre justifier pourquoi en face des problèmes de malades (déficients mentaux, psychomoteurs, etc.) ils se trouveraient non armés.
Les psychologues enquêtés considèrent d'abord la formation théorique comme un développement de la culture psychologique théorique à part et la formation pratique comme celle qui devrait s'enchaîner toute seule.
Ils n'entendent donc pas que la formation pratique entre dans le système général de la formation.

A notre avis, nous pensons que ces psychologues qui entendent la formation pratique comme séparée de la théorie, oublient que lors de la formation, il s'agit beaucoup plus d'un va et vient entre la théorie et la pratique.
Ils oublient aussi que les exercices pratiques dont ils parlent ne viennent que pour aider peut-être à consolider les théories acquises.
C'est vrai que pendant la formation, dans certains cas, les contextes de la pratique professionnelle ne se reproduisent pas au sein de l'université ; les psychologues qui sentent les failles de la formation subie ne comprennent pas que la formation habituellement reçue peut les aider à creuser davantage ; l'ouverture des horizons vers d'autres activités n'attire pas ces psychologues.
Il y a manque de capacité de pouvoir puiser dans la théorie et s'ouvrir vers d'autres domaines d'activités et élargir le terrain de travail.
GALL nous dit à ce sujet :

« L'échec ou le succès dans la profession dépendent des goûts de l'individu, sa force de volonté, son désir de réussite, sa capacité de réalisation et de travail déterminent le sort qui sera fait à ses aptitudes. »[1]

Par exemple les psychologues désireux de travailler au côté du médecin devraient déployer leurs efforts et prouver leur utilité par leurs actes susceptibles de garantir au mieux et la qualité de leurs interventions et la fécondité de la collaboration avec les médecins et d'autres spécialistes.

Dans cette étude nous sommes revenu sur les modalités concrètes après avoir vu ce qu'il en était pour les stages effectués à la fin de la formation théorique.

[1] GALL, (R), cité par DREVILLON, (J) in L'orientation scolaire et professionnelle, Paris, P.U.F. 1990 p.50.

7.2. Les stages et la mise à l'épreuve de soi.

Des personnes en cours ou à la fin de la formation théorique ou même en cours d'emploi, peuvent effectuer des stages. Ainsi, l'on parlera des stages des médecins, des avocats, des enseignants, etc. Lorsque nous parlons des stages des étudiants du Département de Psychologie (Psychologie clinique et sociale), nous trouvons nécessaire d'en dire un mot, en nous appuyant sur ce que nous disent LEANG et FOULQUIE .

LEANG estime que le stage se présente comme une préparation pratique à une profession sous la supervision d'un 'maître'.

Il s'agit d' « *(...) une activité préparatoire à une profession pratiquement dans les mêmes conditions d'exercices que la profession, mais sous la direction d'une personne experte. Il se distingue par conséquent d'une préparation purement théorique ou d'une expérience dirigée.* »[1]

FOULQUIE abondant dans le même sens, souligne que le stage est :

« *(...) une période de formation pratique qui se situe entre la fin des études et le début de l'activité professionnelle pour un complément de formation* (...) »[2]

Outre que les deux auteurs montrent que le stage se situe entre la fin des études et le début de l'activité professionnelle, FOULQUIE précise qu'il s'agit d'un complément de formation.
C'est ce type de stage qui correspond à celui qui est effectué par les étudiants du Département de Psychologie où ils confrontent la théorie apprise à la pratique dans les milieux professionnels.

Néanmoins, les psychologues enquêtés estiment que leur stage effectué à la fin de leurs études ne permet pas une mise à l'épreuve de soi et par conséquent n'ouvre pas une voie vers leur future intégration professionnelle.

Ecoutons ce qu'ont avancé certains d'entre eux lorsque nous avons voulu savoir si le stage effectué à la fin de leurs études les prépare aux réalités professionnelles sur le terrain :

[1] LEANG, (M). , Vocabulaire de pédagogie moderne, Paris, Le Centurion, 1974, pp.231-232
[2] FOULQUIE, (P)., op.cit., p.446.

« Les stages sont organisés dans un minimum de temps possible et dans des milieux (...) qui sont du domaine de la psychologie d'accord, mais la plupart des responsables n'offrent d'occasion de faire la pratique réelle de notre profession. Un autre handicap est au niveau du déroulement parce que l'étudiant stagiaire est laissé pour compte ; ni les responsables de l'institution, ni les encadreurs de la faculté n'aident en rien. Cela fait que les résultats de ces stages soient dérisoires par conséquent ne nous aident pas à nous préparer à la profession. »

Les psychologues situent d'abord la première difficulté au niveau de l'organisation des stages, qui prennent un temps court. Aussi, les milieux où ils effectuent les stages, bien qu'ils soient du domaine de la psychologie, ne leur offrent pas néanmoins l'occasion d'accomplir les tâches de leurs compétences. Ici, il convient de rappeler que comme nous l'ont déjà indiqué les psychologues enquêtés, il y a une incompatibilité entre ce que doivent faire les psychologues en stage et ce que les responsables des services leur préfèrent. Ne pas offrir aux psychologues l'occasion de réaliser les tâches de leurs compétences peut être justifié par cette incompatibilité. Le refus ainsi observé chez certains responsables de services à intégrer le psychologue pourrait être justifié par l'incapacité d'appréhender correctement et objectivement les tâches relevant des compétences du psychologue.

Un enquêté explique :

« (...) La réalité psychologique professionnelle ne s'offre pas car on nous prive notre propre tâche. On peut même faire un stage de deux mois sans toutefois voir un encadreur de la Faculté non plus celui de l'institution des stages car ils ne sont pas préparés à nous accueillir. »

Les psychologues enquêtés déplorent aussi le manque de collaboration entre les encadreurs de la Faculté et ceux des institutions où les étudiants effectuent les stages. Cela, déclarent-ils, ne prépare pas leur accueil et par voie de conséquence leur future intégration professionnelle. Du fait peut-être que les personnels de ces services en général et les responsables en particulier ne sont pas sensibilisés, préparés à accueillir les étudiants stagiaires, ces derniers se trouvent refusés plus tard à la recherche de leur emploi.

Les étudiants-stagiaires qui ne trouvent pas l'occasion d'accomplir leurs propres tâches affirment que cela est un obstacle à leur future intégration professionnelle. Peut-être ils estiment que c'est à partir des résultats de ces stages que pourraient se former le goût et l'intérêt pour leur profession et de les solliciter dans le futur.

Voici ce que SINOIR conseille à ce sujet :

« *C'est en faisant connaître le monde du travail et son ambiance particulière (...) en montrant les difficultés que l'étudiant trouvera sur son chemin, en analysant avec lui les facteurs d'échec ou de réussite que se formeront peu à peu le goût, l'intérêt pour un type de profession ou une profession déterminée.* »[1]

A notre avis, les modalités que propose SINOIR peuvent aider aussi les psychologues à exploiter cette opportunité aux fins de leur future intégration professionnelle. A ce sujet, nous avons tenté des remèdes dans nos considérations personnelles. Toutefois, que dire alors de l'évaluation de la formation en stage ? Les étudiants, intègrent-ils des changements visés par cette formation ?

7.3. Difficultés de l'exploitation du stage.

Si l'action pédagogique est une action de changement portant sur les sujets à instruire, il est naturel que l'agent de ce changement (enseignant) se demande si son action a porté des fruits. Pour le cas des étudiants du Département de Psychologie qui doivent effectuer des stages, non seulement qu'ils confrontent la théorie à la pratique, il s'agit également d'une situation où ils doivent déployer leurs efforts pour s'autoformer. Si le contrôle et l'évaluation des résultats de ce stage sont une information aussi, les procédures mises en jeu pour cette action sont-elles efficaces ? Sont-elles adaptées ? Cette action, est-elle correctement et efficacement réalisée ? Les difficultés d'exploitation du stage présentent-elles des inconvénients pour l'intégration professionnelle des psychologues diplômés ?

En effet, nous avons déjà constaté que dans certains services, les responsables se défendent de la pertinence des interventions du psychologue. Ils opposent spontanément tout un système de défense à son intégration. Lors des stages par exemple, mal accueillis d'abord, incompris ensuite dans leurs tâches, les étudiants-stagiaires ne parviennent ainsi à accomplir leurs tâches ; ils n'arrivent pas donc à passer de l'information à la formation. Leurs rapports apparaissent aussi sans valeur, inutiles ou même dangereux. En conséquence, *les*

[1] SINOIR, (G)., L'orientation professionnelle, Paris, P.U.F., 1968, p.39.

contributions du psychologue sont toujours appréciées sur base de ces mêmes données.

Ecoutons par exemple ce que nous ont déclaré ces trois psychologues enquêtés lorsque nous avons voulu savoir si le résultat des rapports de leurs stages a été apprécié positivement :

« En fait, on réduisait tellement ma tâche, on m'a donné mon propre bureau ; je n'étais pas associé dans diverses activités, on ne comprend pas que la recherche dans les sciences humaines et sociales est sans limite. Mon rapport, je l'ai déposé mais on ne l'a pas encore évalué pour me dire ce qu'ils ont aimé ou ce qu'ils n'ont pas aimé. »

Une autre enquêtée qui trouve d'ailleurs qu'elle a été une employée inutile dit :

« J'ai effectué mon stage à la BRARUDI ; j'étais une employée inutile. On ne me donnait pas une tâche de ma compétence. Et quand j'ai déposé mon rapport de stage, il n'y a pas eu de contact. Je ne sais pas de quoi ils en ont fait ou s'ils l'ont rejeté. Tout au moins la faculté devrait donc évaluer les rapports que les stagiaires réalisent et voir les difficultés éprouvées. On devrait les conserver même pour que les autres s'y réfèrent, ça devrait être normalement des documents officiels qui sensibilisent sur un certain ordre de difficultés. »

Tous ces deux psychologues enquêtés signalent que pendant qu'ils effectuaient leurs stages, ils n'étaient pas intégrés parmi le personnel.
Cela veut dire que la tâche du psychologue n'y est pas vécue et sentie comme un besoin à satisfaire nécessairement et absolument en faisant appel aux psychologues. C'est peut-être la raison pour laquelle, dans certains services, le stagiaire y est perçu comme un employé dont on n'a pas besoin.
Les psychologues diplômés comme les étudiants stagiaires doivent comprendre qu'ils ne doivent pas attendre qu'on pointe du doigt leur propre tâche qui par ailleurs n'y est pas bien saisie. Cela pourrait signifier que ces psychologues éprouvent une certaine incapacité à pouvoir puiser dans leur bagage théorique pour mieux fouiller et appréhender ce qu'ils peuvent réaliser.

D'autre part, les psychologues enquêtés déplorent l'absence de la suite réservée à leurs rapports. Cela pourrait signifier que ces rapports qui ne manquent pas d'intérêt scientifique, ne l'ont pas été pour les responsables de ces services.
Les psychologues enquêtés semblaient aussi mettre en évidence une certaine négligence de la part de la faculté à évaluer les difficultés rencontrées par les

stagiaires et les propositions émises pour les surmonter pour ainsi faire des ces rapports des documents officiels qui sensibilisent sur un certain ordre de difficultés
(difficultés rencontrées par les stagiaires, difficultés éventuelles que peuvent connaître ces services notamment les conséquences liées à la non prise en considération des aspects psychologiques du travail, etc.)
Si nous prenons les étudiants en stage comme étant en formation, c'est aussi une sorte d'épreuve des capacités par lesquelles on cherche à savoir si les responsabilités correspondant à l'exercice des fonctions peuvent être assumées par les sujets.
En même temps qu'il est alors nécessaire d' évaluer la distance à laquelle sont les étudiants des objectifs qu'ils se sont fixés ou qu'ils ont acceptés, il est aussi psychologiquement important de procéder à un contrôle suffisant pour situer les étudiants par rapport à ces objectifs.

C'est d'ailleurs ce que un des nos enquêtés nous dit :

« (...) même si on dépose le rapport, il n'est pas psychologiquement évalué pour situer l'étudiant stagiaire par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés. On n'évalue pas s'il a réalisé ses propres tâches. On ne saura pas les services qui peuvent l'accueillir. »

Déplorant ainsi l'absence de ce contrôle, les psychologues enquêtés sembleraient situer les choses sous cet angle. Le souci essentiel étant de vérifier si le stagiaire est parvenu à pénétrer le milieu professionnel et à exécuter ses propres tâches et donc de prédire les possibilités d'accès à sa future intégration professionnelle. Ils estiment donc que l'absence de cette évaluation à partir de laquelle un certain nombre d'informations circuleraient, éclaireraient les réelles tâches du psychologue, ses aptitudes, sa personne, ses compétences, etc. ne contribue pas à éviter ou à faire disparaître les tentatives de rejet et d'hégémonie ainsi que les dérives qu'elles portent chez beaucoup de responsables de services. Le contrôle ou l'évaluation habituellement réalisée n'étant pas celle qui est de nature à 'assainir', informer et désinformer l'environnement (les milieux professionnels), à analyser profondément les marchés de l'emploi, et connaître le monde du travail, son ambiance particulière, etc., elle n'incite non plus les psychologues à définir leurs ambitions.

BOUDON le corrobore en disant :

« Les individus définissent leurs ambitions, adoptent leurs attitudes, non dans l'absolu, mais à partir du milieu social qui les entoure et par référence aux groupes auxquels ils appartiennent ou dont ils se sentent suffisamment proches. »[1]

[1] BOUDON, (R)., L'inégalité des chances. , Paris, Armand Colin, 1973, p.57

L'évaluation évoquée et souhaitée par les psychologues enquêtés ne peut se réduire à toute considération générale.
Il s'agit plutôt d'une évaluation qui s'efforcerait de s'insérer dans une démarche qui prépare une collaboration avec les milieux professionnels.
C'est-à-dire par des séances d'informations qui devraient être organisées en commun par les services divers et la F.P.S.E pour aider ceux-ci et les étudiants en Psychologie à mieux fixer les idées sur le rôle du psychologue.
Ce dernier présente une capacité tellement évidente que l'on comprend mal sa mise en compétition ; cela présente une incidence sur l'intégration professionnelle du psychologue car son intervention reste une denrée inutile au marché de l'emploi et ne présente d'intérêt potentiel.

Voyons à présent, ce qu'il en est avec les systèmes de recrutement dans les emplois au Burundi.

CHAPITRE VIII : PROBLEMES LIES AUX SYSTEMES DE RECRUTEMENT DANS LES EMPLOIS AU BURUNDI

Les discutions des deux chapitres précédents montrent que les problèmes de formation pratique (l'organisation de la formation pratique et les difficultés d'exploitation du stage) ont une part parmi les obstacles qui empêchent les psychologues à s'intégrer en milieux professionnels. Mais qu'en est-il pour les systèmes de recrutement dans notre pays ?

8.1 Absence de services d'orientation et d'informations professionnelles dans les milieux professionnels burundais.

S'il est évoqué les problèmes d'orientation et d'information professionnelle, nous pensons qu'il est nécessaire de dire d'abord un mot sur l'orientation professionnelle.

H.PIERON dit que l'orientation professionnelle est :

« Une tâche sociale destinée à guider les individus dans le choix de la profession de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer et qu'ils s'en trouvent satisfaits, en assurant aussi, par la répartition de ces choix, la satisfaction des besoins professionnels de la collectivité »[1].

SINOIR dans 'L'orientation professionnelle' pousse plus loin et signale qu'outre que l'orientation professionnelle débute avec l'enfance, avec l'age scolaire, l'idée d'orientation professionnelle a dépassé le cadre de ses premiers essais pour se situer à un autre niveau : celui des adultes.[2]

Ainsi, il y aura l'orientation professionnelle pour un diplômé qui doit occuper son poste de travail. Au Burundi, nous avons le Département de l'Emploi et de Main d'œuvre et l'Inspection Générale du Travail. Ces services publics qui se chargent de l'emploi ne sont pas à franc-parler des offices d'orientation professionnelle. L'absence de ces services d'orientation et d'informations professionnelles est à l'origine de certains critères subjectifs, des pseudo-tests de sélection pour l'emploi, etc. qui ne favorisent pas donc l'émergence de la mise en compétition du psychologue sur le marché du travail.

[1] PIERON, (H). , Vocabulaire de la psychologie, P.U.F. , 1979 p.315.
[2] SINOIR, (G)., L'orientation professionnelle, op. cit. , p.34.

Ecoutons ainsi ce que déplore le psychologue enquêté lorsque nous avons voulu connaître les critères qui leur sont souvent exigés par les responsables des services à côté de leur diplôme :

« *Les responsables exigent parfois de l'expérience, la passation des tests, alors que ces tests ne portent pas sur la matière pour laquelle le psychologue est compétent. On ignore même ce que ces gens-là qui font passer le test ont appris et même le contenu du test ne concorde pas avec la réalité professionnelle.* »

Un autre ajoutant aussi que dans les milieux professionnels burundais, on attribue au psychologue des fonctions qui ne lui appartiennent pas pour justifier son refus, s'exprime :

« *Dans le recrutement du psychologue dans une institution quelconque, des fois, on lui attribue d'autres fonctions pour justifier son salaire et son refus. Dans les tests il peut même s'agir des tests en rapport avec la carrière, mais au niveau de la correction, vous n'êtes pas connu, vous n'entretenez pas des relations avec celui qui engage, vous êtes rejeté.* »

Comme on le voit, le seul diplôme 'n'est pas suffisant' pour avoir un emploi. Disposer d'une expérience professionnelle, passer aussi un test de sélection, etc. restent encore d'autres exigences.

Néanmoins, ces tests de sélection selon nos enquêtés, comportent des lacunes au niveau du caractère scientifique puisque d'ailleurs ils ne prennent pas en considération tout ce qui a antérieurement fait l'objet de la formation officielle du psychologue. Nos enquêtés croient ainsi en l'injustice dans les pratiques de sélection par le truchement de ces tests. Par ailleurs, le fait qu'un test ait été élaboré ne peut faire croire qu'il puisse nécessairement donner une mesure exacte et définitive des aptitudes individuelles. Si cela peut être vrai pour un test scientifiquement élaboré, avec les épreuves d'embauche que les psychologues connaissent au Burundi, la juste mesure est loin d'être acquise. LANGUET et PORLIER disent à ce sujet :

« *Au-delà des critères, des préjugés, des normes pédagogiques, psychologiques, sociologiques, voire politiques qu'elle implique et présuppose la mesure porte en elle-même, par essence, des imperfections, des sources d'erreurs, des incertitudes qui rendent la tâche difficile et devraient inciter à la plus grande prudence.* »[1]

[1] LANGUET, (G). , et PORLIER, (J. C). , Mesure et statistique en milieu éducatif, Paris, E.S.F. , 1981. p.27.

Comme on le voit, ce genre d'épreuves seraient impropres à prendre en charge les facteurs conditionnant l'insertion du psychologue c'est-à-dire son intégration harmonieuse en milieux professionnels. Lorsque les psychologues enquêtés évoquent des relations qu'on doit nouer avec celui qui engage, ils croient donc en l'existence de l'injustice dans les pratiques de sélection pour l'emploi. Ils croient précisément en l'existence du 'biais social dans les tests'.
A ce propos, le Secrétaire Général de l'U.T.B.(Union des Travailleurs du Burundi) s'adressant aux travailleurs des Postes et Télécommunications à l'époque dit :

« *Sur l'épineux problème de l'emploi et les problèmes qui lui sont inhérents, vous proposez que le Ministère du Travail repense le système d'orientation et de placement des demandeurs d'emploi de manière que ces derniers ne soient pas victimes de pratiques de ségrégation décriées sans cesse par le syndicat.* »[1]

L'on peut constater aujourd'hui que l'utilisation des 'tests', l'exigence de l'expérience professionnelle, etc. sont devenues de plus en plus monnaie courante surtout dans le secteur privé qui a été encouragé ces derniers jours. De telles pratiques visent en quelque sorte à exclure les néophytes en faveur des 'expérimentés'.
FEANMOUGIN-VIVA se demande par exemple :

« *Comment sélectionner quelqu'un pour un premier emploi ? Il y a évidemment les examens professionnels et tous les tests que connaissent les psychologues. Mais les employeurs leur préfèrent la formation sur le tas et l'expérience.* »[2]

On le voit donc, une telle situation de recrutement, de sélection et d'embauche paraît contenir dès lors plus qu'une évaluation des chances de succès du candidat. L'intelligence n'apparaît ne plus comme facteur déterminant. FAVERGE critiquant ce genre de tests dit :

« *L'intelligence n'est pas le facteur déterminant de la réussite des cadres ; elle joue un rôle nécessaire, en particulier un certain seuil est à atteindre, mais non essentiel.* »[3]

[1] Allocution du Secrétaire Général de l'U.T.B. à la clôture des travaux du séminaire de formation professionnelle et syndicale des travailleurs des Postes et Télécommunications, Bujumbura-25 Avril 1988.
[2] FEANMOUGIN-VIVA in Univers de la psychologie. Paris, Editions Lidis, 1979-1981 p.45.
[3] FAVERGE, (J.M.) , L'Examen du personnel et l'emploi des tests, Paris, P.U.F., 1972 p.152.

Ce genre de 'tests', 'd'examens' ne mettant pas en avant le critère de compétences intellectuelles ils ne prennent non plus en considération ni les lois physiques, ni les lois psychologiques qui régissent l'homme au travail ni les lois économiques qui commandent l'exercice des métiers et des professions. Les services qui se chargent de l'Emploi ne disposent que des textes réglementaires auxquels on se réfère à l'action quotidienne. Ce sont par exemple l'Inspection Générale du Travail et le Département de l'Emploi au Burundi où seuls les aspects déontologiques du Travail dominent au détriment d'une prise en considération des aspects psychologiques du travail. Ils s'occupent plus du juridique que du social ou du psychologique. L'orientation professionnelle et même l'orientation scolaire sont donc dans une large mesure aléatoires ou plutôt non systématiques.

Si le système de placement des demandeurs d'emploi ne favorise pas l'intégration professionnelle du psychologue, existe-t-il aussi des conflits d'intérêts ? Entre qui et qui ?

8.2. Conflit d'intérêt déguisé en conflit de statut et rôle.

Si nous devons parler des conflits (d'intérêt) entre le psychologue et ses collaborateurs (médecins, juristes, éducateurs, etc.) il nous paraît important de dire un mot sur le terme 'conflit'.

Au sens le plus commun, 'conflit' signifie lutte ou compétition consciente entre individus ou groupes visant à l'assujettissement ou à la destruction du rival. On peut admettre aussi que le ' conflit' peur revêtir des formes très diverses : depuis la discussion jusqu'à la dispute, le duel, la guerre, depuis l'antagonisme modéré préservant la chance d'un dialogue ou d'une négociation jusqu'à l'agression, l'incompatibilité irréductible entre partenaires.

La notion de 'conflit' fait partie de l'appareil notionnel des sciences humaines, plus précisément des disciplines comme la psychologie, la psychanalyse, la psychosociologie, et la sociologie.
Par exemple pour la psychanalyse, le ' conflit' est entendu comme constitutif de l'être humain et en rend compte à différentes occasions, par exemple quand elle définit les rapports entre les instances de la personnalité (le ça, le moi, le surmoi) et oppose le principe du plaisir et le principe de la réalité dans la genèse des conduites. C'est aussi quand elle démontre le complexe d'Oedipe et décrit comme conflit défensif assurant la conjonction dialectique du désir et de l'interdit.

Pour la psychologie, le conflit désigne l'état d'un organisme ou d'un sujet soumis à l'action de motivation ou de besoins incompatibles, par le besoin de satisfaction et le besoin de sécurité.

En ce qui nous concerne comme nous l'ont indiqué nos psychologues enquêtés, nous faisons appel à cette notion de 'conflit' accordé au qualificatif de 'statut' et 'rôle' dans la perspective psychosociologique où le 'conflit' apparaît lié à la dynamique interne des conduites individuelles, des groupes ou des organisations et qui tend à se définir comme une contradiction, notamment une contradiction entre rôle ou segments de rôles incompatibles chez le psychologue et ses collaborateurs (médecins, juristes, chefs d'entreprises, maîtres d'écoles).

Ainsi, à la question de connaître les raisons souvent avancées par certains responsables des services, pour expliquer aux psychologues que ces derniers ne sont pas ceux ou celles dont ils ont le plus besoin, les avis de nos psychologues enquêtés étaient presque les mêmes.
Tous sont convaincus que l'existence d'un conflit d'intérêt est là, mais cependant déguisé en conflit de statut et rôle. Ecoutons par exemple celui-ci :

« *Dans ces milieux, le psychologue viendrait constituer un surplus du personnel. Les tâches du psychologue sont accomplies par d'autres personnes et elles se disent qu'elles seront concurrencées d'une façon ou d'une autre (...) . En un mot, on peut dire qu'il y a jeux d'intérêt là-bas lié au statut et rôle.* »

Un autre convaincu d'ailleurs que les tâches du psychologue sont comprises, mais que le seul problème reste celui d'intérêt ajoute :

« *En fait, c'est une question d'intérêt parce que d'ailleurs ils comprennent que les psychologues devraient être là, mais simplement ils nient ou suppriment l'existence de ses tâches. Par exemple, dans la santé, ils préfèrent souvent accorder d'autres formations à certains de leurs personnels pour remplir les tâches du psychologue.* »

Eu égard aux propos du premier interviewé par exemple, recruter un psychologue gonfle le nombre du personnel. A ce niveau, craindre une concurrence pourrait dire donc que le personnel existant pense que du même coup, le recrutement du psychologue réduirait certainement leurs gains, leurs profits, et cela pèserait sur eux. Dans certains services, le psychologue est appelé à jouer un rôle souvent désigné par la spécificité de ses activités ou la clairvoyance de ses diagnostics sur le fonctionnement de ces institutions.
Néanmoins, comme nous l'ont signalé les psychologues enquêtés, la tâche du psychologue est souvent accomplie par d'autres personnes. Ces dernières peuvent être de petits groupes de personnes, de petits services, ou d'individus

isolés (extérieurs à l'institution considérée) comme c'est le cas d'un magistrat chef du personnel dans une entreprise, de l'assistant social qui assure les fonctions du psychologue à l'hôpital, etc.

La polarisation du refus du psychologue observé dans certains services de santé, de l'entreprise, pourrait se justifier ainsi par son rôle de 'bouc émissaire'. JEANNET, montrant par exemple la position conflictuelle qu'occupe le psychologue dans une entreprise dit :

« *Par son rôle, lieu de confrontation du candidat et de l'entreprise relais et filtre de la communication, le psychologue occupe une position plus difficile, ambiguë et conflictuelle que chacun à commencer par lui-même, veut bien l'admettre.* »[1]

Comme l'ont encore indiqué nos enquêtés, certains services comme la santé qui a été beaucoup visé, suppriment ou nient l'existence des tâches propres au psychologue. Ils préfèrent cependant accorder une autre formation au personnel existant. Cela veut dire d'abord que les carences des contributions du psychologue se font sentir. Néanmoins, plutôt que de faire appel à ce spécialiste, soit ils préfèrent modifier le potentiel des hommes par la formation ou par le perfectionnement pour qu'ils 'correspondent mieux' aux fonctions à pouvoir soit encore ils préfèrent modifier le contenu, les exigences pour qu'elles 'correspondent mieux' aux potentiels disponibles.
Il apparaît ainsi que dans ces milieux professionnels, le remède est de regrouper, gérer les fonctions pour qu'elles puissent convenir aux hommes ou soit gérer des effectifs pour qu'ils conviennent aux fonctions. Nous pouvons donc en déduire que c'est cela qui conduit certains chefs de services de santé, de l'entreprise, etc. à des démonstrations de force pour appuyer leurs arguments qu'il y a accès aux informations nécessaires pour l'efficacité du travail, qu'il y a partage de l'autorité et de la subordination aux contraintes organisationnelles, et ainsi justifier l'utilisation des ressources matérielles, financières nécessairement limitées pour finalement refuser 'ajout' du personnel en l'occurrence le psychologue.

Voyons à présent ce qu'il en est avec la législation burundaise vis-à-vis des psychologues et leurs missions.

[1] JEANNET, (M). , Le psychologue et la sélection des cadres, Bruxelles, Editions Charles Dessart, 1967 p.99.

CHAPITRE IX : MANQUE DE LEGISLATION SUR LA PROFESSION DU PSYCHOLOGUE AU BURUNDI

En gardant en mémoire les résultats déjà discutés dans les précédents chapitres, le manque d'idées bien fixées sur les rôles éventuels du psychologue, les insuffisances dans leur formation pratique, sont autant des facteurs expliquant en partie les difficultés dans leur intégration professionnelle. Si à ces obstacles, s'y ajoute les problèmes liés aux systèmes de recrutement peu ou mal adaptés, que pouvons-nous dire du manque de législation sur la profession du psychologue ?

En effet, les psychologues enquêtés en évoquant deux conséquences essentielles liées au manque de législation sur leur profession, démontrent que l'absence de dispositions suffisantes en cette matière constitue un véritable obstacle à leur intégration professionnelle.

9.1. Une législation qui n'incite pas à recourir au psychologue.

Implicitement ou explicitement, chaque métier ou profession doit disposer d'un certain nombre de règles morales, juridiques, déontologiques, etc. qui régissent ladite profession. Ce sont donc ces règles qui protègent la profession, les membres ainsi que les bénéficiaires de cette profession tels sont les cas de l'ordre des médecins, des avocats, etc. . Certaines professions ayant des tâches complémentaires peuvent être amenées à collaborer aussi bien au niveau de ces tâches qu'au niveau de leurs réglementations. En cas d'expertise mentale par exemple, psychologue et juge peuvent être amenés à collaborer pour statuer sur certains actes délinquantiels. De tels cas sont fréquents ailleurs (dans les sociétés occidentales par exemple) et favorisent l'intégration harmonieuse du psychologue dans son milieu de travail.

Au Burundi, faute de dispositions (lois codifiées) suffisantes en la matière, une telle collaboration semble être loin de se produire et constitue ainsi un obstacle à l'intégration des psychologues en milieux professionnels. C'est ce qu'ont déclaré les psychologues enquêtés lorsque nous avons voulu savoir pourquoi certains services comme la santé, la justice, etc. ne peuvent pas accueillir ni les diplômés ni les étudiants-stagiaires du Département de Psychologie :

« *Pour le moment, les services qui reçoivent souvent les stagiaires et même les diplômés de la psychologie sont la plupart des institutions de prise en charge d'enfants, mouvements d'encadrement ; on dirait qu'à un certain moment, les interventions du psychologue se limitent seulement à l'action d'encadrement, mais les hôpitaux et la justice n'acceptent jamais parce que nous ne sommes pas reconnus, nous ne sommes pas autorisés, ils nous excluent.* »

Nous constatons d'abord que le psychologue est bien accueilli dans les institutions d'encadrement. A notre avis, si le psychologue y est sollicité, c'est que dans ces services les compétences, les capacités pour l'approche de l'humain lui sont reconnues. Nous pensons aussi que les actions des psychologues qui ont été intensifiées dans ce domaine surtout pendant ces moments de crise constituent une autre raison.

Néanmoins, les psychologues enquêtés trouvent cependant que faute de lois codifiées par la législation burundaise sur leurs tâches, leur formation, leur collaboration avec les autres spécialistes, etc. beaucoup de services y compris même leurs collaborateurs de premier ordre (les médecins, les juristes, les éducateurs, etc.) les refusent dans leurs institutions. Cet argument peut justifier en partie les obstacles à leur intégration.

En effet, en créant la filière de Psychologie Clinique et Sociale. La Faculté a trouvé nécessaire que de tels spécialistes devraient oeuvrer dans la société burundaise.

Néanmoins, les psychologues se trouvent promus formés sans autre forme de procès. Ni leur statut, ni leur rôle n'ont pas été en conséquence précisés par la loi et cela ne manque sans doute d'inconvénients sur leur intégration professionnelle.
KIGANAHE déplorant les insuffisances du Code du Procédure Pénale (C.P.P.) en cette matière dit :

« *En parcourant le C.P.P., on ne retrouve nulle part le souci du législateur d'obliger l'autorité judiciaire à découvrir la personnalité de l'inculpé, à connaître le milieu dans lequel il évolue et le cadre familial au sein duquel il épanouit, comme si seule, la connaissance des faits suffisait pour savoir toute la vérité sur les circonstances de l'infraction.* »[1]

[1] KIGANAHE, (D). , L'instruction préparatoire du procès-pénal au Burundi, Thèse Inédite de Doctorat en Droit, Louvain, Université de Bruxelles, 1993 p.482.

Comme vient de le signaler KIGANAHE, si la législation burundaise en matière du code de procédure pénale n'a pas de dispositions obligeant l'autorité judiciaire à recourir aux spécialistes capables d'extraire, d'étudier profondément et scientifiquement les circonstances de l'infraction, il est évident que le psychologue collaborateur potentiel et direct du juge ne trouvera pas cette occasion. La législation qui devrait faire reconnaître ses interventions comme 'tâche nouvelle', préciser du même coup la nécessité d'un système d'insertion et d accomplissement de cette tâche dans sa spécificité, est absente.

Sous un autre volet, le psychologue pourrait être sollicité par certaines catégories de spécialistes (psychiatres et neurologues surtout). Ces derniers existent chez nous et travaillent soit dans les hôpitaux publics ou à titre libéral. Ces spécialistes qui comprennent d'ailleurs les contributions du psychologue tant bien que mal peut-être ne collaborent pas avec ce dernier.
DUFLOT-FAVORI nous en dit :

« *Le psychiatre sait bien que le diagnostic d'un état d'arriération mentale reste toujours incomplet sans son critère psychométrique en terme de quotient intellectuel et que la seule appréciation clinique en ce domaine est bien souvent insuffisante et imprécise. De même, dans les processus déficitaires de l'adulte, l'investigation des fonctions intellectuelles fournit des renseignements irremplaçables, tant sur la structure intellectuelle et ses anomalies que sur leur éventuelle origine organique.* »[1]

Comme vient de le montrer aussi DUFLOT-FAVORI, les conséquences liées à cette absence de statut du psychologue envahissent aussi bien les services publics que le secteur privé libéral. Elle n'incite même pas ce dernier à faire recours à ce spécialiste pourtant indispensable. Elle étouffe ainsi la promotion professionnelle de ces psychologues. Ici, il semble que les psychologues
(les étudiants et même les diplômés de la psychologie) attendent beaucoup plus des enseignants que d'eux-mêmes ; nous pensons qu'il leur appartient aussi d'agir, de déployer leurs efforts pour se faire connaître et faire connaître leurs interventions. Bien qu'ils aient des difficultés réelles, ils ont aussi des potentialités, ils trouvent également des opportunités pour montrer ce dont ils sont capables.

[1] DUFLOT-FAVORI, (C) . , op.cit. , p.53.

Les propos de l'ouvrage 'Univers de la psychologie' nous disent par exemple :

« Un bon cadre est un cadre 'qui en veut', qui doit dévorer à belles dents ses concurrents et mettre son ambition au-dessus de tout, un lutteur, un combinard, bref ' un jeune loup aux dents longues ' qui sache faire triompher les objectifs de son entreprise. »[1]

Les psychologues eux aussi doivent combattre. Ils doivent faire triompher leurs ambitions. Si la législation burundaise hésite encore à leur accorder une place qu'ils méritent, il leur appartient d'agir pour l'obtenir. Nous tenterons des modalités concrètes après avoir écouté les psychologues enquêtés au sujet de ce qu'ils ont appelé 'instrumentalisation' de leurs connaissances dans les milieux professionnels.

9.2. INSTRUMENTALISATION DE LA CONNAISSANCE DU PSYCHOLOGUE EN MILIEUX PROFESSIONNELS BURUNDAIS

Dans notre pays comme nous venons de le constater, il n'existe pas encore de cadre légal pour faire connaître, protéger et d'écarter de la pratique psychologique, les gens sans scrupules et dépourvus de formation en cette matière. Peut-être nous nous tromperions en affirmant qu'il y a des affiches sur plaques ou dans des services un 'titre de psychologue' suivi de ses spécialités.

Néanmoins, selon les psychologues enquêtés, certaines tâches pour lesquelles ils sont d'ailleurs reconnus plus compétents sont souvent accomplies par les non-psychologues. Les cas des diplômés de l'Ecole Sociale, des infirmiers, etc. dans les services de santé, les officiers de la police judiciaire, les juges dans les services de la justice, etc. sont autant des exemples parlants.
Nous ne voulons mettre en cause les tâches et les compétences de ces personnes dans ces institutions respectives, mais cela reste un danger d'endosser seuls des responsabilités de tout acabit, malhonnêtes ou inconscients. C'est ce que les psychologues enquêtés ont désigné par l'expression 'instrumentalisation' des connaissances psychologiques dans les milieux professionnels. Ecoutons par exemple celle-ci quand elle explique pourquoi les tâches pour lesquelles les psychologues sont plus compétents leur sont refusées :

« Les domaines où on fait recours ailleurs ne sont pas nombreux. Par exemple dans les entreprises, ils nous disent que le dialogue suffit pour régler les incompréhensions entre les travailleurs. Une autre chose, c'est qu'avec la

[1] Univers de la psychologie, op. cit., p.128.

déontologie, avec les Codes du Travail, les agents de certains services comme la santé, la justice disent qu'ils sont suffisamment armés pour ne pas avoir encore un régulateur. Ils instumentalisent nos connaissances. »

Dans ces milieux professionnels comme les entreprises et les services de santé, le dialogue leur suffit pour régler les incompréhensions. Nous pensons qu'ils confondent souvent le simple arbitrage à l'art du psychologue de pouvoir rétablir le dialogue entre deux parties par l'usage des méthodes et techniques scientifiques. Si dans ces services, les problèmes peuvent être résolus par la déontologie et le Code du Travail, il y a cependant absence totale de toute définition du profil de l'intervention, de tout curriculum pour y prétendre, enfin de toutes les aptitudes nécessaires à la formation et à l'intervention psychologique. Dès l'instant où certaines interventions 'psychologiques' se trouvent en l'absence de toute définition réglementaire et opératoire, il devient évident que n'importe quel individu d'un groupe socioprofessionnel se sentira habilité à se prétendre 'psychologue' potentiel. Ici les critères tels que le diplôme, le titre, le grade et la fonction se calquent grosso-modo sur la hiérarchie socioprofessionnelle telle que le chef du personnel, le directeur administratif, etc. Il devient alors 'légitime' que ces interventions 'psychologiques' émergent et se déroulent sous couvert de ces titres ou responsabilités dépourvues cependant de toute rentabilité. Cela laisse aisément s'exercer des rituelles pseudo-interventions psychologiques.

Dès lors, l'acte d'intervention psychologique tronqué, dépouillé de toutes ses implications psychologiques ou tout simplement nié dans sa spécificité, conduit du point de vue de l'intégration professionnelle du psychologue à considérer le recours à ce dernier comme une marchandise 'de luxe', un produit sophistiqué, voire inutile.

9 3.L'intervention du psychologue et le sentiment d'inutilité flagrante.

Comme nous l'avons déjà constaté, le psychologue ne bénéficie pas jusqu'à présent du soutien des pouvoirs publics pour que ses interventions émergent en toute légalité. De surcroît, le public qui ressent d'ailleurs plus ou moins confusément le rôle du psychologue, s'interdit le recours à ce dernier.

Pourtant, comme nous l'a signalé KIGANAHE et comme le montre encore DUFLOT-FAVORI en matière de divorce, bien des collaborateurs du psychologue (psychiatres, juges, etc.) sentent les limites de leurs compétences. Ils ont conscience du caractère superficiel d'une rencontre souvent brève avec la victime par exemple ou avec le client, du caractère superficiel de leurs seules investigations, raison pour laquelle cette affaire fait appel à divers intervenants :

« Le divorce n'est pas seulement l'affaire des époux (...) les garanties qu'elle donne à chacun appelle l'intervention de personnages divers. Certains sont des intervenants légaux. Ils conseillent, informent, orientent, décident. D'autres sont plus occasionnels. Ils interviennent souvent en faveur des enfants afin d'éclairer une décision ou donner un avis. »[1]

Au Burundi par exemple, les mêmes collaborateurs du psychologue existent. A la recherche des faits, d'éléments concrets, etc dans les affaires matrimoniales, dans les affaires de divorce, en matière de jugement des actes délinquantiels, etc, on ne demande pas cependant au psychologue d'aller sur place effectuer des constatations, d'entendre de quelles stratégies l'enfant est l'enjeu, de quels investissements il est l'objet et de quels désirs il peut être le dépositaire. C'est ce qu'a déclaré cet enquêté lorsque nous avons voulu savoir comment le psychologue est vu et accueilli dans les services de justice :

« (...) en fait, nous sommes très mal accueilli, les juges pensent qu'ils sont les seuls garants de la loi. Ils ne nous demandent jamais de les aider pour préciser certaines causes de divorce, de délinquance et pourquoi certaines victimes ne sont pas nanties des pouvoirs de fixer les choses ; ils croient que nous ne sommes pas utiles. »

C'est vrai, parmi les personnages occasionnels qui peuvent intervenir en matière de justice figure le psychologue. Paradoxalement, selon cet enquêté, les juges mènent seuls des constatations et se chargent de toute l'enquête et de vérification. Il s'agit d'une position délibérément prise car constater des faits, recueillir des témoignages, évaluer les qualités morales et même matérielles, analyser la problématique relationnelle dans laquelle plusieurs protagonistes peuvent être fortement impliqués, etc sont des opérations qui ont leur utilité et

[1] DUFLOT-FAVORI, (C), op.cit., p118.

qui sont du domaine de l'enquêteur qui doit réaliser un travail qui exige des compétences et des qualités qui sont bien spécifiques.

Un autre enquêté signalant que les mesures proposées par le législateur présentent des limites excluant l'intervention du psychologue s'exprime en ces termes :

« Chez nous, les juges ne veulent pas qu'on collabore. Ils prétendent donner la parole aux victimes et la loi ne dit rien au sujet d'une éventuelle analyse psychologique de la situation. »

Comme cet enquêté le signale, les juges ne tournent pas vers le psychologue pour affirmer ou nuancer un peu leur perception d'une situation. Selon cet enquêté, le législateur burundais est demeuré un peu en deçà de ce que certaines situations exigent. C'est dire donc que le recours ou non à l'expertise psychologique qui entre dans le système général des expertises dépend de l'opinion que le juge a de sa propre compétence en la matière. Devant donc des telles expertises visant souvent plus qu'à établir un bilan psychologique individuel, à faire une analyse relationnelle, les magistrats ou les juges gardent une conception étroite de l'intervention du psychologue. Ils sous-estiment la nécessité de recourir à ce spécialiste.

Avant de conclure notre travail, nous aimerions dire un mot sur la situation psychosociale des psychologues en chômage.

9 4.Retentissements psychosociaux chez les psychologues en chômage.

Lors de la phase de l'enquête proprement dite, nous avons constaté que les psychologues en chômage ne font pas seulement face à des difficultés économiques ; ils affrontent aussi une situation psychosociale difficile.
Dans ce contexte, nous voudrions montrer les retentissements psychosociaux éprouvés par les psychologues en chômage.

En effet, l'instruction se présente normalement comme une préparation à un travail. Par le souci d'efficacité et du rendement, l'on exige de plus en plus du personnel une formation et un diplôme. Pourtant comme nous l'avons constaté, l'accès à un diplôme n'entraîne pas automatiquement une insertion dans la vie professionnelle particulièrement dans notre pays où le problème de chômage fait rage. Or, nous sommes à une époque où le travail confère à l'individu son identité.
Le travail est fortement valorisé à tel point que :

« *Pour connaître quelqu'un souvent on lui demande quel est son métier, quelle est sa profession. On se fait ainsi rapidement une idée assez complète du monde dans lequel vit cette personne.* »[1]

Les psychologues enquêtés qui estiment que leur formation est coupée du milieu du travail semblent être dans le désespoir.
Ecoutons celui-ci qui s'exprime sur la longueur de la période de chômage que connaissent les psychologues :

« (...) nous obtenons des diplômes qui n'ont pas de débouchés. On attend ce qui émerge. C'est pourquoi d'ailleurs nous ne faisons presque rien, nous vivons encore des autres. Tu le verras toi aussi. »

Les psychologues pour qui leur formation semble être coupée du milieu de travail, ne savent pas quand ils pourront avoir du travail et souvent quel type de travail. Ils n'ont pas 'd'adresse'. Ils vivent aussi une situation conflictuelle. Ils se perçoivent comme des gens qui vivent sans rien faire et aux dépens de la société.

[1] LE GRAND, (J). , L'importance d'une documentation qui permettrait aux élèves d'effectuer un choix scolaire et professionnel, In Bulletin de psychologie scolaire et d'orientation n°2, 1979 p.79.

Les propos de l'ouvrage 'Univers de la psychologie' le corroborent ainsi :

« *Etre un chômeur, ce n'est pas seulement affronter des difficultés économiques, c'est également se sentir inutile, se croire en la charge des autres et en avoir honte. C'est surtout devant la grande plage du temps vide, découvrir un avant goût de la mort.* »[1]

Le rôle peu investi chez ces psychologues en chômage crée un déséquilibre redoutable. Ils vivent sans poids, sans lest, au gré de leur relation ou de leur plaisir.

Un autre enquêté déplorant encore leur situation de chômage dit :

« (...) n'as-tu pas toi aussi vu que cette situation déplaise ! on échoue toujours à ces tests alors que nous sommes suffisamment outillé pour débuter l'emploi (...) »

Ces psychologues en chômage sont toujours et tout le temps à la quête de l'emploi. Même pour des emplois de leur compétence, ils sont obligés de faire des examens, de passer les 'tests' lesquels tests restent redoutables tant au niveau de leur caractère scientifique qu' au niveau du 'biais social' qu'ils comportent. Ils échouent souvent et même celui qui parvient à être embauché n'éprouvant jamais la sensation d'un travail achevé, vit un manque de sécurité. GOBET, critiquant ce genre de test :

« (...) *Ces examens dans le cas de la sélection du personnel, peuvent avoir une influence psychique désastreuse. Ceux qui ont subi plusieurs échecs aux tests lors de la recherche d'un emploi, sont souvent traumatisés et se demandent avec anxiété s'ils ne sont pas anormaux.* »[2]

Le bonheur comme nous l'avons vu, dépend souvent dans une certaine mesure de la profession que l'on exerce. Les psychologues que nous avons côtoyés vivent un 'âge' où les impatiences sont les plus vives et les plus angoissantes. Leur anxiété est d'autant plus grande que l'obtention de l'emploi est la seule prise qu'ils ont sur un avenir qui leur paraît toujours incertain.

Nous ne pouvons pas dire que nous avions cependant suffisamment exploité ce phénomène. Ainsi, comme sujet de mémoire, nous proposons à nos camarades étudiants ou à un autre partenaire du problème à l'étude : **les retentissements psychosociaux chez les cadres au chômage.**

[1] Univers de la psychologie op.cit.,p.194.
[2] GOBET, (J)., Les tests démystifiés, Ed. Aubier, Montaigne, Paris,1976 p.14.

CONCLUSION GENERALE.

Si notre travail tire à sa fin, il nous paraît cependant nécessaire d'en rappeler les principales articulations.

Après avoir introduit notre sujet, il a été question de procéder à la justification ainsi qu'à sa délimitation.
Nous vivons dans un pays ravagé par le problème de chômage particulièrement chez les diplômés d'université.
Concernant donc notre étude, nous avons exposé la problématique en montrant le paradoxe observé entre l'important besoin de psychologues et la situation de chômage de ces derniers. Ainsi, tout au long de notre travail, mettre à découvert les difficultés rencontrées par les psychologues dans leur intégration en milieux professionnels burundais a été notre préoccupation centrale.
Nous avons ainsi subdivisé notre travail en deux parties :

Constituée par le support théorique et méthodologique, la première partie de notre recherche a été essentiellement un cadre conceptuel de référence. C'est dans cette même partie où nous avons essayé de situer notre sujet, avant d'élucider les concepts –clés. Nous avons ensuite montré la position du problème objet de notre préoccupation. En fait, nous nous sommes demandé dans un pays où le problème de chômage fait rage, ce qu'il en est pour le cas des psychologues appartenant d'ailleurs à une profession peu ou mal connue. Cette problématique montrée, nous nous sommes fixé trois objectifs ; un objectif général et deux objectifs spécifiques. A partir des réponses recueillies à l'aide de notre guide d'entretien, quatre thèmes repris sous forme de chapitres et mettant en relief les difficultés essentielles rencontrées par les psychologue dans leur intégration professionnelle ont été dégagés. Nous avons analysé le contenu des propos de nos enquêtés, tout en privilégiant la qualité et non la quantité de leurs opinions.

Ainsi, l'objectif général formulé : *découvrir les difficultés qui entravent l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais* a été atteint.

En effet, nos enquêtés, ont révélé quelques difficultés de leur intégration en milieux professionnels burundais plus particulièrement dans les domaines de la santé, de l'entreprise, de la justice et celui de l'éducation.

S'agissant du premier objectif spécifique de *montrer la nécessité de la présence du psychologue en milieux professionnels burundais*, il a été nuancé.

En effet, selon les informations recueillies auprès des psychologues en chômage, seuls les médecins et les enseignants dans certaines circonstances peuvent appréhender le rôle du psychologue et par voie de conséquence éprouver la nécessité de recourir à ce dernier. La même source d'information déclare que les juristes et les dirigeants d'entreprises minimisent les contributions du psychologue. En conséquence la nécessité d'y intégrer ce spécialiste ne semble pas se faire sentir.

Enfin, le deuxième objectif spécifique de : *montrer l'origine des carences motivationnelles du public face aux contributions du psychologue relevées chez ce dernier* a été atteint.

Ici, outre que les psychologues enquêtés ont révélé ces carences motivationnelles du public, ils ont essayé de pointer du doigt les causes telles que le refus du changement personnel et social, une méconnaissance de la psychologie comme science objective, etc. .

Quelle est finalement notre contribution ?

Avant d'entamer cette étude, notre préoccupation première était de tenter une approche des difficultés auxquelles sont confrontés les psychologues dans leur intégration en milieux professionnels burundais en général et plus particulièrement dans les services de santé, de justice, de l'école et de l'entreprise. Les obstacles identifiés sont dus aux mentalités habituelles de certaines catégories professionnelles, aux problèmes de l'organisation de la formation pratique de ces psychologues, à la législation burundaise qui n'incite pas à recourir au psychologue, etc.
A présent nous estimons que nos objectifs sont en partie atteints.

Ainsi, sans prétendre fournir des remèdes de façon exhaustive, nous disons :

1. Les psychologues semblent avoir reçu une formation polyvalente passe-partout, 'touche à tout' . Sans vouloir fabriquer des spécialistes endéans la durée habituelle des études, nous suggérons d'amorcer dans la dernière phase des études une formation pratique solide qui ferait une place très large aux disciplines expérimentales les plus limitées peut-être mais efficacement. Cette formation pratique solide viserait à équiper l'étudiant des instruments de pratique professionnelle les plus courants : tests divers, techniques d'examen psychologique, approfondissement des circonstances et des moyens d'investigation psychologique, etc. . Ceci le préparera enfin à appliquer son savoir dans les contextes de pratique professionnelle (clinique médico-psychologique).

2. Les stages ne permettent pas aux étudiants une mise à l'épreuve de soi et d'intégrer les changements espérés dans leur formation. Nous suggérons d'aider les étudiants à trouver des lieux de stage qui soient à la hauteur de leur assurer une formation pratique et une future acceptation. Nous proposons également de procéder au contrôle et à l'évaluation de leurs rapports, de leur degré de satisfaction, pour les situer par rapport aux objectifs terminaux des stages. Cela permettrait de connaître les relations socioprofessionnelles nouées et d'appréhender les services qui leur seront accessibles dans la vie professionnelle. Les étudiants en stage observent plus qu'ils n'agissent. La tentation est alors forte chez les stagiaires de se mettre en position d'observateur, de critique plus ou moins malveillant. Les étudiants devraient alors produire et donner des rapports pour échapper à ce ' procès d'intention'.

3. Il semble aussi que le 'développement' d'un système de formation non formelle plus attentif aux besoins immédiats de certains services (la santé, le domaine de la résolution pacifique des conflits, de la sensibilisation aux projets de développement communautaire, etc.) lié à la réglementation conséquente des salaires contribue à créer d'autres difficultés. Sans vouloir transformer le Département en une gigantesque 'école professionnelle', nous suggérons l'exploitation de certaines disciplines telles que l'informatique, ou encore des concepts suffisamment développés aujourd'hui voire totalement nouveaux tels que la négociation, la médiation, la novation, etc. . Dans l'entreprise par exemple, le patronat négocie avec les employés des conditions de travail et de salaire, les nations négocient du blé et des armes parfois la paix et la guerre. On négocie partout des marchés, des marchandises, des terrains et des hommes. La négociation, la médiation, la novation sont autant des constantes de la vie professionnelle qu'il serait nécessaire de les enseigner en tant que concepts et méthodes.

4. L'intégration professionnelle des psychologues se heurte à des mentalités habituelles de certaines catégories professionnelles. Nous suggérons d'entreprendre des actions psychologiques à plus ou moins long terme destinées à provoquer l'adhésion par les séances d'informations consacrées aux problèmes psychologiques pouvant surgir dans lesdits milieux professionnels et leur évolution éventuelle. Dans le meilleur des cas, le conférencier se serait enquis de la nature de ces services et du niveau des auditeurs. Les exposés prononcés par ces personnalités compétentes seraient chargés de développer devant l'auditoire des réflexions que tout le monde s'accordera à trouver 'pleines d'intérêts'. Dans le même ordre d'idées, nous suggérons à la Faculté (lieu où se rassemblent les esprits scientifiques) la création d'un centre d'aide et de recherches psychologiques appelé à être un

sanctuaire, un foyer où sont déposés les recherches fécondes et les nombreux idéaux à proposer à la société.

5. La création du Département de Psychologie visait sans doute à contribuer à la résolution de quelques problèmes de la société. Néanmoins, cet élan se heurte à la législation burundaise qui n'a pas encore franchement répondu à l'exigence de montrer les missions du psychologue comme une 'tâche nouvelle' dans la société et semble hésiter encore à le faire. Il appartient alors aux psychologues assistés par les autorités scientifiques d'obtenir des pouvoirs publics un Ordre des psychologues, un Code déontologique reconnus qui ne soit pas un simple décalque de l'ordre des médecins. Celui-ci aiderait à préciser sans ambiguïté les actes permis aux seuls psychologues, les domaines où l e psychologue ne peut agir qu'en étroite collaboration avec les autres spécialistes, etc. . Ces quelques exemples permettraient aux médecins, aux avocats, aux administrateurs de l'éducation, etc. de mieux fixer les idées.

 C'est là notre contribution dans le but de voir les psychologues intégrés, voire sollicités dans les milieux professionnels burundais.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Ouvrages généraux.

1. ANZIEU (D), et MARTIN (J.M) La dynamique des groupes restreints, Paris, P.U.F., 1968 p.60.
2. BOUDON, (R) . , L'inégalité des chances. La mobilité dans les sociétés industrielles, Paris, Armand Colin, 1973.
3. DUBOT, (J) . , L'intervention psychosociologique, Paris, P.U.F. , 1987.
4. DUFLOT- FAVORI, (C). , Le psychologue expert en justice, Paris, P.U.F. , 1988.
5. DURKHEIM, (E). , Apprentissage en sciences sociales et Education permanente, Paris,Editions Ouvrières, 1971.
6. ELA, (J.M.). , La plume et la pioche. Yaoundé, Editions clés, 1971.
7. FAVERGE, (J.M.). , L'Examen du personnel et l'emploi des tests, Paris, P.U.F. , 1972.
8. FESTINGER, (L). , KATZ, (D). , Les méthodes de recherches en sciences sociales V_6, Paris, P.U.F. 1974.
9. GALL, (R) , L'orientation scolaire et professionnelle, Paris, P.U.F. 1970
10. GOBET, (J). , Les tests démystifiés, Paris. Aubier, Montaigne, 1976.
11. GRISEZ, (J). , Méthode de Psychologie Sociale, Paris, P.U.F. , 1975.
12. JARDILLIER, (P). , La Psychologie du Travail, Paris, P.U.F. , 1978.
13. JEANNET, (M). , Le psychologue et la sélection des cadres, Bruxelles, Editions Charles Dessart, 1967.
14. KRECH, (D). , SCRUFCHFIEL, (R). , Théories et problèmes de Psychologie Sociale, Paris, P.U.F. , 1952.
15. KRECH,(D). et. Al. Psychologie, Montréal, Editions du renouveau pédagogique, 1979.
16. LANGUET, (G). , et POLIER, (J.M.). , Mesure et Statistique en milieu éducatif, Paris, E.S.F.,1981.

17.LEANG, (M)., Vocabulaire de pédagogie moderne, Paris, Editions du Centurion, 1974.
18.LEMAINE, (J.M.) et GERARD,(L) Psychologie sociale et expérimentale, Paris, Mouton/ Bordas, 1969.
19.LEON, (A). , Manuel de Psychologie Expérimentale, Paris, P.U.F. , 1973.

20.LEVY-LEBOYER, (C). , Le psychologue et l'entreprise, Paris, Masson, 1980.
21.MAILLET, (L). , La psychologie et organisation, l'individu dans son milieu de Travail, Laval, Edition Agence d'Arc, 1993.
22.MARC, (P). , Les psychologues dans l'institution scolaire, Paris, P.U.F., 1971.
23.MARCHAND, (F). , Le psychologue et la santé, Toulouse, Privat,1987.

24.MATISSON, (M. D.). , Images des psychologues cliniciens, Paris, Editions Universitaires, 1971.

25.MAYER, (R) et OUELLET, (F). , Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Québec, Gaétan Morin,1991.

26.MILLOT, (A). , Psychologie et Education, Paris, J. Vrin, 1931.

27.MUCCHIELLI, (R). , Les méthodes actives en pédagogie des adultes, connaissance du problème, Editions E.S.F., 1971

28.MUCCHIELLI, (R). , Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, E.S.F. , 1973.

29.PIERON, (H). , Vocabulaire de la psychologie, P.U.F. , 1979.

30.PINTO, (R). Et GRAWITZ, (M). , Méthodes de sciences sociales T2, Paris, Dalloz, 1964.
31.REUCHLIN, (M). , Précis de Statistiques , Paris, P.U.F. , 1976.

32.REUCHLIN, (M). , Les méthodes en psychologie, P.U.F. , 1976.

33.RICHELLE, (M). , Pourquoi les psychologues ? Bruxelles, Galerie des Princes, 1978.
34.SINOIR, (G). , L'orientation professionnelle, Paris, P.U.F. , 1968.

2. MEMOIRES, THESE ET COURS.

1. BUDIGIYE, (L). , Attitudes et représentations de la personne handicapée à l'égard des canaux de son insertion sociale, Mémoire inédit, F.P.S.E. , U.B. , Bujumbura, 1983.
2. KIGANAHE , (D).,L'instruction préparatoire du procès-pénal au Burundi, Thèse inédite de Doctorat en Droit, Louvain, Université de Bruxelles, 1993.
3. NKUNZIMANA, (P).,Psychologie sociale, Syllabus du cours, F.P.S.E, 2ème candidature, Bujumbura, U.B., 1997
4. NSENGIYUMVA,(R), La place du psychologue dans le secteur industriel burundais, telle que perçue par les cadres d'entreprises, Mémoire inédit, F.P.S.E, U.B. Bujumbura, 2000.
5. NYANDWI , (C). , La place du psychologue dans les services hospitaliers, mémoire inédit, F.P.S.E. , U.B. , Bujumbura,1996.
6. NZOHABONAYO , (B). , Aspirations professionnelles des élèves finalistes du cycle inférieur des humanités au Burundi, mémoire inédit, F.P.S.E. , U.B. , Bujumbura,1981.

2. Dictionnaires, Revues et autres Documents.

1. Allocution du Secrétaire Général de l'U.T.B. à la clôture des travaux du séminaire de formation professionnelle et syndicale des Travailleurs des Postes et Télécommunications. (Bujumbura-25 Avril 1988).
2. Dictionnaire de la langue Pédagogique, Paris, P.U.F. , 1971.
3. Encyclopédie pratique de la psychologie moderne, Paris,Editions Retz,1979.
4. GRAND, (J). , L'Importance d'une documentation qui permettrait aux élèves d 'effectuer un choix scolaire et professionnel, in Bulletin de Psychologie scolaire et d'orientation, n°2, 1979.

5. MARTINEZ, (M). , 'Histoire de l'Enseignement' in Les cahiers de l'Enfance Inadaptée , n°274, Novembre1984.

6. NOVELLI, (N. P.). , Un séminaire sur la recherche qualitative, Washington,1986.

7. SILLAMY, (N). , Dictionnaire Encyclopédique de Psychologie, L-Z, Paris, Bordas, 1980.

8. YANG, (H.P.). , Enquêtes Rurales, Rome, F.A.O. , 1957.

9. Univers de la psychologie, V_5, V_6, Paris, Editions Lidis, 1979-1981.

ANNEXES

ANNEXE I

Consigne.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Bonjour (Bonsoir),

Je réponds au nom de KAZUNGU Denis. Je suis étudiant à l'Université du Burundi dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education au Département de Psychologie. Je suis en train de réaliser mon travail de fin d'études, dont le sujet est : *'La problématique de l'intégration des psychologues en milieux professionnels burundais.'*

Mon souci étant alors de savoir aussi objectivement que possible les obstacles à l'intégration des psychologues en milieux professionnels, j'ai estimé qu'étant vous-même psychologue, vous étiez le mieux indiqué pour me fournir ces informations.

Je dispose de cet appareil enregistreur pour collecter auprès de vous, les renseignements dont j'ai besoin ; je vous garantis également de l'anonymat.

Franche collaboration.

Denis KAZUNGU.

ANNEXE II

Guide d'entretien.

1. D'après vous, quelles sont les critiques que vous pouvez faire quant à la compréhension de la science psychologique dans son esprit scientifique par le public ?

2. Comment les résultats et les progrès déjà réalisés par cette science sont-ils appréciés par le public ?

3. Comment les psychologues sont-ils vus et accueillis en milieux professionnels comme la santé, la justice, le domaine de l'éducation et de l'entreprise ?

4. Quel genre d'appréciation le public réserve-t-il aux interventions du psychologue ?

5. Que pense le public des moyens d'intervention du psychologue (ses méthodes et techniques) ?

6. Quelles sont les tâches souvent évoquées par le public pour lesquelles le psychologue est reconnu plus compétent ? Moyennement compétent ? Moins compétent ?

7. Comment les connaissances du psychologue sont-elles appréciées par le public ?

8. Quelles sont les raisons souvent avancées par les responsables des services pour vous expliquer que vous n'êtes pas celui ou celle dont ils ont le plus besoin ? Vous expliquent-ils qu'il y aurait d'autres niveaux d'analyse sociale souvent exploités et plus riches que la psychologie ?

9. Comment appréciez-vous la formation en général que vous avez reçue dans la Faculté et en particulier celle des deux dernières années ?

10. Quelles sont connaissances que vous ne recevez pas à la Faculté mais qui vous aideraient le plus ? Celles que vous recevez, mais qui vous aideraient le moins ?

11. Quelles sont les critiques que vous pouvez formuler à l'endroit des stages effectués à la fin de la formation théorique ? (Au niveau du temps, du déroulement et des résultats).

12. Comment êtes-vous accueilli (e) dans les lieux de stage ? Si vous y avez déposé le rapport, comment était-il apprécié ? Que dire de la qualité de relations professionnelles entre vous stagiaire avec le personnel en général et les responsables en particulier ?

13. Quelles sont les services qui acceptent souvent de recevoir les stagiaires de la filière de psychologie clinique et sociale ? Qui acceptent rarement ? Qui n'acceptent jamais ?

14. Face aux tâches pour lesquelles le psychologue est reconnu plus compétent, quels sont les autres critères que les responsables peuvent exiger de lui ?

15. Quels sont les obstacles qui vous empêchent d'entreprendre vos propres initiatives ?